



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2026



Agglomération
PROVENCE VERTE



1 - INTRODUCTION	04
2 - DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES INCERTAINES DANS UN ENVIRONNEMENT DE MARCHÉS FRAGILISÉS ...	06
➤ 2.1. Tour du monde de l'actualité	
→ 2.1.1. Trêve Israël – Hamas : apaisement fragile mais espoir diplomatique	06
→ 2.1.2. BNP : la géopolitique s'invite dans la finance mondiale.....	06
→ 2.1.3. Japon, une première ministre face à un triple défi : l'inflation, croissance, natalité	
➤ 2.2. Energie et matières premières : entre dépendances et incertitudes	
→ 2.2.1. La révolution des batteries : vers une baisse structurelle des coûts.....	08
→ 2.2.2. Baisse du prix du pétrole	08
➤ 2.3. En Europe	
→ 2.3.1. Décélération de l'inflation en zone euro	09
→ 2.3.2. Le réarmement de l'Europe est en marche.....	09
➤ 2.4. En France	
→ 2.4.1. Décisions budgétaires : entre rigueur et signal politique	10
→ 2.4.2. La croissance et l'inflation en France.....	11
➤ 2.5. Décisions de politique monétaire	
→ 2.5.1. Un début d'assouplissement monétaire aux États-Unis	12
→ 2.5.2. La Banque centrale européenne maintient ses taux.....	13
3 - INCERTITUDES NATIONALES ET IMPACTS POTENTIELS SUR LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE DE L'EPCI	
➤ 3.1. Contexte politique	14
→ 3.1.1. La loi spéciale en attendant l'adoption de la Loi des finances 2026	16
→ 3.1.2. Les grandes orientations du nouveau projet Loi des finances 2026.....	17



4 – RETROSPECTIVE FINANCIERE 2019-2024 : UNE RIGUEUR FINANCIERE AU SERVICE D'UN TERRITOIRE

- 4.1. Une section de fonctionnement à l'équilibre 24
- 4.2. Focus sur la dette 29
- 4.3. Une section d'investissement structurée pour préparer l'avenir 32
- 4.4. Un fonds de roulement sécurisé pour accompagner les projets à venir 33

5 – UNE PROSPECTIVE FINANCIERE 2025/2030 GUIDEE PAR LA RIGUEUR DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

- 5.1. Un pacte financier et fiscal outil de gouvernance 36
- 5.2. 2025-2030 : Construire l'avenir avec prudence face aux incertitudes 37

6 – LE BUDGET 2026 CONSTRUIT AVEC PRUDENCE DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

- 6.1. Les grandes orientations 47
- 6.2. Les grands équilibres 72

7 – DES RESSOURCES HUMAINES MOBILISEES AU SERVICE DE L'ACTION HUMANITAIRE

- 7.1. Bilan 2025 : une année de consolidation dans un contexte contraint 73
- 7.2. Les Effectifs 73
- 7.3. 2026 : un pas décisif vers la sécurisation, la simplification et la valorisation des ressources humaines 77

8 – LES ANNEXES

- 8.1. Les budgets annexes 80
- 8.2. Flux financiers avec les satellites 90
- 8.3. Indemnités élus 92

1. INTRODUCTION

Le CONTEXTE

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) s'inscrit dans un contexte national marqué par une forte incertitude institutionnelle et financière. À la date de rédaction, la Loi de finances pour 2026 n'est pas encore publiée, ce qui limite la visibilité des collectivités sur l'évolution de leurs ressources. Dans ce cadre, ce rapport vise à présenter les grandes tendances économiques, les éléments connus à ce jour, ainsi que les orientations stratégiques de la collectivité pour l'année 2026.

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente (DOB) une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est donc une étape obligatoire dans le

cycle budgétaire des EPCI et répond à certaines exigences législatives et réglementaires. Il est consigné dans un rapport d'orientations budgétaires.

Le présent rapport d'orientation budgétaire (ROB) a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif. Il vise notamment à présenter :

- **Les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions
- **Les engagements pluriannuels envisagés** : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,

- **La structure et la gestion de la dette contractée**,
- De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, le DOB doit faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité



Le **CALENDRIER**

Le **DOB**

doit être présenté dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif et ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le **RAPPORT**

doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière

Le **ROB des EPCI**

doit être transmis obligatoirement aux communes-membres. Inversement, celui des communes qui y sont soumises doit être transmis au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours après son porté à connaissance (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

De même, dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ...

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

2. DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES INCERTAINES DANS UN ENVIRONNEMENT DE MARCHÉS FRAGILISÉS

2.1

Tour du monde de l'actualité

2.1.1. Trêve Israël – Hamas : apaisement fragile mais espoir diplomatique

La trêve conclue le 9 octobre 2025 entre Israël et le Hamas, sous médiation américaine, marque une pause importante après deux ans de conflit à Gaza. L'accord prévoit un retrait partiel de l'armée israélienne et l'ouverture de couloirs humanitaires, mais repose sur des engagements encore incertains, notamment le démantèlement des infrastructures du Hamas et le retour de l'Autorité palestinienne.

Des gestes symboliques ont suivi, dont un échange massif d'otages et de prisonniers, ainsi qu'un début de retrait israélien. Toutefois, la situation demeure instable, avec des affrontements et des groupes armés refusant l'accord.

Sur la scène internationale, le président américain met en avant son rôle dans cette trêve, l'utilisant comme levier politique à l'approche

des élections de 2026. Malgré une brève détente des marchés de l'énergie, l'absence de plan de reconstruction et les divisions internes en Israël entretiennent le doute sur la durabilité de cette paix. La trêve apparaît ainsi davantage comme un geste symbolique que comme un véritable règlement du conflit.

2.1.2. BNP : la géopolitique s'invite dans la finance mondiale

La chute de près de 10 % du titre BNP Paribas le 20 octobre s'explique par un verdict américain accusant la banque d'avoir indirectement facilité les exactions du régime d'Omar el-Béchir au Soudan dans les années 2000. Condamnée à verser 20 millions de dollars à trois plaignants, la banque fait désormais face au risque d'une action collective potentiellement massive impliquant plus de 20 000 réfugiés soudanais, ce qui pourrait entraîner des coûts juridiques de plusieurs milliards.

Cette affaire ravive le précédent de 2014, lorsque BNP Paribas avait déjà été sanctionnée à hauteur de 8,9 milliards de dollars pour violation de sanctions américaines. Elle remet en question la solidité de ses dispositifs de conformité et fait craindre l'émergence d'autres dossiers sensibles.

Les marchés ont réagi immédiatement : les investisseurs anticipent une hausse des charges juridiques, un risque de dégradation de la notation et une pression accrue sur la rentabilité. L'absence de provision dédiée dans les derniers comptes a renforcé l'inquiétude quant à l'exposition réelle de la banque.

2.1.3. Japon, une première ministre face à un triple défi : l'inflation, croissance, natalité

L'élection de Keiko Tanaka, première femme à diriger le Japon, ouvre une nouvelle phase politique dans un pays confronté à une croissance faible, une inflation récente mais fragile et une crise démographique profonde. Son gouvernement lance un plan de relance de 150 milliards de dollars, axé sur la natalité, la transition énergétique et la réindustrialisation, avec des incitations fiscales pour soutenir les familles et l'emploi des jeunes parents.

Sur le plan économique, l'inflation avoisine 2 %, un niveau inédit après des décennies de déflation, mais la hausse des coûts énergétiques et la faiblesse des salaires réels freinent la consommation. La Banque du Japon maintient des taux très bas, ce qui contribue à un yen historiquement faible. Cette situation favorise les exportations et un tourisme record, mais pèse sur le pouvoir d'achat des ménages.

Le défi majeur reste démographique : natalité au plus bas, population en recul et marché du travail sous utilisant femmes et seniors. Le gouvernement prévoit des mesures familiales renforcées, une ouverture ciblée à l'immigration qualifiée et des réformes du travail pour soutenir l'activité. Malgré une dette publique très élevée, la stabilité financière demeure, mais la politique monétaire ultra souple accentue l'écart avec les autres grandes économies. Le mandat de Keiko Tanaka pourrait ainsi marquer un tournant entre continuité prudente et réformes structurelles attendues de longue date





2.2 Energie et matières premières : entre dépendances et incertitudes

2.2.1. La révolution des batteries : vers une baisse structurelle des coûts

Le stockage d'électricité par batteries connaît une accélération sans précédent : la capacité mondiale devrait atteindre 617 GWh en 2025, contre 60 GWh en 2018, et dépasser 6 TWh d'ici 2035. Cette croissance est portée par la baisse du coût des batteries lithium ion, l'essor des énergies renouvelables et le besoin de stabiliser des réseaux électriques plus intermittents.

Les « méga batteries » deviennent un outil central de la transition énergétique : plus de 40 sites dépassant le gigawatt heure sont déjà en service dans le monde. Elles permettent de stocker l'électricité excédentaire et de la restituer lors des pics de consommation, contribuant à éviter les coupures, réduire la volatilité des prix et limiter le recours aux centrales thermiques.

La Chine domine largement la filière, contrôlant près de 70 % de la production et du raffinage des batteries et plus de 85 % du raffinage des terres rares. Ses capacités de stockage devraient dépasser 1 TWh

en 2030. L'Union Européenne investit également massivement, notamment via la BEI.

Sur le plan économique, le stockage devient un levier de compétitivité : il permet de lisser les prix de l'électricité, de renforcer la stabilité des réseaux et de réduire la dépendance aux énergies fossiles importées. À horizon 2030, il pourrait couvrir près de 10 % des besoins de flexibilité du système électrique européen, contre moins de 2 % aujourd'hui. Cette évolution constitue un pilier majeur du futur mix énergétique.

2.2.2. Baisse du prix du pétrole

Le marché pétrolier mondial traverse une phase baissière durable, avec un Brent autour de 66 dollars fin octobre. Cette tendance s'explique par une offre abondante : production record des États Unis, nouveaux gisements en Amérique et capacité de la Russie à réorienter ses exportations vers l'Asie malgré les sanctions. En parallèle, la demande progresse faiblement en raison du ralentissement chinois, de la stagnation européenne et de l'électrification croissante des transports.

Cette baisse des prix profite aux pays importateurs, en particulier en Europe, où elle contribue à réduire l'inflation et les coûts énergétiques. À l'inverse, elle fragilise les pays exportateurs, dont les recettes pétrolières reculent nettement.

À moyen terme, le pétrole semble s'orienter vers un prix modéré (50-75 dollars), dans un contexte où les énergies renouvelables et le stockage électrique jouent un rôle croissant.



2.3 En Europe

2.3.1. Décélération de l'inflation en zone euro

L'inflation poursuit sa baisse dans la zone euro, atteignant 2,2 % en septembre 2025. Ce recul s'explique principalement par la chute des prix de l'énergie, la normalisation des chaînes d'approvisionnement et un affaiblissement de la demande. Les écarts restent toutefois importants entre pays, avec une inflation plus élevée en Allemagne qu'en France.

La baisse des prix du pétrole et du gaz allège les coûts pour les entreprises et les ménages, tandis que l'inflation alimentaire ralentit nettement. En revanche, les prix des services continuent d'augmenter au delà de 3 %, ce qui limite l'amélioration du ressenti des ménages. Les hausses salariales passées entretiennent également une certaine inertie dans les prix.

Pour les finances publiques, cette désinflation apporte un répit en réduisant les dépenses indexées et les coûts de refinancement. Mais elle met aussi en évidence une croissance faible, autour de 1,1 % en 2025.



2.3.2. Le réarmement de l'Europe est en marche

Depuis 2022, les dépenses militaires des pays de l'Union Européenne ont fortement augmenté, passant de 1,3 % à près de 1,9 % du PIB, soit un effort supplémentaire d'environ 150 milliards d'euros. Cette hausse marque un tournant stratégique dans un contexte géopolitique dégradé.

L'Allemagne mène la transformation la plus spectaculaire avec le plan Zeitenwende, qui triple son budget de défense et vise 3,5 % du PIB d'ici 2029. La France et l'Italie suivent également une trajectoire de hausse rapide. Parallèlement, l'aide militaire européenne à l'Ukraine dépasse 150 milliards d'euros depuis 2022.

Cet effort soutenu intervient alors que la Russie consacre désormais près de 7 % de son PIB à la défense, accentuant la militarisation du conflit. Pour les États européens, cette montée en puissance pèse sur les finances publiques et réduit les marges pour les politiques civiles, même si les gouvernements comptent sur les retombées industrielles et technologiques pour en compenser une partie. La défense redevient ainsi un axe structurant de la politique économique européenne.

2.4.1. Décisions budgétaires : entre rigueur et signal politique

Le projet de loi des finances (PLF) 2026 est élaboré dans un contexte de fortes contraintes budgétaires. Il vise à réduire le déficit public à 5,1 % du PIB grâce à environ 12 milliards d'euros d'économies et à une croissance attendue de 1 %. Le gouvernement privilégie une stratégie équilibrée : hausse ciblée des recettes (notamment via la nouvelle taxe sur les holdings patrimoniales non productives et la reconduction de contributions exceptionnelles), maîtrise des dépenses de fonctionnement et rationalisation des niches fiscales.

Les dépenses prioritaires concernent la transition énergétique, tandis que d'autres budgets progressent moins vite que l'inflation. Le gel partiel de la masse salariale publique et une revalorisation plus

sélective des prestations sociales complètent l'effort.

Le financement du déficit repose sur un recours accru à l'emprunt, avec près de 285 milliards d'euros de dette à émettre en 2026. La charge d'intérêts, en forte hausse, devient un facteur de vulnérabilité majeur. Le gouvernement mise sur une amélioration du rendement fiscal et sur la lutte contre la fraude pour stabiliser la trajectoire.

L'exécutif défend un « désendettement intelligent », mais la marge de manœuvre reste étroite : un ralentissement de la croissance ou une hausse durable des taux pourrait retarder le retour du déficit sous les 3 % au delà de 2028.

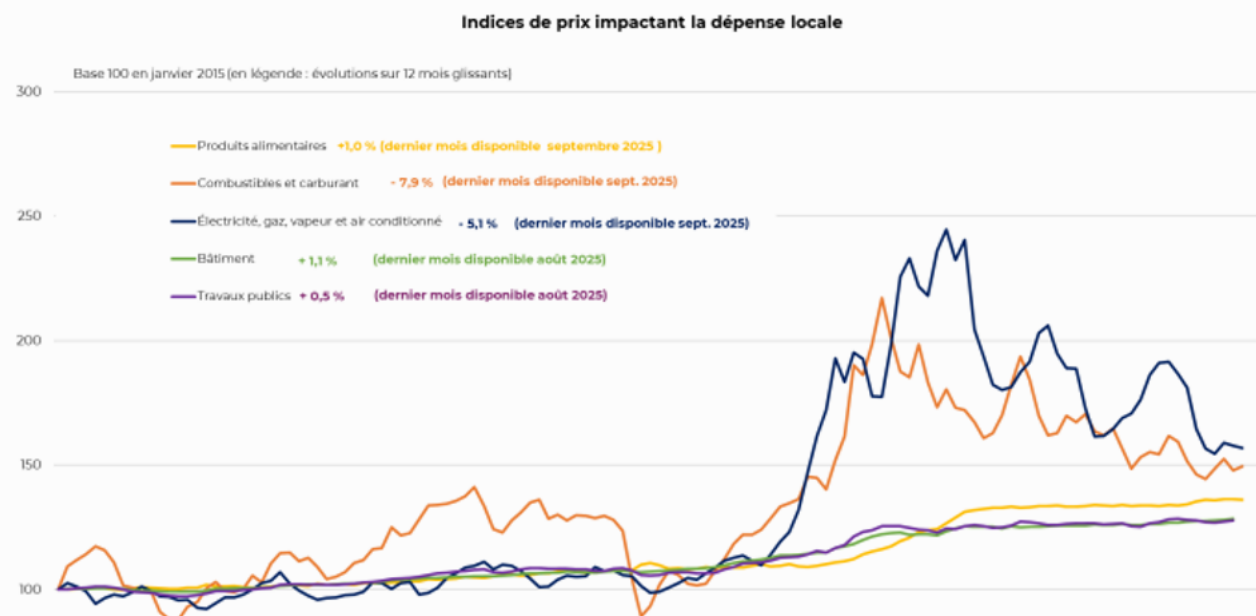
►► L'objectif étant le redressement des comptes publics, mais :

- ✔ Une loi de programmation déjà caduque
- ✔ Un programme de stabilité excessivement ambitieux
- ✔ Le handicap du coût de la dette de l'État au regard de l'évolution des taux d'intérêt
- ✔ Une dette inégalement répartie (On parle d'une dette inégalement répartie parce que l'État porte presque toute la dette publique, tandis que les collectivités locales, beaucoup plus encadrées dans leur gestion, n'en représentent qu'une petite part. Autrement dit, la dette française vient surtout du niveau national, non des territoires).

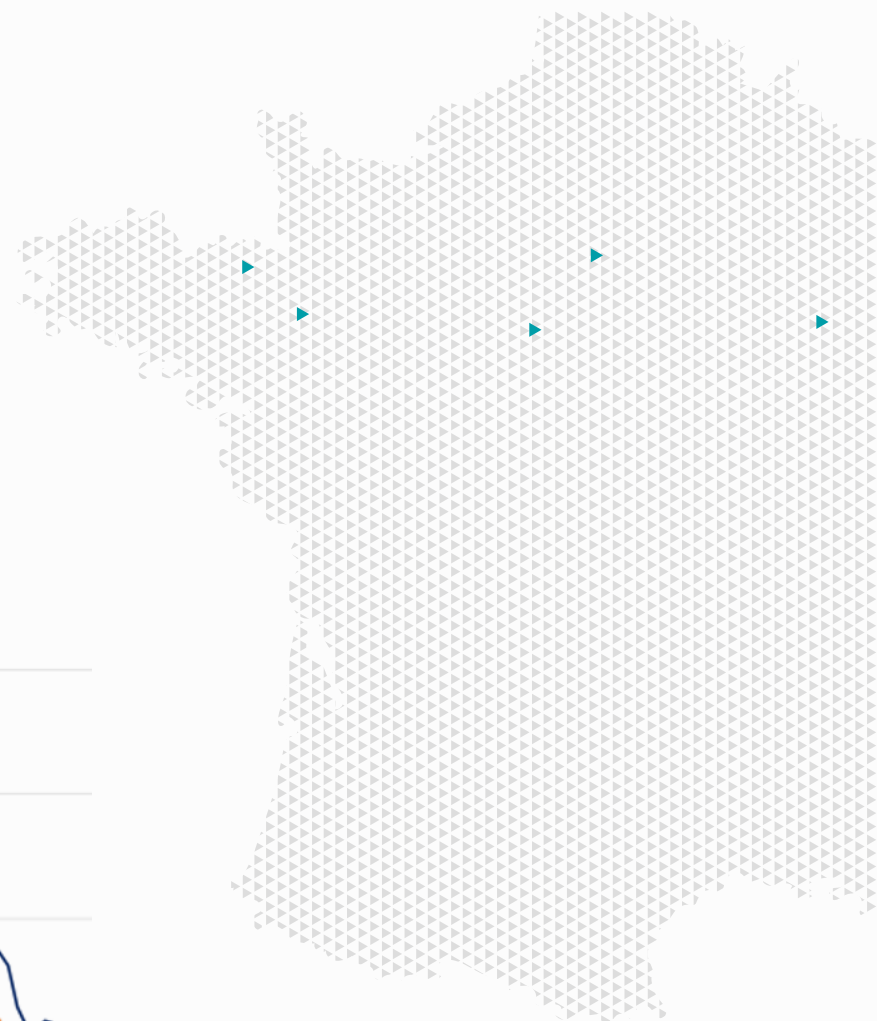
La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)						
	2024 T2	2024 T3	2024 T4	2025 T1	2025 T2	Variation entre T2 2024 et T2 2025
Ensemble des adms. Publiques	3229,7	3301,4	3305,3	3345,4	3416,3	+ 187
En point de PIB (*)	112,1%	113,6%	113,2%	113,9%	115,6%	+ 3,5%
Dont :						
- Etat	2630,9	2690,7	2687,0	2723,4	2787,7	+ 157
- Organismes divers d'adm centrales	68,5	68,7	69,8	69,7	68,7	0
- Administration publiques locales	248,6	250,0	261,9	262,5	262,4	+ 14
- Administration sécurité sociale	281,7	292,1	286,5	289,8	297,6	+ 16

2.4.2. La croissance et l'inflation en France

La croissance française s'est renforcée au troisième trimestre 2025 (+0,5 %), portée principalement par les exportations et l'investissement des entreprises. La demande intérieure reste en revanche faible : consommation des ménages atone, pouvoir d'achat encore dégradé et investissement résidentiel limité. Sur l'ensemble de l'année, la croissance devrait atteindre environ +0,6 %, confirmant une reprise modérée. Ce rebond traduit la résilience de l'économie dans un contexte international incertain, mais il repose surtout sur la contribution extérieure, les entreprises tournées vers l'export tirant davantage parti du cycle actuel que celles dépendantes du marché domestique.



L'inflation poursuit sa décélération. En septembre 2025, l'indice des prix à la consommation a progressé de +1,2 % sur un an, selon l'INSEE. La hausse des prix est désormais concentrée dans les services (+2,4 %), tandis que les prix de l'énergie reculent fortement (-4,5 % sur un an) et que l'alimentation se stabilise. Cette inflation modérée marque la fin du cycle inflationniste post-pandémie et permet un certain apaisement sur le plan monétaire. Elle contribue également à une stabilisation du pouvoir d'achat, bien que la croissance des salaires réels reste contenue.

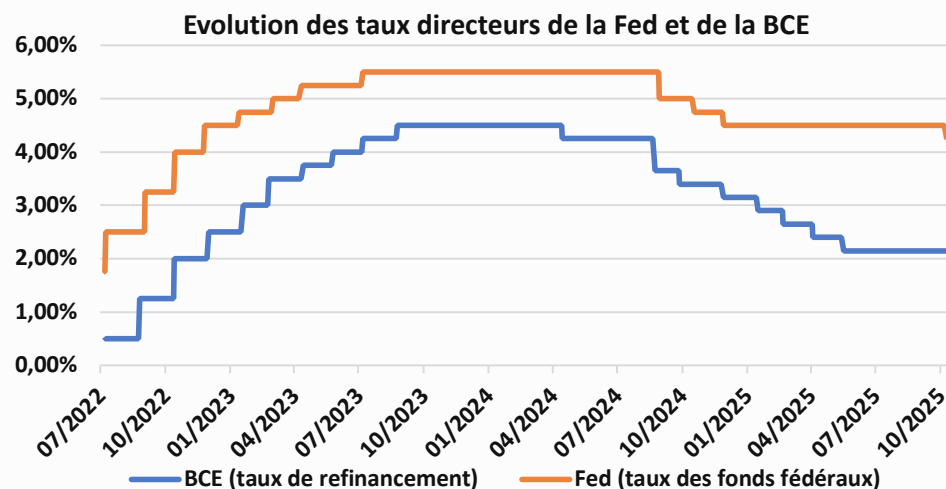


2.5.1. Un début d'assouplissement monétaire aux États-Unis

La Réserve Fédérale Américaine (Fed) a décidé, lors de sa réunion des 28 et 29 octobre 2025, d'abaisser son principal taux directeur de 25 points de base, le faisant passer dans une fourchette comprise entre 3,75% et 4,00%. Cette décision marque la deuxième baisse consécutive depuis septembre, confirmant un virage vers une politique monétaire plus accommodante après plus d'un an de maintien à des niveaux restrictifs.

Cette orientation s'explique par un ralentissement de la dynamique économique et par un environnement d'inflation plus stable. L'inflation, bien qu'encore légèrement supérieure à la cible de 2%, montre des signes de décélération, tandis que les indicateurs du marché du travail traduisent un léger affaiblissement de la demande d'emploi. Le Comité de politique monétaire (FOMC) estime que les risques pesant sur l'emploi se sont accrus, justifiant une détente progressive des conditions financières afin de soutenir la croissance.

Sur les marchés, cette décision a été bien accueillie : les rendements obligataires américains ont légèrement reculé, tandis que les marchés d'actions ont progressé, interprétant la décision comme le signal d'une normalisation monétaire maîtrisée. Le dollar, de son côté, s'est affaibli face à l'euro, traduisant l'anticipation d'un différentiel de taux d'intérêt moins favorable aux actifs américains. Pour les économies émergentes et la zone euro, cette inflexion de la politique monétaire américaine pourrait faciliter un assouplissement des conditions de financement globales, tout en ravivant l'appétit pour le risque à court terme.



2.5.2. La Banque Centrale Européenne (BCE) maintient ses taux

La Banque Centrale Européenne a maintenu ses taux directeurs inchangés lors de sa réunion du 30 octobre 2025, estimant que la politique monétaire actuelle est adaptée pour assurer la stabilité des prix après plusieurs baisses successives plus tôt dans l'année.

L'inflation atteint 2,2 % en septembre, un niveau proche de la cible et nettement inférieur aux années précédentes, grâce à la modération des prix de l'énergie et au ralentissement des hausses salariales. La croissance du PIB reste faible mais positive (+0,2 % au troisième trimestre), confirmant une économie européenne résiliente malgré une demande atone et des conditions de crédit plus strictes.

La BCE maintient une approche prudente et dépendante des données : aucune trajectoire de taux n'est fixée et un éventuel assouplissement ne serait envisagé qu'à partir de 2026 si l'inflation continue de se modérer. Cette posture de stabilité a rassuré les marchés, avec des taux obligataires et un euro quasi inchangé.

La Banque Centrale Européenne estime que la désinflation progresse, soutenue par le ralentissement de la masse monétaire et la fin progressive des programmes d'achats d'actifs. Christine Lagarde a indiqué qu'aucune baisse de taux n'est attendue avant le printemps 2026. Les marchés anticipent une première réduction au deuxième trimestre 2026, sous réserve d'une inflation sous jacente durablement inférieure à 2 %.



La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)						
	2024 T2	2024 T3	2024 T4	2025 T1	2025 T2	Variation entre T2 2024 et T2 2025
Ensemble des adms. Publiques						+ 187
En point de PIB (*)						+ 3,5%
Dont :						
- Etat						+ 157
- Organismes divers d'adm centrales						0
- Administration publiques locales						+ 14
- Administration sécurité sociale						+ 16

3.1. Contexte politique

Le contexte national demeure marqué par des incertitudes économiques et budgétaires susceptibles d'affecter la trajectoire financière de notre EPCI. Le ralentissement de la croissance, la pression sur les finances publiques et les débats en cours sur la fiscalité locale ou le financement des politiques publiques pourraient entraîner des ajustements de dotations ou de nouvelles contraintes pour les collectivités. Dans ce cadre mouvant, la CAPV doit conserver une gestion prudente et adaptable afin de préserver ses équilibres financiers face à d'éventuelles évolutions décidées au niveau national.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 de la CAPV est élaboré dans ce contexte. Cette situation limite la capacité de l'EPCI à disposer d'un cadrage stabilisé concernant l'évolution des concours financiers de l'État et des dispositifs de compensation fiscale.

Dans ce cadre, le présent document adopte une démarche de pilotage conforme au référentiel M57, fondée sur une modélisation pluriannuelle.

3. INCERTITUDES NATIONALES ET IMPACTS POTENTIELS SUR LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE DE L'EPCI

Le rapport s'appuie sur les comptes exécutés 2019-2025 et les données macroéconomiques consolidées. Les projections financières intègrent les paramètres suivants :

- Dynamique des bases fiscales intercommunales, incluant la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, IFR), la fiscalité ménages, ainsi que les effets de la revalorisation forfaitaires des bases.
- Rigidité structurelle des dépenses de fonctionnement, notamment les charges de personnels (GVT, mesures statutaires, mutualisation), dépenses liées aux compétences obligatoires (déchets, mobilité, eau/assainissement ...).
- Trajectoire des charges financières, dans un contexte de taux durablement élevés.
- Hypothèses prudentes concernant la DGF, les dotations de péréquation ainsi que les mécanismes de compensation liés aux réformes fiscales antérieures.
- Evolution des engagements pluriannuels, notamment les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), ainsi que leur impact sur la soutenabilité du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Ce ROB a été construit en tenant compte des indicateurs financiers suivants :

- Epargne brute, épargne nette et capacité d'autofinancement.
- Structure de financement des investissements, incluant le recours à l'emprunt, l'autofinancement, les subventions d'équipement.

Le présent rapport présente également une analyse consolidée des équilibres financiers de l'EPCI incluant :

- La structure des dépenses réelles de fonctionnement et leur degré de rigidité, notamment pour les compétences à forte intensité financière (déchets, mobilité, eau-assainissement, petite enfance...).
- La dynamique des recettes réelles de fonctionnement, incluant les produits fiscaux et autres recettes liées aux compétences.
- Les marges de manœuvre mobilisables à court et moyen terme, notamment via la révision du pacte financier et fiscal.
- L'évolution des ratios financiers réglementaires et internes (taux d'épargne, poids de la dette, capacité de désendettement).
- La soutenabilité du PPI intercommunal au regard des capacités financières réelles de l'Agglomération.



Les orientations proposées pour 2026 s'inscrivent dans une logique de sécurisation financière, articulée autour de la maîtrise de la dépense, de l'optimisation des recettes, du pilotage actif de la dette, de la priorisation des investissements et de la consolidation du pacte financier et fiscal avec les communes membres.

Elles visent à garantir une soutenabilité de la trajectoire budgétaire de l'Agglomération, conformément aux principes de sincérité et d'équilibre.





3.1.1. La loi spéciale en attendant l'adoption de la Loi des finances 2026

La période qui s'ouvre au 1^{er} janvier 2026 est régie par la loi spéciale promulguée le 27 décembre 2025. Cette loi permet notamment d'assurer la perception des impôts et de maintenir la stabilité du droit fiscal en vigueur. La loi spéciale n'est pas un budget, c'est un outil minimal qui permet d'assurer la continuité de la vie de la Nation, sans mesures nouvelles, nécessaires au développement économique et social du pays.

Faute d'adoption du projet de loi de finances (PLF) pour 2026 à ce jour, les mesures qu'il contient, qu'elles soient issues du texte initial ou

d'amendements, ne peuvent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le Gouvernement assume ses priorités : défendre un budget ambitieux, porteur de mesures ciblées en faveur de l'agriculture, de l'économie sociale et solidaire, des territoires ultramarins et des entreprises. Les orientations infra, soumises au débat parlementaire, traduisent une volonté de concilier sérieux budgétaire, développement économique et justice sociale, tout en offrant aux Français et aux acteurs économiques la visibilité indispensable à leurs activités et à leur quotidien.

En matière fiscale, d'ici à l'adoption du projet de loi de finances (PLF) pour 2026 ou un autre texte fiscal, la loi spéciale a pour unique effet d'autoriser la perception des impôts sans modification du droit. Le droit antérieurement en vigueur continuant de s'appliquer. Afin d'assurer la continuité de la vie économique et sociale et pour offrir aux contribuables la meilleure visibilité possible, le Gouvernement indique ses intentions quant au régime applicable pour un certain nombre de mesures.



La loi spéciale : chronologie des faits



05/12/2024

Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.**



20/12/2024

Promulgation de la [loi spéciale](#) (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

09/12/2024 Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

11/12/2024 Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale

16/12/2024 Adoption par l'Assemblée nationale

18/12/2024 Adoption par le Sénat

20/12/2024 Promulgation par le Président de la République



30/12/2024

Promulgation du [décret n°2024-1253](#) portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



15/01/2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ; vote prévu le 23 janvier



3.1.2. Les grandes orientations du nouveau projet Loi des finances 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire de redressement des comptes publics, avec un objectif de déficit ramené à 4,7 % du PIB en 2026. Il prévoit une maîtrise renforcée de la dépense de l'État, une évolution contenue des concours financiers aux collectivités et une révision de plusieurs dispositifs fiscaux.

Les principales mesures sont les suivantes :

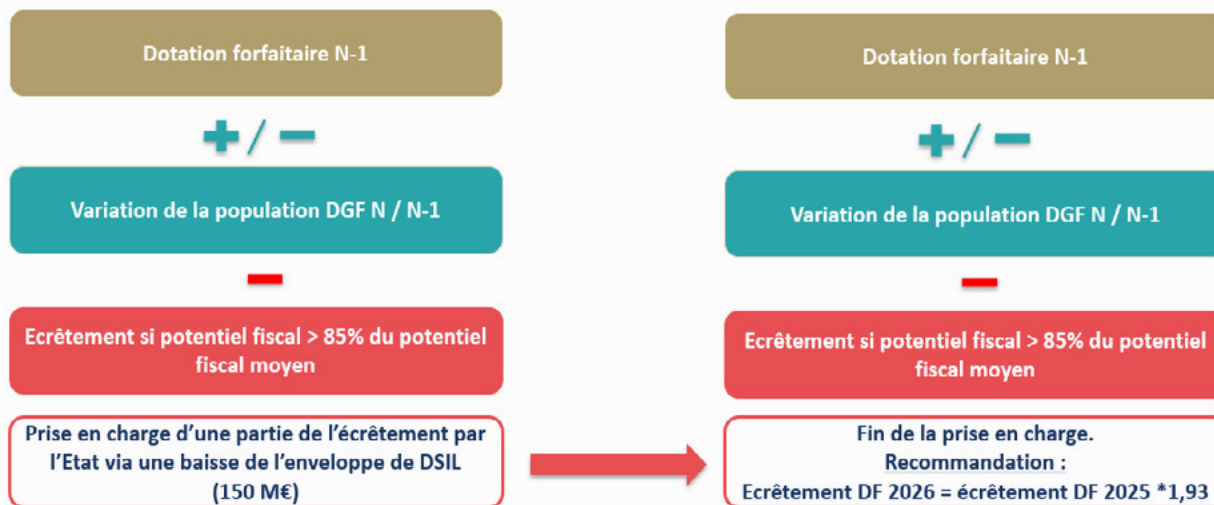
doit être présenté dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif et ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

- **Maintien du DILICO** : afin d'associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, l'article 186 de la LF pour 2025 prévoit la création d'un « Dispositif de lissage conjoncturel » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales.

Le « Dilico » a concerné, en 2025, 1924 communes, 141 EPCI, 50 Départements, 12 Régions pour un montant de 1 milliard d'euros.

Ce dispositif, est renforcé et reconduit dans le PLF 2026, qui en double les montants (2 milliards d'euros), en élargit le périmètre et en modifie certaines modalités. (à ce jour pas de retour sur les collectivités concernées).

- **DGF** : un écrêtement supérieur à prévoir pour le calcul de la dotation forfaitaire en 2026



- **La dotation d'intercommunalité des EPCI** : aucune modification attendue, un abondement de 90M€ et un calcul inchangé.



Pour rappel, la DGF des EPCI est composée de deux parts : la Dotation d'Intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la Dotation de compensation (Compensation Part Salaires). La Loi de Finances pour 2019 a réformé en profondeur la dotation globale de fonctionnement des EPCI. Elle a en effet fait l'objet de quatre mesures qui s'inscrivent dans la continuité de la réforme de 2019, soit :

- La suppression des enveloppes par catégories d'EPCI ;
- Une globalisation de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) ;
- L'instauration d'un mécanisme de complément pour les EPCI dont la DI est inférieure à 5€/hab ;
- L'introduction du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation.



➤ L'écèlement de la dotation de compensation :

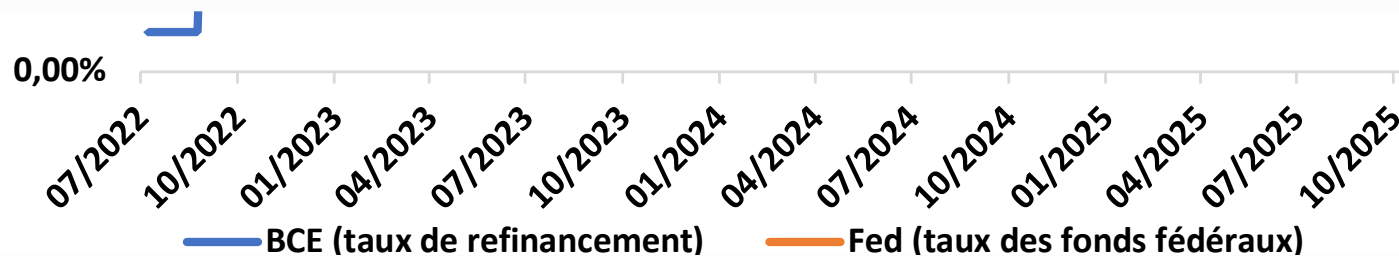
L'abondement de la Dotation d'Intercommunalité reste financé par un prélèvement sur la seconde part de la DGF des EPCI, la dotation de compensation (CPS). Depuis 2012, cette dernière est uniformément écelée chaque année sur la base d'un taux décidé par le Comité des Finances Locales (CFL). Cet écellement a pour objectif de financer notamment la hausse de population sur le territoire national et la hausse des coûts liés à l'intercommunalité.

Un écellement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI à hauteur de 90 millions d'euros est prévu dans le PLF 2026.

S'ajoute également, une minoration de -116 M€ (soit 40%) afin de financer une partie des 290 M€ d'abondement des enveloppes de DSU et de DSR.

Enfin, il faut également prendre en compte l'effet de croissance de la population estimé à 16 M€.

L'enveloppe devrait donc diminuer au total de -222 M€.



➤ FPIC 2026 : l'enveloppe globale de fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à 1 milliard d'euros.

Cependant, 10% des prélèvements du DILICO 2025 et 202% des prélèvements prévus dans le cadre du DILICO 2026 viendraient alimenter le FPIC, renforçant la redistribution vers les collectivités les plus fragiles.

Des variations sont toujours à prévoir sur les montants calculés, car pourraient occasionner des variations :

- Des transferts de compétences (impactant le CIF)
- L'évolution de la population DGF
- L'évolution de la carte intercommunale au niveau national

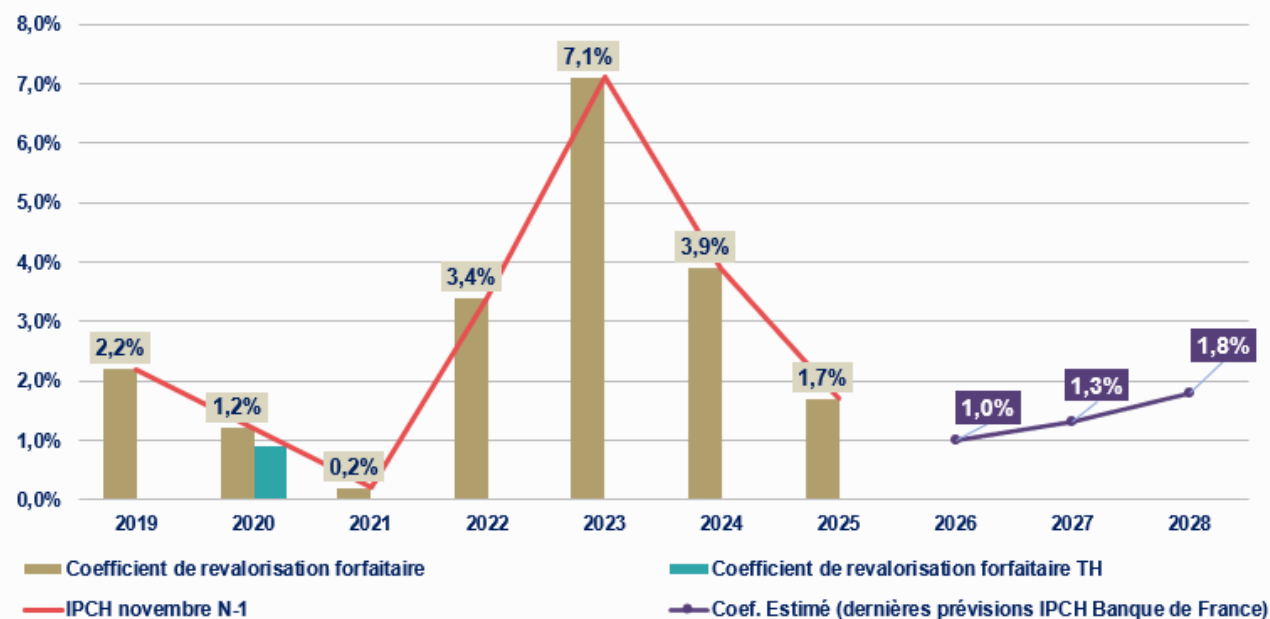
- **DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) :** la CAPV n'a pas bénéficié de DCRTP en 2025 et cela devrait être identique en 2026.

➤ **Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2025 :**

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

A noter le ralentissement de l'inflation depuis janvier 2025, les dernières données de l'Insee indiquent un IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) en octobre 2025 de +0.90% contre +1.10% en septembre.

La prospective financière de la CAPV pour 2026 tiendra compte d'un coefficient de revalorisation forfaitaire de 1%.



➤ **Baisse de 25% de la compensation fiscale au titre de la réforme des valeurs locatives / locaux industriels ::**

Le projet de loi des finances 2026 (article 31) met fin à la compensation dynamique à l'euro près promise par le gouvernement lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production en 2021, avec l'application d'un coefficient de 0,75 sur le montant de la compensation.

Une baisse de -25% qui pourra impacter également le produit de taxe foncière sur le bâti puisque le coefficient correcteur, issu de la réforme de la TH, s'applique également sur cette compensation fiscale.

Une baisse de 25% sera donc appliquée sur la compensation des locaux industriels en 2026.



➤ **Fraction de TVA :**

Depuis la Loi de Finances pour 2025, l'indexation TVA est constatée en N-1 pour N. Pour 2025, le gouvernement avait mis en place une suppression ponctuelle de progression de fraction de TVA.

Le PLF 2026 confirme le retour à l'indexation TVA sur la croissance réelle de la TVA N-1, mais en la minorant chaque année de l'inflation, sans que le taux puisse être négatif.

Cette mesure va priver les collectivités du dynamisme de la fraction de TVA en 2026, la TVA nationale pour 2025 étant attendue en baisse (-0.3% par rapport à la TVA 2024).

➤ **Retour de la suppression de la CVAE :**

Conformément aux engagements pris par le Président de la République, l'article 55 de la Loi de Finances pour 2023 prévoit la suppression de la CVAE afin de poursuivre l'allègement des impôts de production, initié en 2021.

Le PLF 2026 propose d'introduire de nouveau la suppression progressive de la CVAE dès 2026, qui sera donc définitivement supprimée en 2028, selon le calendrier suivant :

	2023 - 2027	2028
ENTREPRISES	Baisse progressive de CVAE	Suppression de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

➤ **Calcul de la compensation : TVA stable en 2026**

La LF de 2023 prévoit d'affecter aux collectivités bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE, une fraction de taxe sur la valeur ajoutée permettant une compensation à l'euro près.

➤ **Les fonds de soutien à l'investissement :**

Le projet de loi des finances 2026 s'inscrit dans un effort national de redressement des comptes publics impactant directement les finances des collectivités locales, deux mesurent retiennent particulièrement l'attention :

➤ Création du fonds d'investissement pour les territoires : le FIT introduit par l'article 74 du PLF 2026 remplace et fusionne trois dotations historiques « DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux / DSIL (dotation de soutien à l'investissement local / DPV (dotation politique de ville » - l'idée serait de cibler les territoires concernés comme prioritaires en matière d'aménagement et de cohésion sociale.

➤ Diminution du soutien à l'investissement, s'inscrivant dans une logique d'économie de l'Etat.



Le FCTVA :

L'article 32 du projet de loi des finances 2026 supprime du FCTVA les dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux et de l'informatique en nuage).

Modification du calendrier de versement du FCTVA pour les EPCI, l'année 2026 sera donc une « année blanche » car les dépenses 2025 ont déjà été versées en 2025.

Le taux de 16.404 % reste inchangé.





TERRITOIRE DE LA CAPV ET DE SES COMMUNES MEMBRES

4.RETROSPECTIVE FINANCIERE 2019-2024 DU BUDGET PRINCIPAL : UNE RIGUEUR FINANCIERE AU SERVICE D'UN TERRITOIRE



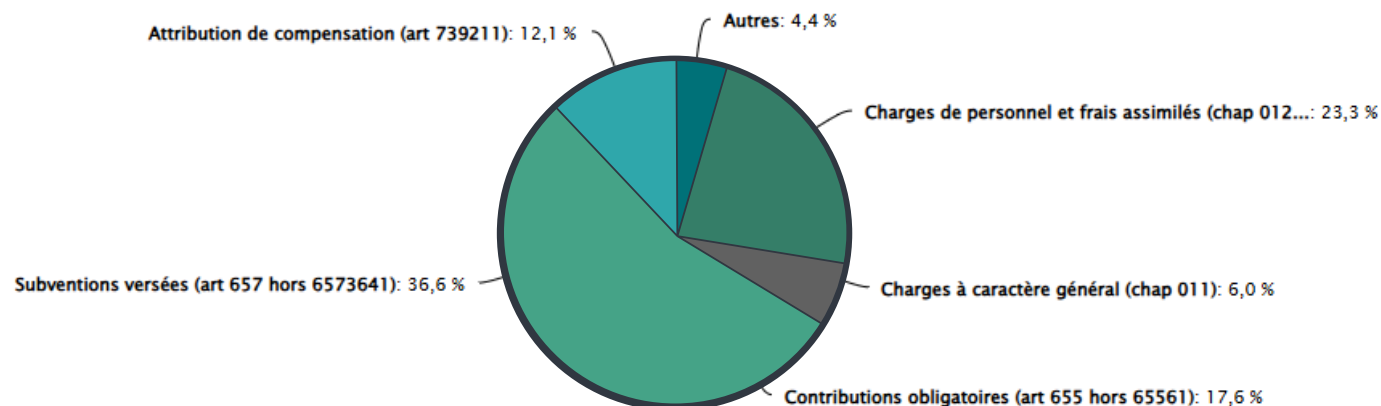
4.1

Une section de fonctionnement à l'équilibre avec une augmentation en moyenne des dépenses réelles de fonctionnement de 6,62 % sur la période 2019-2024.

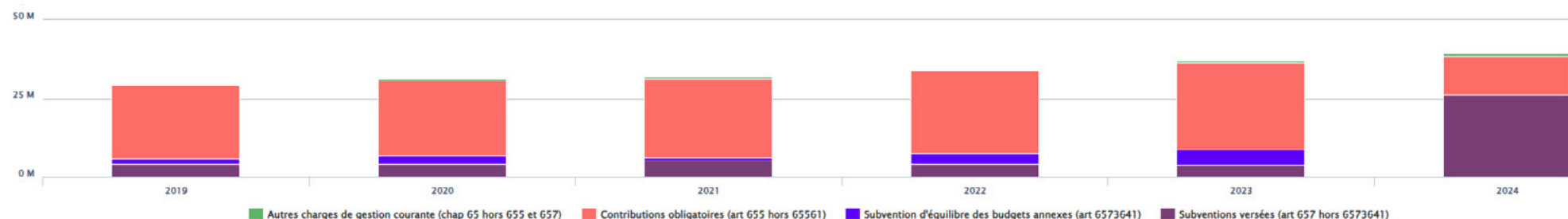
	Rétrospective						Moyenne sur les 6 ans Prospective
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Charges à caractère général (chap 011)	2 950 579 €	3 043 919 €	3 243 115 €	3 363 193 €	3 722 022 €	4 294 694 €	
Evolution n-1		3,16%	6,54%	3,70%	10,67%	15,39%	7,80%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	8 669 121 €	9 263 063 €	9 890 072 €	10 777 172 €	11 880 751 €	16 263 774 €	
Evolution n-1		6,85%	6,77%	8,97%	10,24%	36,89%	13,41%
Attribution de compensation + DSC (art 739211)	9 640 600 €	9 640 600 €	9 740 602 €	10 240 600 €	10 240 600 €	10 240 600 €	
FNGIR (art 739221)	993 644 €	990 587 €	990 587 €	990 587 €	990 587 €	990 587 €	
Autres reversements (autres art 739)	36 479 €	134 097 €	198 219 €	41 251 €	324 065 €	445 071 €	
Atténuation de produit (chap 014)	10 685 686 €	10 765 284 €	10 929 408 €	11 272 438 €	11 555 252 €	11 676 258 €	
Evolution n-1		0,74%	1,52%	3,14%	2,51%	1,05%	1,79%
Contributions obligatoires (art 655 hors 65561)	23 355 228 €	24 039 349 €	25 214 837 €	26 215 565 €	27 551 421 €	12 159 134 €	
Evolution n-1		2,93%	4,89%	3,97%	5,10%	- 55,87%	- 12,24%
Subventions versées (art 657 hors 6573641)	4 327 497 €	4 284 894 €	5 234 239 €	4 343 465 €	4 051 030 €	21 222 595 €	
Subvention d'équilibre des budgets annexes (art 6573641)	1 700 000 €	2 500 000 €	1 000 000 €	3 357 846 €	4 748 505 €	5 009 207 €	
Evolution n-1		47,06%	- 60,00%	235,78%	41,42%	5,49%	29,28%
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	379 138 €	410 179 €	356 546 €	368 199 €	531 032 €	1 117 226 €	
Autres charges de gestion courante (chap 65)	29 761 863 €	31 234 422 €	31 805 622 €	34 285 075 €	36 881 988 €	39 508 162 €	
Evolution n-1		4,95%	1,83%	7,80%	7,57%	7,12%	5,83%
Total des dépenses de gestion courante	52 067 249 €	54 306 688 €	55 868 217 €	59 697 878 €	64 040 013 €	71 742 888 €	
Evolution n-1		4,30%	2,88%	6,85%	7,27%	12,03%	6,62%
Intérêts de la dette (art 66111)	266 421 €	311 423 €	325 067 €	326 533 €	396 706 €	399 497 €	
Evolution n-1		16,89%	4,38%	0,45%	21,49%	0,70%	8,44%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 21 €	9 416 €	- 547 €	11 424 €	9 155 €	- 8 369 €	
Autres charges financières (autres art chap 66)	0	11 375	0	0	8 647	0	
Charges spécifiques (art 67)	20 713 €	78 789 €	8 172 €	53 672 €	800 €	1 400 €	
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	- €	- €	- €	- €	140 000 €	0	
Sous-total charges d'exploitation	287 112 €	411 003 €	332 693 €	391 629 €	555 308 €	392 527 €	
Evolution n-1		43,15%	- 19,05%	17,71%	41,79%	- 29,31%	6,45%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	52 354 361 €	54 717 691 €	56 200 910 €	60 089 506 €	64 595 321 €	72 135 415 €	
Evolution n-1		4,51%	2,71%	6,92%	7,50%	11,67%	6,62%

La rétrospective financière met en évidence une gestion rigoureuse et responsable, pleinement orientée au service du territoire. L'EPCI démontre une situation financière saine, fondée sur une maîtrise solide et continue des dépenses de fonctionnement. Cette discipline budgétaire permet de dégager un niveau d'épargne conséquent, garantissant ainsi la capacité de financer un programme d'investissements ambitieux sans recourir à l'endettement. Grâce à cette stratégie, la CAPV préserve des marges de manœuvre confortables, indispensables pour accompagner et développer l'ensemble des projets structurants du territoire. Cette trajectoire confirme la volonté de concilier prudence financière et dynamisme territorial, au bénéfice durable des habitants.

DEPENSES DE GESTION COURANTE



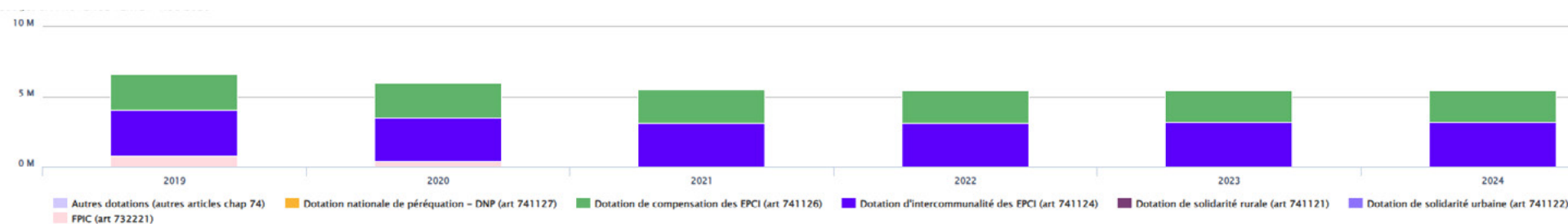
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)



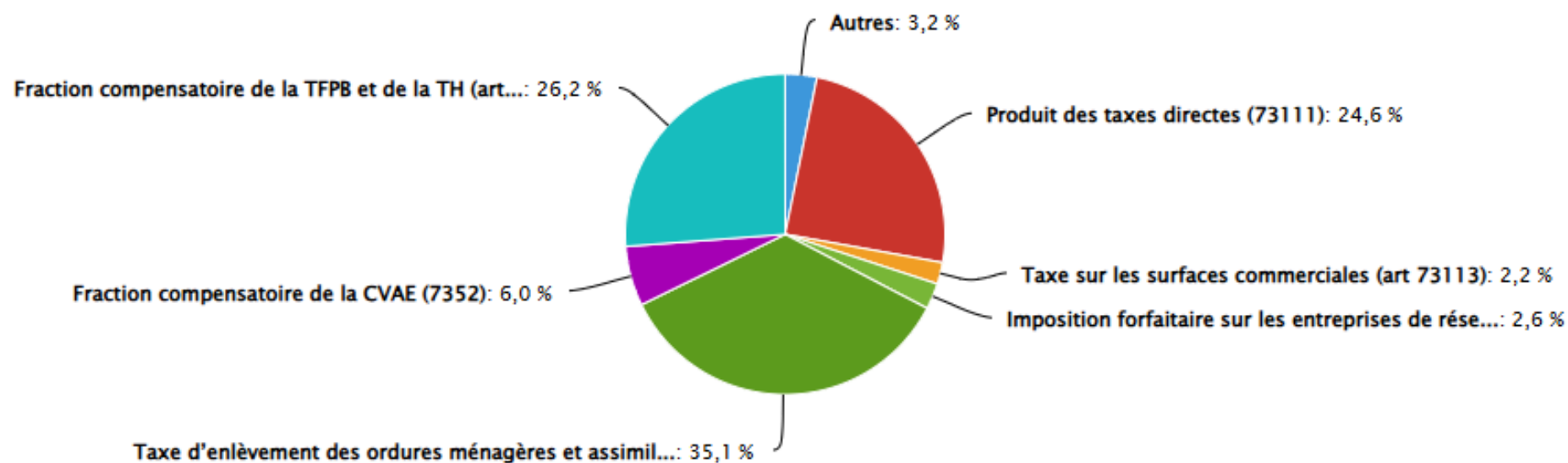
► ► ► ► ► ► ► ► ► ► Des recettes de fonctionnement qui ont augmenté sur la période 2019-2024 de 6,40%

	Rétrospective						Moyenne sur les 6 ans Prospective
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Atténuation de charges (chap 013)	197 768 €	309 551 €	382 356 €	460 520 €	306 031 €	368 436 €	
Evolution n-1		56,52%	23,52%	20,44%	- 33,55%	20,39%	13,25%
Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	1 426 420 €	1 085 965 €	1 044 688 €	1 784 487 €	1 911 500 €	4 897 397 €	
Evolution n-1		- 23,87%	- 3,80%	70,82%	7,12%	156,21%	27,98%
Attribution de compensation (art 73211)	326 986 €	326 986 €	326 986 €	326 986 €	326 986 €	326 986 €	
Impôts et taxes (sauf 731)	1 158 846 €	754 216 €	326 986 €	326 986 €	326 986 €	326 986 €	
Evolution n-1		- 34,92%	- 56,65%	0,00%	0,00%	0,00%	- 22,36%
Impôts directs locaux (art 73111)	27 510 232 €	27 521 161 €	13 100 821 €	14 437 259 €	15 114 943 €	16 744 894 €	
Evolution n-1		0,04%	- 52,40%	10,20%	4,69%	10,78%	- 9,45%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (art 73112)	3 177 451 €	3 345 050 €	3 389 885 €	3 506 534 €	3 748 506 €	- €	
Evolution n-1		5,27%	1,34%	3,44%	6,90%	- 100,00%	4,22%
Taxe sur les surfaces commerciales (art 73113)	1 194 977 €	1 241 785 €	1 207 820 €	1 231 055 €	1 418 269 €	1 387 523 €	
Evolution n-1		3,92%	- 2,74%	1,92%	15,21%	- 2,17%	3,03%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (art 73114)	1 127 930 €	1 193 578 €	1 321 862 €	1 366 807 €	1 535 286 €	1 615 324 €	
Evolution n-1		5,82%	10,75%	3,40%	12,33%	5,21%	7,45%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (art 73133)	11 790 680 €	12 898 564 €	15 921 346 €	18 584 228 €	20 552 938 €	21 460 978 €	
Evolution n-1		9,40%	23,44%	16,73%	10,59%	4,42%	12,73%
Taxe de séjour (art 73172)	265 584 €	273 512 €	453 757 €	665 537 €	733 933 €	905 846 €	
Evolution n-1		2,99%	65,90%	46,67%	10,28%	23,42%	27,81%
Fraction compensatoire de la TFPB et de la TH (art 7351)	- €	- €	14 533 254 €	15 987 085 €	16 423 531 €	16 418 711 €	
Evolution n-1				10,00%	2,73%	- 0,03%	4,15%
Fiscalité locale (731)	45 066 870 €	46 473 650 €	49 928 745 €	55 778 505 €	59 527 406 €	62 282 570 €	
Evolution n-1		3,12%	7,43%	11,72%	6,72%	4,63%	6,68%
Dotation d'intercommunalité des EPCI (art 741124)	3 253 387 €	3 093 750 €	3 110 660 €	3 125 821 €	3 165 298 €	3 188 710 €	
Evolution n-1		- 4,91%	0,55%	0,49%	1,26%	0,74%	- 0,40%
Dotation de compensation des EPCI (art 741126)	2 516 899 €	2 470 882 €	2 422 219 €	2 369 086 €	2 355 332 €	2 317 701 €	
Evolution n-1		- 1,83%	- 1,97%	- 2,19%	- 0,58%	- 1,60%	- 1,64%
FCTVA (art 744)	30 902 €	10 504 €	98 994 €	28 452 €	49 343 €	68 962 €	
Autres participations (art 747)	2 860 498 €	2 859 609 €	3 024 083 €	2 661 650 €	3 334 757 €	3 050 179 €	1,29%
Compensations TFB Locaux industriels	- €	- €	- €	704 116 €	948 442 €	1 030 870 €	21,00%
Compensations fiscales (art 748)	1 214 252 €	1 278 494 €	1 049 634 €	453 753 €	498 826 €	533 915 €	
Evolution n-1		5,29%	- 17,90%	- 56,77%	9,93%	7,03%	- 15,15%
D.C.R.T.P (art 748312)	245 694 €	232 608 €	232 608 €	232 608 €	232 608 €	211 469 €	- 2,96%
Dotations	10 121 632 €	9 945 847 €	9 938 198 €	9 575 486 €	10 584 607 €	10 544 571 €	
Evolution n-1		- 1,74%	- 0,08%	- 3,65%	10,54%	- 0,38%	0,82%
Autres recettes d'exploitations (chap 75)	40 813 €	16 837 €	385 338 €	451 980 €	846 247 €	978 057 €	
Evolution n-1		- 58,75%	2 188,64%	17,29%	87,23%	15,58%	88,76%
Total des recettes de gestion des services	58 012 349 €	58 586 066 €	62 006 311 €	68 377 964 €	73 502 776 €	79 398 018 €	
Evolution n-1		0,99%	5,84%	10,28%	7,49%	8,02%	6,48%
Produit des cessions d'immobilisations - pdt spécifiques (art 775)	219 236 €	371 430 €	128 943 €	191 618 €	888 400 €	3 020 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	58 231 585 €	58 957 496 €	62 135 254 €	68 569 583 €	74 391 176 €	79 401 038 €	
Evolution n-1		1,25%	5,39%	10,36%	8,49%	6,73%	6,40%

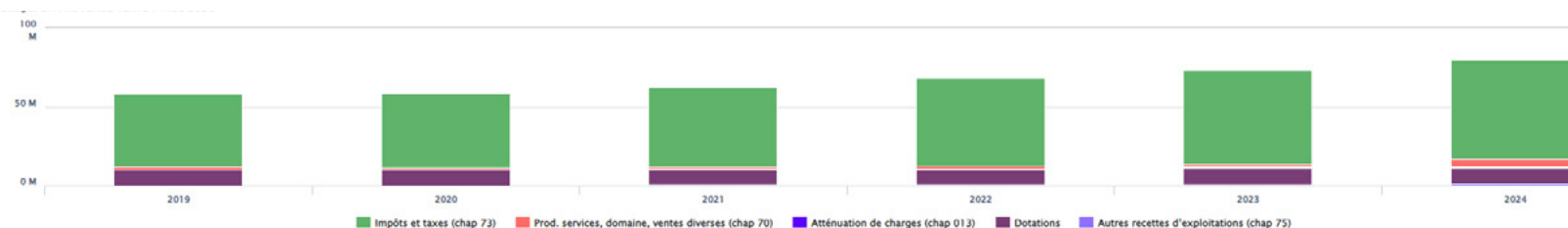
► ► ► ► ► ► ► ► ► ► DOTATIONS ET PÉRÉQUATION



► ► ► ► ► ► ► ► ► ► IMPOTS ET TAXES

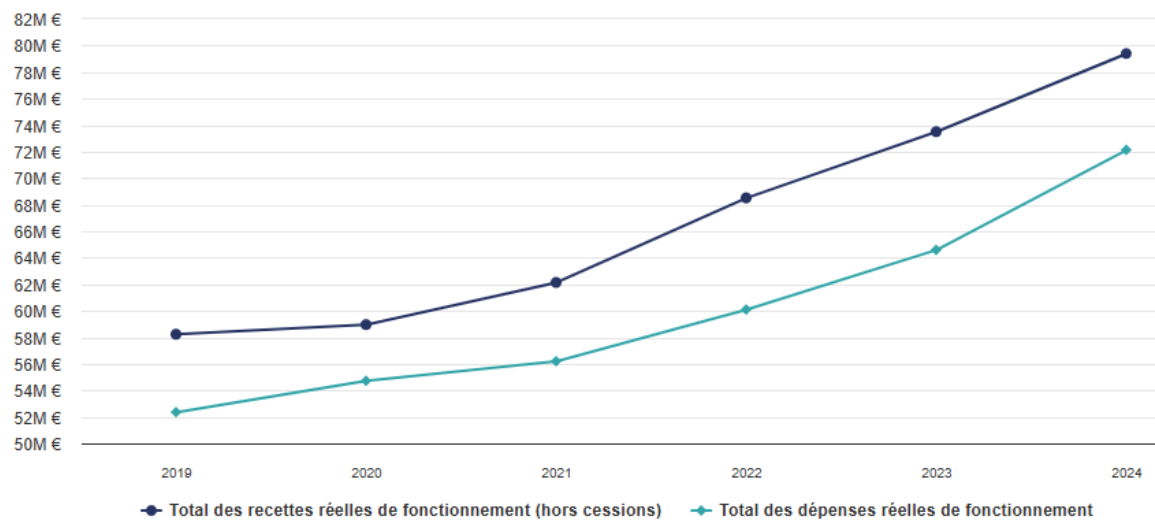


► ► ► ► ► ► ► ► ► PRODUITS DE GESTION COURANTE



À ce stade, aucun effet ciseau n'est constaté sur la section de fonctionnement : les recettes et les dépenses évoluent de manière cohérente, sans dynamique de divergence. Toutefois, il convient de rester particulièrement vigilant. Les annonces de baisse des aides de l'État pourraient peser sur les équilibres futurs, tandis que les charges de fonctionnement poursuivent leur progression en adéquation avec le développement de la CAPV. Cette combinaison appelle à une gestion prudente et à une anticipation renforcée pour préserver la soutenabilité de nos finances.

Effet de ciseau



4.2 Focus sur la dette

La CAPV dispose d'un niveau d'épargne suffisant pour assurer le financement de ses dépenses d'investissement sans recours à l'emprunt, tout en couvrant l'ensemble de ses charges, notamment celles liées au service de la dette.

	Rétrospective					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	58 231 585 €	58 957 496 €	62 135 254 €	68 569 583 €	74 391 176 €	79 401 038 €
Epargne de gestion	6 143 645 €	4 551 228 €	6 259 411 €	8 748 087 €	9 304 161 €	7 662 099 €
Epargne brute	5 877 224 €	4 239 805 €	5 934 344 €	8 421 554 €	8 907 455 €	7 262 602 €
Taux d'épargne brute (en%)	10,09%	7,19%	9,55%	12,29%	12,12%	9,15%
Epargne nette	4 933 641 €	3 341 428 €	4 700 350 €	7 067 094 €	7 621 243 €	5 969 078 €

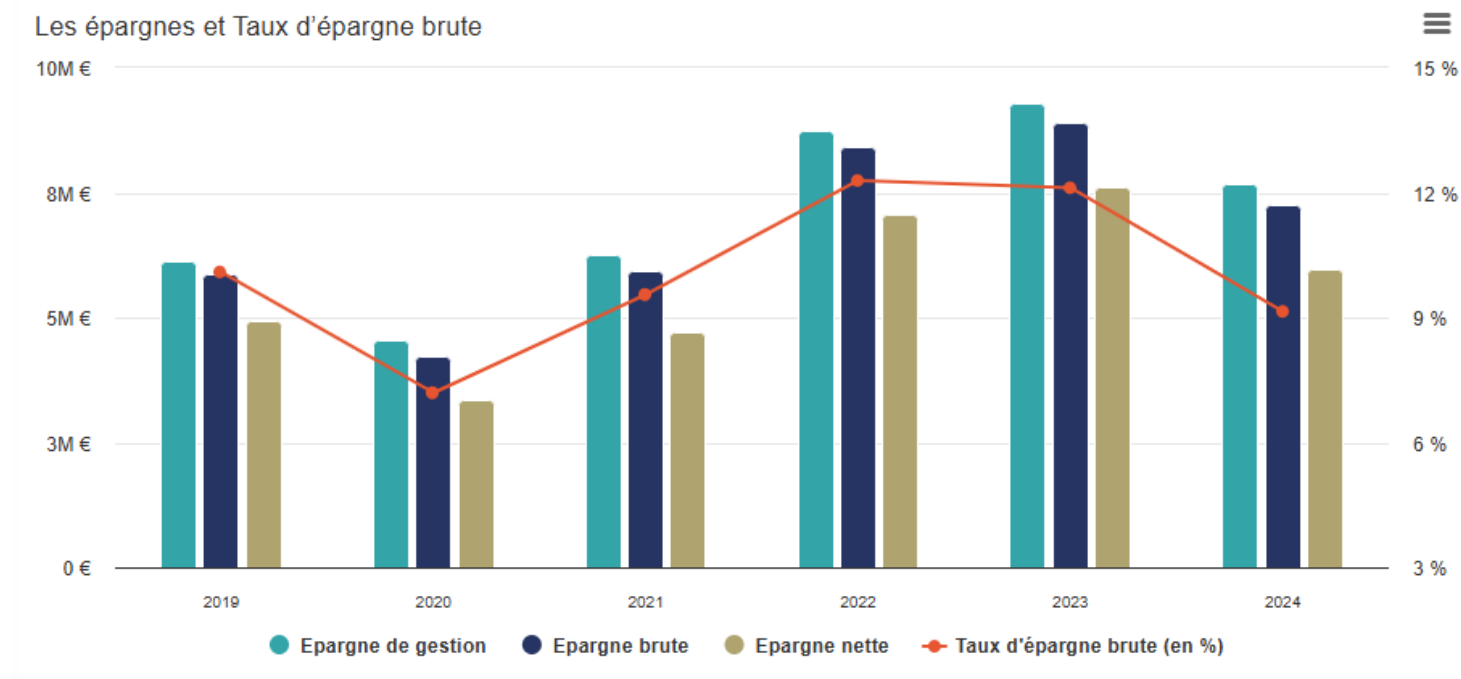
Il est constaté que l'épargne nette baisse dès 2020 pour passer de 4.9 M€ à 3.3 M€, les dépenses en 2020 ayant connu une augmentation plus forte que les recettes. Cette situation est liée aux dépenses COVID et aux compétences transférées. En 2021, le niveau de l'épargne nette est remonté à 4.7M€, pour atteindre les 7 M€ en 2022 et 2023 et redescendre à 5.9 M€ en 2024.

Force est de constater que pour 2024 les charges de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2023 (avec une augmentation moyenne sur la période de + 6,66 %). Il est précisé que 2024 est l'année de reprise de la compétence « Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés ».

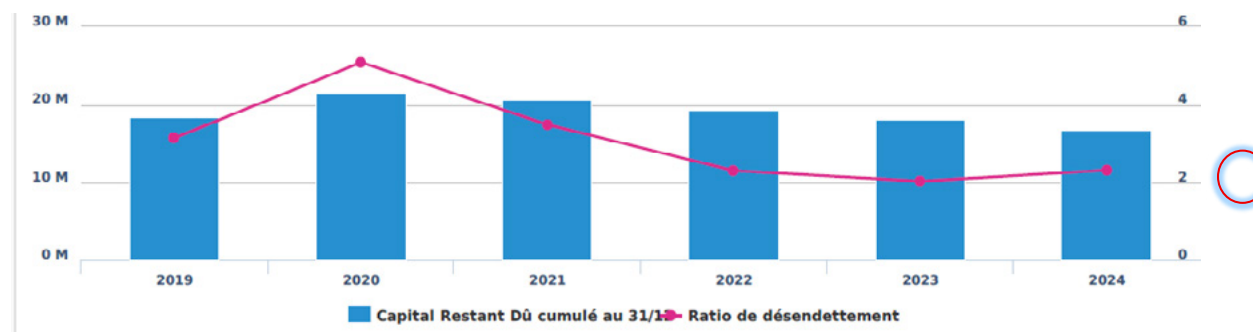
	Rétrospective						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Recettes de fonctionnement	58 231 585 €	58 957 496 €	62 135 254 €	68 569 583 €	74 391 176 €	79 401 038 €	
Dépenses de fonctionnement	52 354 361 €	54 717 691 €	56 200 910 €	60 089 506 €	64 595 321 €	72 135 415 €	
% d'évolution des dépenses fonction par rapport à N-1		+ 4,51 %	+ 2,71 %	+ 6,92 %	+ 7,5 %	+ 11,67 %	+ 6,66 %

Les recettes restent tout de même plus importantes que les dépenses, avec des produits TEOM qui couvrent le coût de la compétence depuis 2023, contrairement aux années précédentes.

Des épargnes et taux d'épargne brute qui sont en diminution en 2024 par rapport à 2022-2023 mais toujours très satisfaisants.

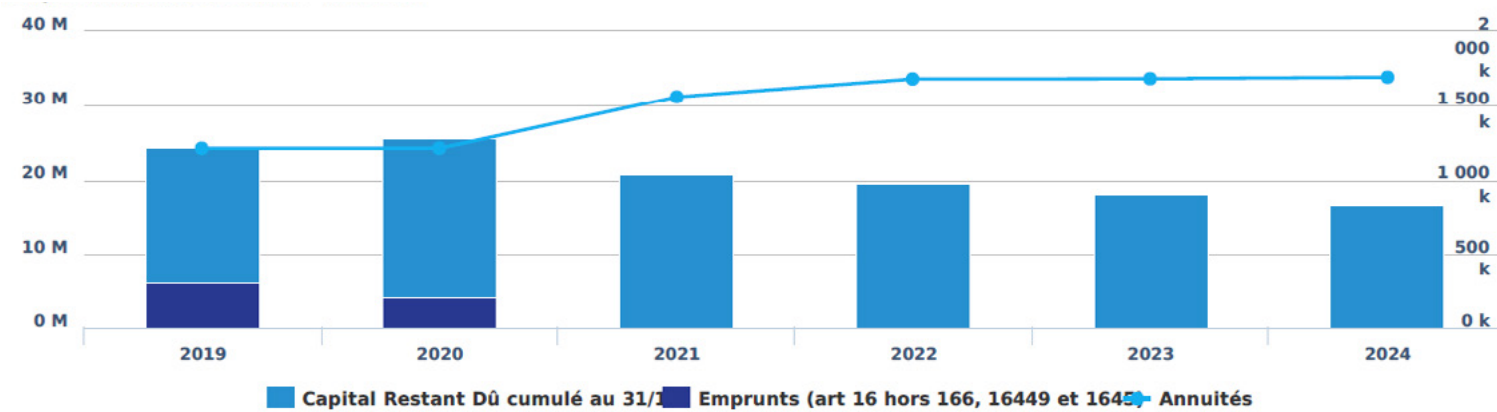


Un niveau d'endettement faible : la capacité de désendettement reste au-dessous du seuil d'alerte de 12 ans. L'agglomération présente donc des marges de manœuvre intéressantes pour financer son programme d'investissement à venir, avec un ratio de désendettement à 2 ans en 2024



Capital restant dû au 31/12 et annuité de la dette

Pas d'emprunts réalisés depuis 2020 – un capital restant dû au 31 décembre 2024 qui baisse mais des annuités qui augmentent avec certains emprunts indexés sur le livret A et les taux variables qui augmentent depuis quelques années.



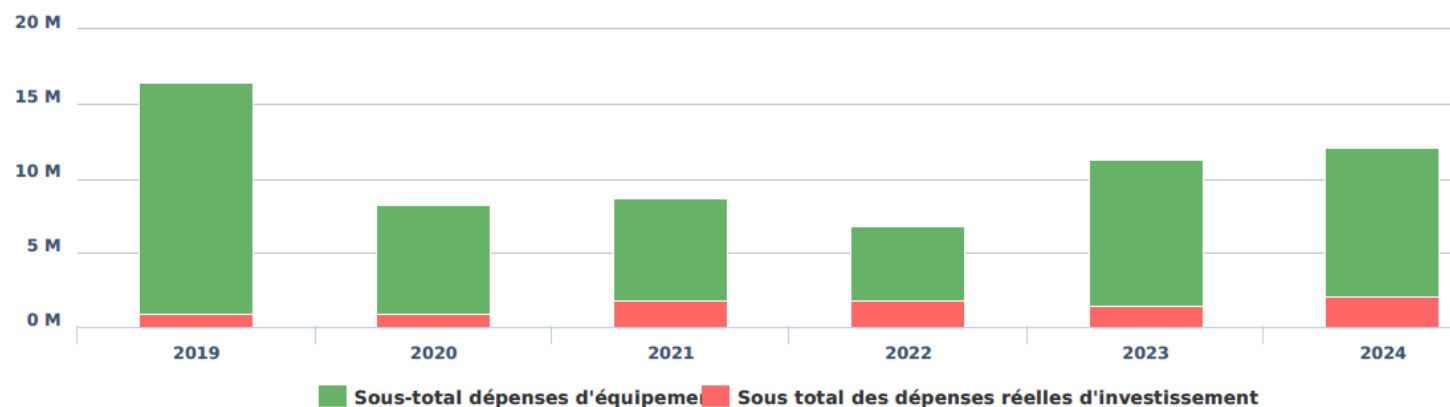
Encours de Dette et annuité

	Rétrospective						Moyenne sur les 6 ans Prospective
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Dette en cours							
Capital Restant Dû (au 01/01)	13 428 667 €	18 485 084 €	21 586 706 €	20 684 848 €	19 381 010 €	18 094 798 €	
Evolution n-1		37,65%	16,78%	- 4,18%	- 6,30%	- 6,64%	6,15%
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	943 583 €	898 377 €	1 233 994 €	1 354 461 €	1 286 212 €	1 293 524 €	
Evolution n-1		- 4,79%	37,36%	9,76%	- 5,04%	0,57%	6,51%
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	266 421 €	311 423 €	325 067 €	326 533 €	396 706 €	399 497 €	
Evolution n-1		16,89%	4,38%	0,45%	21,49%	0,70%	8,44%

4.3 Une section d'investissement structurée pour préparer l'avenir et ambitieuse

	Rétrospective						Moyenne sur les 6 ans Prospective
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	14 881 712 €	5 731 374 €	4 793 790 €	4 673 078 €	9 800 698 €	9 992 174 €	
Evolution n-1		- 61,49%	- 16,36%	- 2,52%	109,73%	1,95%	- 7,66%
Subventions d'équipement (art 204)	629 793 €	1 568 742 €	2 134 384 €	247 684 €	- €	- €	
Evolution n-1		149,09%	36,06%	- 88,40%	- 100,00%		- 26,73%
Sous-total dépenses d'équipement	15 511 505 €	7 300 116 €	6 928 174 €	4 920 761 €	9 800 698 €	9 992 174 €	
Evolution n-1		- 52,94%	- 5,10%	- 28,97%	99,17%	1,95%	- 8,42%
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	943 583 €	898 377 €	1 233 994 €	1 354 461 €	1 286 212 €	1 293 524 €	
Evolution n-1		- 4,79%	37,36%	9,76%	- 5,04%	0,57%	6,51%
Autres investissements hors PPI	- €	35 561 €	42 668 €	39 740 €	0 €	596 397 €	
Evolution n-1			19,98%	- 6,86%	- 100,00%		102,37%
Autres immobilisations financières (chap 27)	- €	- €	511 395 €	451 575 €	207 703 €	154 927 €	
Evolution n-1				- 11,70%	- 54,00%	- 25,41%	- 32,84%
Total des dépenses réelles d'investissement	16 455 088 €	8 234 054 €	8 716 232 €	6 766 537 €	11 294 613 €	12 037 022 €	
Evolution n-1 en %		- 49,96	5,86	- 22,37	66,92	6,57	7,02

Entre 2019 et 2024, la CAPV a réalisé 54,4 M€ de dépenses d'équipement brut.



Le financement de l'investissement constitue un enjeu central pour assurer la réalisation et la pérennité des projets portés par l'agglomération. Il s'agit de déterminer les ressources nécessaires pour couvrir des dépenses souvent lourdes, étalées dans le temps, et qui conditionnent la qualité du service public à moyen et long terme. Entre autofinancement, subventions, recours à l'emprunt ou mobilisation de ressources exceptionnelles, la stratégie retenue doit permettre d'équilibrer ambition d'investissement et soutenabilité financière. Elle vise ainsi à garantir la capacité de la collectivité à mener ses projets tout en préservant sa trajectoire budgétaire et sa marge de manœuvre future.

	Rétrospective						Moyenne sur les 6 ans Prospective
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Epargne nette	4 933 641 €	3 341 428 €	4 700 350 €	7 067 094 €	7 621 243 €	5 969 078 €	
FCTVA (art 10222)	678 016 €	224 834 €	1 515 817 €	307 641 €	464 138 €	1 179 801 €	
Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR ex DGE - art. 1341)	0	0	0	247 960	0	0	
Subventions (chap 13)	1 573 980 €	3 724 815 €	485 111 €	2 168 980 €	1 556 219 €	1 020 711 €	
<i>Evolution n-1</i>		136,65%	- 86,98%	347,11%	- 28,25%	- 34,41%	- 8,30%
Autres immobilisations financières (chap 27)	- €	- €	101 €	227 415 €	114 861 €	- €	
<i>Evolution n-1</i>				225 063,77%	- 49,49%	- 100,00%	3 272,30%
Autres recettes	49 756 €	- €	325 365 €	594 098 €	40 083 €	27 000 €	
<i>Evolution n-1</i>		- 100,00%		82,59%	- 93,25%	- 32,64%	- 14,17%
Sous-total recettes d'investissement	2 301 752 €	3 949 649 €	2 326 394 €	3 546 094 €	2 175 300 €	2 227 512 €	
<i>Evolution n-1</i>		71,59%	- 41,10%	52,43%	- 38,66%	2,40%	- 0,65%
Emprunts en cours	6 000 000 €	4 000 000 €	- €	- €	- €	- €	
Total des recettes réelles d'investissement	8 301 752 €	7 949 649 €	2 326 394 €	3 546 094 €	2 175 300 €	2 227 512 €	
<i>Evolution n-1</i>		- 4,24%	- 70,74%	52,43%	- 38,66%	2,40%	- 23,13%
Financement (épargne nette + recettes réelles)	13 235 393 €	11 291 077 €	7 026 743 €	10 613 188 €	9 796 544 €	8 196 590 €	
Résultat de l'exercice	- 2 276 112 €	3 955 400 €	- 455 494 €	5 259 634 €	676 543 €	-2 543 887 €	

4.4 Un fonds de roulement sécurisé pour accompagner les projets à venir

	Rétrospective					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds de roulement en début d'exercice	7 232 984 €	4 956 871 €	8 912 272 €	8 472 084 €	14 623 288 €	15 299 831 €
Résultat de l'exercice	- 2 276 112 €	3 955 400 €	- 455 494 €	5 259 634 €	676 543 €	- 2 543 887 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 956 871 €	8 912 272 €	8 456 778 €	14 623 288 €	15 299 831 €	12 755 944 €

Les résultats cumulés constituent une ressource mobilisable pour soutenir un programme d'investissement ambitieux. Toutefois, l'analyse du fonds de roulement montre que, malgré un niveau comptable confortable, sa portée opérationnelle reste limitée : il représente environ 3 mois de fonctionnement, alors que les dépenses mensuelles de l'EPCI s'élèvent à près de 5 M€. Ce ratio de couverture, bien qu'honorable, impose une gestion prudente, notamment au regard du plan pluriannuel d'investissement inscrit dans la prospective 2024-2028. Le fonds de roulement ne doit donc pas être interprété comme une réserve excédentaire, mais comme une enveloppe de fonds de sécurité nécessaire au maintien de la liquidité et à l'absorption des décalages de trésorerie.



Sur la période 2019-2023, la CAPV a dégagé une épargne brute et une épargne nette soutenues, traduisant une trajectoire financière forte. La dynamique favorable des recettes de gestion, supérieure à celle des charges, a renforcé la capacité d'autofinancement et consolidé les marges de manœuvre budgétaires. Cette situation permet de financer une part significative des investissements sans recours massif à l'endettement.

L'établissement présente par ailleurs un niveau d'endettement très faible, avec une capacité de désendettement d'environ 2 ans, nettement en-deçà des seuils de vigilance habituellement retenus. La structure de la dette est sécurisée, sans exposition notable au risque de taux ou de renégociation.

Ces éléments offrent à la CAPV la possibilité de conduire une politique d'investissement dynamique tout en préservant ses grands équilibres financiers.

Toutefois, la prospective 2024-2028 devra être élaborée avec une vigilance accrue. La future loi de finances pour 2026 devrait profondément modifier l'environnement financier des collectivités, avec des impacts potentiels sur :

- ✔ Les dotations d'État,
- ✔ Les mécanismes de péréquation,
- ✔ Les règles d'encadrement des dépenses,
- ✔ Et les marges de manœuvre fiscales.



COMPRENDRE UN TERRITOIRE PAR SES COMPETENCES



5. UNE PROSPECTIVE FINANCIERE 2025/2030 GUIDEE PAR LA RIGUEUR DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

5.1 Le pacte financier et fiscal, un outil de gouvernance

La prospective financière présentée dans les précédents rapports était conforme aux engagements inscrits dans le pacte financier et fiscal de la CAPV.

Les Collectivités Territoriales doivent participer à la réduction du déficit public. Ainsi, à moyen terme, la CAPV devra réviser les engagements inscrits dans le pacte financier et fiscal afin de l'adapter au contexte budgétaire et au projet de territoire.

Pour mémoire, le pacte financier et fiscal a été adopté lors du Conseil Communautaire en date du 08 avril 2022.

Ce pacte constitue un outil de gouvernance financière permettant à la CAPV de mener ses projets d'investissement sur la mandature tout en s'assurant de la santé financière des communes-membres qui la composent.

Les engagements initiaux définis dans le cadre du pacte financier et fiscal sont les suivants :

- Plus de solidarité envers les communes membres en maintenant l'enveloppe DSC (soit 1.2M€ par an) et l'enveloppe FDC à 1.5M€,
- La sacralisation des épargnes nettes en contenant l'évolution des dépenses de fonctionnement
- La réalisation d'un programme d'investissement soutenu (12M€ par an)
- Le renforcement des services au niveau des ressources humaines
- Une harmonisation de la TEOM avec deux taux différenciés dans le cadre du nouveau zonage
- L'intégration de la compétence eaux pluviales à hauteur de 650 000€ en fonctionnement et 1.5M€ en investissement sans révision des attributions de compensation
- La qualité des services au public que l'Agglomération souhaite développer,
- Les projets d'envergure (maison des internes, Musée des Comtes de Provence, PEM, hôtel de l'agglomération)

La capacité financière de la CAPV est aussi étroitement liée aux éléments suivants :

- Les évolutions des coûts des politiques publiques (transports, déchets, environnement, culture, petite enfance et SDIS notamment).
- La maîtrise des participations financières versées aux divers satellites de la CAPV
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement



La trajectoire de réduction de la dette publique, renforcée par les objectifs de déficit fixés à l'horizon 2029 dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, ainsi que la volonté affirmée de faire contribuer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, imposeront à moyen terme une révision de la stratégie financière de la CAPV. Les arbitrages politiques devront nécessairement porter sur une maîtrise accrue de la dépense publique et/ou sur une évolution de la pression fiscale.

Dans un contexte politique encore instable, et bien que le PLF 2026 ait été présenté, ses orientations demeurent susceptibles d'évoluer au gré du débat parlementaire, maintenant la CAPV dans une situation d'incertitude. La prospective financière et la préparation du BP 2026 s'inscrivent ainsi dans une démarche de prudence. Dans l'attente de clarifications définitives sur les mesures que retiendra l'État pour le redressement des finances publiques, le BP 2026 a été conçu comme un budget de continuité, respectant les engagements contractuels de l'établissement tout en permettant d'anticiper les futures exigences nationales en matière d'équilibre budgétaire.

5.2

2025-2030 : Construire l'avenir avec prudence face aux incertitudes

La prospective financière de la CAPV présentée ci-après montre que la Communauté dispose de capacités financières suffisantes pour conduire les actions prévues dans le projet de territoire tout en maintenant son soutien aux communes membres. Toutefois, pour préserver durablement ses marges de manœuvre et sa capacité d'investissement, la Communauté devra :

- Maintenir l'évolution des dépenses de fonctionnement dans les limites fixées par la prospective
- Adapter sa stratégie financière et ses hypothèses en fonction des décisions que prendra le gouvernement en matière de réduction de la dette publique

Dans ce contexte, la prospective retenue se veut volontairement prudente. Elle devra être révisée dès lors que seront connues les modalités de contribution des Collectivités Territoriales au redressement des comptes publics.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement (chapitre 70) :

La prospective financière est construite de manière prudentielle avec une hypothèse d'évolution des recettes de fonctionnement estimée à 1% tous les ans.

La baisse des recettes entre 2024 et 2025 s'explique par une réduction des recettes pour la compétence « Petite Enfance » liée au « bonus territoire ». Ces recettes versées par la CAF étaient jusqu'alors perçues par l'Agglomération et sont maintenant versées directement aux délégataires.

	Rétrospective	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	4 897 397 €	4 866 626 €	4 915 292 €	4 964 445 €	5 411 737 €	5 456 466 €	5 460 939 €
Evolution n-1		- 0,63%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%

La fiscalité (chapitre 73) :

Les produits de la fiscalité constituent les principales ressources de l'Agglomération.

La fiscalité se décompose en plusieurs catégories :

	Rétrospective	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Attribution de compensation (art 73211)	326 986 €	326 986 €	326 986 €	326 986 €	326 986 €	326 986 €	326 986 €
Impôts directs locaux (art 73111)	16 744 894 €	16 025 199 €	16 278 594 €	16 551 947 €	16 830 307 €	17 129 657 €	17 434 762 €
Evolution n-1		- 4,30%	1,58%	1,68%	1,68%	1,78%	1,78%
Taxe sur les surfaces commerciales (art 73113)	1 387 523 €	1 365 602 €	1 365 602 €	1 365 602 €	1 365 602 €	1 365 602 €	1 365 602 €
Evolution n-1		- 1,58%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (art 73114)	1 615 324 €	1 697 601 €	1 714 577 €	1 731 723 €	1 749 040 €	1 766 530 €	1 784 196 €
Evolution n-1		5,09%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (art 73133)	21 460 978 €	22 018 995 €	22 459 375 €	22 908 562 €	23 366 734 €	23 834 068 €	24 310 750 €
Evolution n-1		2,60%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Taxe de séjour (art 73172)	905 846 €	905 845 €	905 845 €	905 845 €	905 845 €	905 845 €	905 845 €
Evolution n-1		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fraction compensatoire de la CVAE (7352)	3 749 294 €	3 735 525 €	3 735 525 €	3 810 236 €	3 886 440 €	3 964 169 €	4 043 452 €
Evolution n-1		- 0,37%	0,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Fraction compensatoire de la TFPB et de la TH (art 7351)	16 418 711 €	16 462 800 €	16 462 800 €	16 792 056 €	17 127 897 €	17 470 455 €	17 819 864 €
Evolution n-1		0,27%	0,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Fiscalité locale (731)	62 282 570 €	62 211 567 €	62 922 318 €	64 065 970 €	65 231 865 €	66 436 327 €	67 664 471 €
Evolution n-1		- 0,11%	1,14%	1,82%	1,82%	1,85%	1,85%



Entre 2024 et 2025, il convient de constater une baisse globale de 0,11%, et notamment sur le produit de la fiscalité.

Dans le détail, les baisses les plus significatives sont les suivantes :

- Une baisse de 4,30% sur les impôts directs locaux
- Une baisse de 1,58% sur la taxe sur les surfaces commerciales
- Une baisse de 0,37% sur la fraction compensatrice de la CVAE

Il n'est pas prévu en 2026 de réintégration à l'éligibilité au FPIC (inégibilité depuis 2020).

Les dotations (chapitre 74) :

	Rétrospective	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dotation d'intercommunalité des EPCI (art 741124)	3 188 710 €	3 226 058 €	3 259 000 €	3 289 000 €	3 319 000 €	3 349 000 €	3 379 000 €
Evolution n-1		1,17%	1,02%	0,92%	0,91%	0,90%	0,90%
Dotation de compensation des EPCI (art 741126)	2 317 701 €	2 233 540 €	2 121 863 €	2 015 770 €	1 914 981 €	1 819 232 €	1 728 271 €
Evolution n-1		- 3,63%	- 5,00%	- 5,00%	- 5,00%	- 5,00%	- 5,00%
FCTVA (art 744)	68 962 €	50 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Evolution n-1		- 27,50%	- 100,00%				
DGD (art 746)	142 765 €	46 234 €	- €	- €	- €	- €	- €
Evolution n-1		- 67,62%	- 100,00%				
Autres participations (art 747)	3 050 179 €	3 200 000 €	3 200 000 €	3 200 000 €	3 200 000 €	3 200 000 €	3 200 000 €
Evolution n-1		4,91%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Compensations TFB Locaux industriels	1 030 870 €	1 789 731 €	1 825 526 €	1 862 036 €	1 899 277 €	1 937 262 €	1 976 008 €
Evolution n-1		73,61%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Compensations fiscales (art 748)	533 915 €	619 248 €	619 248 €	619 248 €	619 248 €	619 248 €	619 248 €
Evolution n-1		15,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
D.C.R.T.P (art 748312)	211 469 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dotations	10 544 571	11 164 811	11 025 637	10 986 054	10 952 506	10 924 743	10 902 526
Evolution n-1		5,88%	- 1,25%	- 0,36%	- 0,31%	- 0,25%	- 0,20%

Evolution des dotations et participations sur la période 2024 / 2030 qui vont passer d'une moyenne annuelle de +5,88% en 2025 à -0,20% en 2030.

L'écrêtement de la dotation de compensation de - 3,63% en 2025 va s'amplifier dès 2026 (-5 % estimé)

La dotation d'intercommunalité reste relativement stable (autour de 1% d'évolution)

Il convient de constater la suppression de la DCRTP dès 2025 et du FCTVA en 2026.



Les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général connaissent en 2026 une progression liée à la fois à l'évolution des prix (énergie, maintenance, fournitures) et à l'occupation de nouveaux locaux (maison du gardien, CUB...). Ces installations génèrent des dépenses supplémentaires obligatoires : augmentation des consommations énergétiques, extension des contrats de maintenance et de nettoyage, hausse des primes d'assurance et besoins accrus en fournitures et petits équipements. Ces éléments structurants expliquent la hausse prévisionnelle du chapitre 011 pour l'exercice 2026.

	Rétrospective	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges à caractère général (chap 011)	4 294 694 €	4 500 000 €	4 590 000 €	4 681 800 €	4 775 436 €	4 870 945 €	4 968 364 €
Evolution n-1		4,78%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	16 263 774 €	17 413 000 €	17 911 300 €	18 269 526 €	18 634 917 €	19 007 615 €	19 387 767 €
Evolution n-1		7,07%	2,86%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%

L'augmentation du budget RH entre 2024 et 2025 s'explique par une combinaison de facteurs quantitatifs (effectifs) et structurels (charges sociales).

1. Évolution des effectifs et impact financier

Entre décembre 2024 et décembre 2025, les effectifs sont passés de 372 à 387 agents, soit +15 ETP.
À titre de repère budgétaire, le coût moyen d'un ETP est estimé à environ 40 000 € par an, toutes charges comprises.
Ainsi, à effectif constant et hors autres paramètres, cette évolution représente un impact théorique d'environ 600 000 € en année pleine sur la masse salariale et les charges associées.
Cet ordre de grandeur permet d'expliquer mécaniquement une part significative de l'évolution du budget RH.

2. Hausse des charges CNRACL

En parallèle, les dépenses ont été affectées par la progression des charges CNRACL, qui pèsent fortement sur le budget du personnel. Cette hausse s'explique notamment par :

- L'augmentation progressive du taux de cotisation employeur CNRACL, décidée au niveau national afin de garantir l'équilibre du régime de retraite,
- L'augmentation du nombre d'agents titulaires,
- L'effet masse lié aux déroulements de carrière et aux mesures indiciaires.



3. Traduction budgétaire

Sous l'effet cumulé :

- De l'augmentation des effectifs,
- Et de la hausse des cotisations retraite,

Les dépenses liées aux charges CNRACL sont passées de 1,9 M€ en 2024 à 2,2 M€ en 2025, soit +300 k€.

Cette évolution est donc structurelle et prévisible, et ne résulte ni d'un dérapage budgétaire ni d'un effet ponctuel, mais d'un ajustement des moyens humains aux besoins de l'EPCI dans un contexte national de renchérissement du coût du travail public.

Enfin, il convient de souligner que ces mêmes tendances se poursuivront en 2026.

Sauf inflexion forte des politiques nationales ou gel volontaire des effectifs, l'établissement restera confronté :

- À un niveau d'effectifs stabilisé à un palier plus élevé qu'en 2025, générant un socle de dépenses durable ;
- À la poursuite de la hausse des charges CNRACL, liée à la trajectoire nationale des taux de cotisation et à l'effet masse sur les agents titulaires.

Dans ce contexte, la dynamique observée entre 2024 et 2025 n'est pas ponctuelle mais structurelle, ce qui explique la perception d'une dérive du budget RH, dérive qui n'est ni subie ni accidentelle, mais la conséquence directe :

- Des choix de renforcement des moyens humains,
- Et de contraintes exogènes sur le coût du travail public.

Cette analyse doit être intégrée comme un élément d'alerte et d'anticipation pour les exercices à venir, afin d'éclairer les arbitrages futurs en matière d'organisation, de priorisation des missions et de soutenabilité financière.

Le chapitre 014 « atténuation des charges » :

	Rétrospective	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Attribution de compensation (art 739211)	9 040 600 €	9 040 600 €	9 040 600 €	9 040 600 €	9 040 600 €	9 040 600 €	9 040 600 €
Evolution n-1		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dotation de solidarité communautaire (art 739212)	1 200 000 €	1 231 752 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €
Evolution n-1		2,65%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
FNGIR (art 739221)	990 587 €	990 587 €	990 587 €	990 587 €	990 587 €	990 587 €	990 587 €
Autres reversements (autres art 739)	445 071 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €
Evolution n-1		- 26,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Atténuation de produit (chap 014)	11 676 258	11 556 187	11 556 187	11 556 187	11 556 187	11 556 187	11 556 187
Evolution n-1		- 1,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Les attributions de compensation sont projetées à partir du rapport quinquennal, sans intégrer de nouvelles compétences, soit à périmètre constant.

Exceptionnellement la Dotation de Solidarité Communautaire a subi une hausse 32 752 € en 2025 pour pallier à la baisse significative pour certaines communes suite à l'application des critères de droit commun en 2025.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » :

	Rétrospective	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Contributions obligatoires (art 655 hors 65561)	12 159 134 €	13 135 743 €	13 458 618 €	13 791 765 €	14 135 541 €	14 490 317 €	14 856 478 €
Evolution n-1		8,03%	2,46%	2,48%	2,49%	2,51%	2,53%
Subventions versées (art 657 hors 6573641)	26 231 802 €	27 322 195 €	27 779 080 €	28 285 634 €	28 802 050 €	29 328 519 €	29 865 241 €
Evolution n-1		4,16%	1,67%	1,82%	1,83%	1,83%	1,83%
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	1 117 226 €	798 353 €	814 320 €	830 606 €	847 219 €	864 163 €	881 446 €
Evolution n-1		- 28,54%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	39 508 162 €	41 256 291 €	42 052 018 €	42 908 005 €	43 784 810 €	44 682 999 €	45 603 165 €
Evolution n-1		4,42%	1,93%	2,04%	2,04%	2,05%	2,06%

Ce chapitre augmente de 4,42% sur la période 2026. Il intègre les versements des subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes, comme suit :

- Budget annexes « Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés » une augmentation de la TEOM, soit 21 505 025 € en 2024 contre 22 086 699 en 2025. Cette dépense est compensée intégralement par le produit fiscal de la TEOM.
- Budget annexe « Transports » en 2024 une subvention de 5 009 207.11 € contre 5 688 579.85 € en 2025 soit une hausse de 13,56 %.

Budget annexe « CIAS » 50 000 € en 2025 contre 40 280 € en 2024

Une hausse de la compétence GEMAPI de 37.59% soit 804 440 € en 2024 pour 1 106 862 € en 2025 – pour 2026 ce taux d'augmentation devrait revenir autour de 2 % estimés.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La prospective financière 2026 – 2030 prend en compte des dépenses d'investissement comprises entre 10 M€ en 2026-2027 puis 13 M€ en 2028 et 2029 pour atteindre 15 M€ en 2030.

Les dépenses d'investissement prévues au programme pluriannuel pourront être financées sans recours exclusif à l'emprunt grâce à plusieurs leviers : mobilisation de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, obtention de subventions d'investissement auprès des partenaires institutionnels, perception du FCTVA, cessions éventuelles d'actifs, participations extérieures et affectation du résultat de l'exercice précédent. L'ensemble de ces ressources permet de limiter l'endettement tout en maintenant un niveau d'investissement soutenu.

Dépenses d'investissement :

	Rétrospective	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	9 992 174 €	7 094 124 €	10 000 000 €	10 000 000 €	13 000 000 €	13 000 000 €	15 000 000 €
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 293 524 €	1 317 804 €	1 330 152 €	1 373 820 €	1 443 563 €	1 553 597 €	1 825 478 €

Soit 68 M€ estimés sur la période 2026/2030 – pour des recettes financées :

- 3 M€ de Mécénat
- 12,2 M€ de financement externe (subventions)
- 28 M€ d'emprunt et le reste provenant de l'autofinancement

Recettes d'investissement :

	Rétrospective	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
FCTVA (art 10222)	1 179 801 €	642 181 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 628 080 €
<i>Evolution n-1</i>		- 45,57%	55,72%	0,00%	30,00%	0,00%	25,24%
Subventions (chap 13)	1 020 711 €	2 084 787 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 600 000 €	2 600 000 €	3 000 000 €
Autres recettes (mécénat)	27 000	0	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	- €	- €	1 893 505 €	3 493 085 €	6 261 590 €	7 049 156 €	10 292 128 €
Total des recettes réelles d'investissement	2 227 512 €	2 735 968 €	4 893 505 €	7 493 085 €	11 161 590 €	11 949 156 €	14 920 208 €

L'épargne constitue un élément central de l'équilibre financier de l'établissement. Elle traduit la capacité de la section de fonctionnement à dégager des marges permettant de financer les investissements sans recourir systématiquement à l'emprunt. Dans un contexte marqué par la hausse des charges obligatoires et la pression sur les recettes, le niveau d'épargne devient un indicateur stratégique : il conditionne la soutenabilité de la trajectoire budgétaire, la capacité à maintenir un programme d'investissement ambitieux et la préservation de la capacité de désendettement.

Les impacts sur les niveaux d'épargne :

	Prospective					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes réelles de fonctionnement	80 171 364 €	80 795 940 €	81 953 540 €	83 139 953 €	84 371 257 €	85 632 337 €
Dépenses réelles de fonctionnement	75 043 457 €	76 377 931 €	78 072 804 €	79 857 979 €	81 766 816 €	83 727 067 €
Epargne de gestion	5 459 527 €	4 691 359 €	4 190 930 €	3 690 568 €	3 205 484 €	2 719 413 €
Epargne brute	5 127 907 €	4 418 009 €	3 880 736 €	3 281 974 €	2 604 441 €	1 905 269 €
Taux d'épargne brute (en%)	6,40%	5,47%	4,74%	3,95%	3,09%	2,22%
Epargne nette	3 810 102 €	3 087 857 €	2 506 916 €	1 838 411 €	1 050 844 €	79 791 €

Pour rappel, l'épargne nette correspond à l'épargne brute – le remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette mesure la capacité réelle d'autofinancement après avoir payé les annuités de dette. Cet indicateur permet de savoir si la collectivité pourra financer de nouveaux investissements sans s'endetter davantage.

Il convient de constater que les dépenses augmentent plus vite que les recettes, ce qui amène à une érosion de l'épargne de gestion.

A partir de 2029, l'épargne nette devient trop faible pour financer des investissements significatifs et en 2030 la marge de manœuvre est quasi nulle.

La CAPV devra donc à moyen terme, opérer des choix, réduire les dépenses de fonctionnement, augmenter les recettes (tarification, fiscalité) ou avoir recours à l'emprunt.

Les impacts sur l'endettement :

Le niveau d'endettement reste faible jusqu'en 2028. En 2029, il se rapproche du seuil d'alerte dès 12 ans.

	Rétrospectiv e	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio de désendettement	2	3	4	5	7	11	19
Evolution n-1		30,52%	20,29%	28,88%	49,60%	56,14%	77,33%



Focus sur la dette en cours et celle projetée sur notre prospective :

	Rétrospect	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dette en cours							
Capital Restant Dû (au 01/01)	18 094 798 €	16 801 274 €	15 483 470 €	14 153 318 €	12 846 454 €	11 595 710 €	10 463 097 €
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	1 293 524 €	1 317 804 €	1 330 152 €	1 306 864 €	1 250 744 €	1 132 613 €	1 140 494 €
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	399 497 €	331 621 €	273 350 €	243 921 €	222 407 €	202 449 €	183 564 €
Dette de la prospective							
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	- €	- €	1 893 505 €	3 493 085 €	6 261 590 €	7 049 156 €	10 292 128 €
Prospective CRD (capital restant dû)	- €	- €	- €	1 893 505 €	5 319 634 €	11 388 405 €	18 016 577 €
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	- €	- €	- €	66 956 €	192 819 €	420 984 €	684 985 €
Intérêts de la dette de la prospective (art 66111)	- €	- €	- €	66 273 €	186 187 €	398 594 €	630 580 €
Dette totale							
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	18 094 798 €	16 801 274 €	15 483 470 €	16 046 823 €	18 166 088 €	22 984 115 €	28 479 674 €
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	16 801 274 €	15 483 470 €	16 046 823 €	18 166 088 €	22 984 115 €	28 479 674 €	36 946 324 €
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 293 524 €	1 317 804 €	1 330 152 €	1 373 820 €	1 443 563 €	1 553 597 €	1 825 478 €
Intérêts de la dette (art 66111)	399 497 €	331 621 €	273 350 €	310 193 €	408 594 €	601 043 €	814 144 €
Annuités	1 693 021 €	1 649 425 €	1 603 502 €	1 684 014 €	1 852 157 €	2 154 641 €	2 639 622 €

Les impacts sur le fonds de roulement :

La CAPV continue à puiser dans son fonds de roulement. Dès 2026 celui-ci sera cristallisé à 10M€ ce qui correspond à environ 2 mois de fonctionnement. En sachant que l'agglomération a fait le choix de ne pas avoir recours à l'emprunt depuis 2021 (en partie suite à la hausse des taux). Mais dès 2026, un cahier des charges sera réalisé afin d'anticiper un éventuel besoin de consultation auprès des banques au cours du 2^{ème} semestre.

	Rétrospective	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonds de roulement en début d'exercice	15 299 831 €	12 755 944 €	12 018 638 €	10 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €
Résultat de l'exercice	- 2 543 887 €	- 737 306 €	- 2 018 638 €	- €	- €	- €	- €
Fonds de roulement en fin d'exercice	12 755 944 €	12 018 638 €	10 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €

La CAPV devra, à moyen terme, renforcer la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Une révision du Pacte Financier et Fiscal apparaît indispensable afin de hiérarchiser les priorités en matière de politiques publiques, d'en ajuster l'évolution et de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour conduire les projets de territoire.

Cependant, les fortes incertitudes entourant le projet de loi de finances 2026, ainsi que les baisses significatives annoncées sur les dotations et compensations de l'État dans le cadre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics, imposent une grande prudence. Dans ce contexte, la prospective présentée doit être interprétée avec la plus grande réserve, tant les paramètres nationaux susceptibles d'impacter la situation financière demeurent instables.



6. LE BUDGET 2026 CONSTRUIT AVEC PRUDENCE DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

6.1 Les grandes orientations

TRANSPORTS ET MOBILITE



Le développement des transports et de la mobilité constitue un enjeu majeur pour toute agglomération en croissance. Face à l'augmentation des déplacements, à l'évolution des modes de vie et aux impératifs environnementaux, les collectivités doivent proposer des solutions de mobilité performantes, accessibles et durables. Une politique de transport structurée permet non seulement de répondre aux besoins quotidiens des habitants, mais aussi de soutenir l'attractivité économique, de renforcer la cohésion territoriale et de réduire l'empreinte carbone du territoire. Dans ce contexte, l'Agglomération a la responsabilité d'anticiper les mobilités de demain et d'investir dans des infrastructures et des services capables d'accompagner son développement.

- Depuis janvier 2022, la CAPV conduit l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié, qui a permis de définir une stratégie structurée autour de quatre grands principes visant à organiser et renforcer l'offre locale de transport :
 - a) Hiérarchiser le réseau (lignes structurantes et de proximité et le transport à la demande)
 - b) Ajuster l'offre de transport à la demande (TAD)
 - c) Rendre plus visible les offres de transport avec une identité visuelle attractive
 - d) Faciliter la chaîne des déplacements avec une offre tarifaire et billettique intégrée

Pour répondre à ses besoins, les objectifs 2026 sont les suivants :

Mise aux normes d'accessibilité et de sécurisation des points d'arrêt avec la pose de mobiliers urbains et la poursuite de l'installation d'abribus et poteaux d'arrêt. En complément des travaux et aménagements, un travail administratif sera engagé pour le lancement du nouveau marché « transports collectifs » qui arrive à échéance fin août 2026 – pour information le coût pour les transports collectifs en 2025 est de 9.1M€ avec une subvention d'équilibre de la CAPV de 5 688 580 €.

Création des haltes routières : au vu des nombreuses demandes, 332 000 € sont inscrits tous les ans et un fonctionnement par fonds de concours est à l'étude. Afin de mailler le territoire et de pouvoir répondre aux attentes des Communes, un schéma des haltes routières sera initié.

Prévision de crédit pour l'achat du terrain permettant l'installation du Pôle d'Echange Multimodal (PEM)

Poursuite de la création et de l'aménagement des aires de covoiturage - 3 aires en 2026 (Brignoles, Rocbaron et Saint maximin), équipées de bornes électriques, boxes à vélos, panneaux d'informations) – ces investissements sont soutenus par le CRET2 et le Fonds Vert.

Développer des modes doux de déplacements : en favorisant la marche, le vélo et les autres formes de mobilité active, l'agglomération encourage des déplacements plus durables, plus sûrs et plus accessibles à tous. Ces modes de transport, complémentaires de l'offre collective, participent à structurer un cadre de vie apaisé et à répondre aux enjeux climatiques et sanitaires contemporains. Ce projet a obtenu le financement du CRET et l'appel à projet AVELO2.

Le covoiturage représente une solution simple et efficace pour réduire la circulation, limiter les émissions et optimiser les déplacements du quotidien. En encourageant le partage de trajets, l'agglomération favorise une mobilité plus durable et plus économique pour tous. Le partenariat avec la société Karos, a permis la mise en place d'une solution de plateforme de covoiturage accessible à tous les habitants du territoire des 28 communes membres.

Reconduction du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo neuf (assistance électrique et vélo classique).

L'acquisition d'un logiciel spécifiquement conçu pour cette compétence permettra de fiabiliser les données, facilitera la mise à jour des informations et garantira une vision globale du service.



PETITE ENFANCE

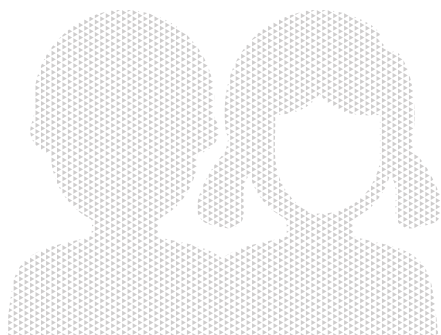
Depuis le 1^{er} janvier 2025, la CAPV est **autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant** dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE). À ce titre, elle doit recenser les besoins, informer les familles, planifier le développement de l'offre d'accueil et garantir la qualité des modes d'accueil.

Développer l'offre d'accueil

Un diagnostic territorial est en cours pour définir un schéma pluriannuel de développement. En 2025, l'offre est passée de **689 à 691 places**, avec l'extension d'une micro crèche. Le territoire compte **28 structures** : 6 en régie, 19 en DSP (Odel Var et Maison de l'Enfance) et 3 associatives. Les RPE poursuivent la promotion du métier d'assistante maternelle.

Pour 2026 les actions sont les suivantes :

- Lancement de la construction de la crèche du Val (+8 places).
- Étude de faisabilité pour l'extension ou la création de nouveaux bâtiments : crèche de La Roquebrussanne et de Rocbaron.
- Préparation d'une nouvelle DSP pour 2027 (secteur ouest de la CAPV).
- Promotion renforcée de l'accueil individuel.



Garantir la qualité d'accueil

La CAPV poursuit la remise à niveau des équipements (menuiseries, toiture, peinture, chauffage, acoustique). **Un audit bâtimementaire complet** a été réalisé pour répondre à la réglementation NORMA (entrée en vigueur en septembre 2026). 19 structures sont désormais équipées de **balises d'alerte intrusion**.

Les équipes sont accompagnées dans la mise en œuvre de la **charte nationale d'accueil du jeune enfant**. Des projets culturels et éducatifs ont été développés (album jeunesse, pass'culture, ateliers d'éveil musical).

Pour ce faire il convient :

- D'effectuer des travaux de mise aux normes NORMA selon un planning priorisé.
- D'Équiper les 12 structures restantes en balises d'alerte.
- De finalisation du projet culturel inter crèches et organisation de sorties culturelles.

Accompagner la parentalité

La CAPV soutient des lieux d'accueil parents enfants (LAEP) et développe des actions de prévention. Pour information en 2025 : soutien au LAEP « L'Appart' des familles », le déploiement du programme **« Devenir Parents »** sur trois sites, avec un financement ARS de 30 000 € et l'installation de la Maison des Petits dans un nouveau local en quartier prioritaire.

Pour 2026 les objectifs sont les suivants :

- Poursuite de deux parcours « Devenir Parents ».
- Lancement de la construction de la nouvelle Maison des Petits à Brignoles.
- Organisation de la 11^{ème} Journée de la Petite Enfance
- Projet « Art et culture » au sein des crèches en régie, avec l'écriture d'un album pour la petite enfance.
- Conception d'un « chéquier culture »
- Sorties culturelles au sein des musées de l'agglomération.
- Etudes pour un changement de logiciel dédié à la petite enfance en 2027 avec une harmonisation (si possible) avec les différents délégataires, aujourd'hui le logiciel utilisé n'est plus adapté et obsolète.

L'Agglomération poursuit activement la promotion des activités aquatiques, dont les bénéfices en matière de santé physique et mentale ainsi que de cohésion sociale sont largement reconnus. Elle confirme également son engagement en faveur du sport scolaire en soutenant l'acquisition des compétences fondamentales, notamment l'apprentissage du savoir nager, grâce à l'équipement « Aquavabre », dont elle assure la maintenance générale.

Aquavabre : fréquentation totale 2025 : 130 495 entrées (-6,32% par rapport à 2024 – 139 298 entrées)

Nombre d'entrées scolaires 2025 : 25 339 (+3,55% par rapport à 2024 – 24 469 entrées)

Sans oublier la poursuite des études relatives aux futurs centres aquatiques. Dans un contexte où la ressource en eau devient de plus en plus rare et stratégique, ces études permettent d'anticiper les contraintes environnementales, d'intégrer des solutions techniques innovantes et de concevoir des équipements exemplaires en matière de sobriété hydrique et énergétique. Elles constituent ainsi une étape essentielle pour assurer la viabilité à long terme de ces infrastructures, tout en répondant aux besoins du territoire et aux exigences croissantes de gestion durable des ressources.



Le Marathon de la Provence Verte s'impose désormais comme un rendez vous sportif majeur du territoire, contribuant pleinement au rayonnement de l'agglomération et à la promotion d'une pratique sportive accessible à tous. Événement fédérateur, il met en valeur la richesse paysagère et patrimoniale de la Provence Verte tout en encourageant la pratique régulière de l'activité physique, facteur essentiel de santé publique et de cohésion sociale.

À travers cette manifestation d'envergure, l'Agglomération affirme son engagement en faveur du sport pour tous, du développement des mobilités douces et de la valorisation de son cadre de vie. Le marathon constitue ainsi un vecteur fort d'attractivité, de dynamisme territorial et de promotion des valeurs sportives qui rassemblent habitants, associations et visiteurs autour d'un même événement.



Evènement sportif :
Le Marathon Var Provence Verte
7^{ème} édition avec 2 875 participants
(non comptabilisé la course des enfants) soit :

épreuve	engagés
marathon solo	447
semi M	1207
R&B	388
marathon relais à 5	265
10 km	430
rando	138
total	2875



✓ CULTURE

La richesse d'un territoire se mesure également à la qualité et à la diversité de ses équipements culturels. Musées, conservatoires et lieux de diffusion artistique constituent des infrastructures essentielles au service de l'éducation, de la transmission et de l'ouverture culturelle. En proposant une offre accessible à un public large et varié, ces établissements renforcent l'attractivité de l'agglomération, soutiennent la vitalité de la création et contribuent à l'égalité d'accès à la culture pour tous. Ils participent ainsi pleinement au développement harmonieux du territoire et à la construction d'une identité collective partagée.

L'agglomération prévoit tous les ans des enveloppes financières suffisantes pour le renouvellement du mobilier, des instruments de musiques et la rénovation des œuvres de ces équipements culturels.

La politique culturelle de l'Agglomération vise à renforcer l'attractivité du territoire en proposant une offre artistique de qualité, diversifiée et exigeante, tout en soutenant la création, la diffusion, l'enseignement et la pratique culturelle. Elle cherche également à améliorer la qualité de vie des habitants en garantissant un accès large à la culture grâce à un maillage territorial de proximité, à des actions d'éducation artistique et culturelle et à des initiatives favorisant la cohésion sociale, notamment pour les publics éloignés. La prise en compte des enjeux environnementaux constitue un troisième axe structurant.

Ces orientations s'inscrivent dans les priorités identifiées par les élus : préserver et réinventer les espaces naturels et urbains, développer une offre culturelle et numérique, valoriser le patrimoine, encourager un tourisme durable, renforcer l'attractivité qualitative du territoire, dynamiser la vie locale et consolider l'attachement des habitants à leur cadre de vie.

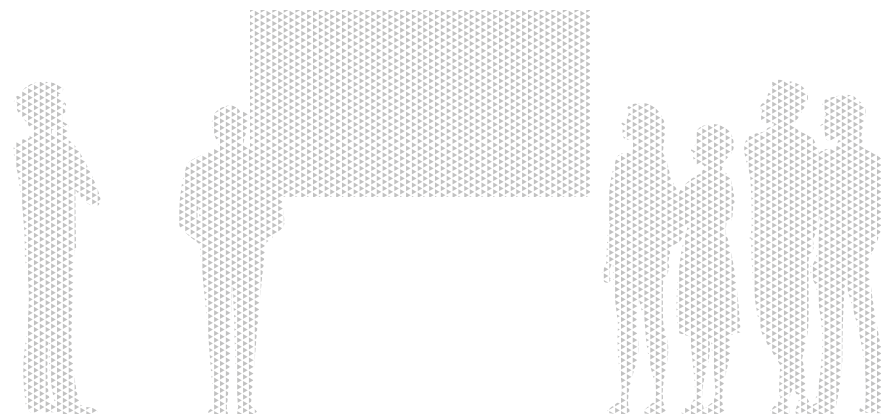
Pour mettre en œuvre ces ambitions, l'Agglomération s'appuie sur un ensemble d'équipements et d'outils culturels — musées, centre d'art, conservatoire, médiathèques, soutien associatif et convention d'EAC. Ces structures déploient des actions complémentaires qui, mises en synergie, composent une offre culturelle riche, variée et accessible à un large public sur l'ensemble du territoire.

► Musée des Comtes de Provence programme majeur en Provence Verte avec pour 2026.

En 2026, le projet se continue avec :

- le choix du Maître d'œuvre sur jury de concours
- la poursuite du programme de restauration et d'enrichissement des collections
- la programmation en partie hors les murs en lien avec la commune de Brignoles
- la poursuite des actions en lien avec mécénat

La réhabilitation de ce musée permettra de redonner une place centrale au Palais des Comtes de Provence inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques et de le positionner comme l'un des points majeurs d'attractivité du territoire de Brignoles. Ce programme fait l'objet d'une démarche de mécénat financier afin d'associer les acteurs économiques locaux à ce projet emblématique en Provence Verte.



Musée des Gueules Rouges :

Les objectifs 2026

- Maintenir l'attractivité du musée pour les familles en proposant des expositions temporaires ludiques
- Une fréquence soutenue de manifestations événementielles inscrites pour certaines d'entre elles dans les manifestations nationales
- Maintenir le riche programme d'action d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec les écoles
- Lancement d'une campagne de restauration des engins
- Amorcer la refonte du Musée à horizon 2028 en élaborant le nouveau projet scientifique et culturel et le programme intégrant les éléments muséographiques.

Action 1 : Deux expositions

- Exposition vestiges mai 2026 – 2027 : commande photographique à Camille Moirenc sur les vestiges de l'exploitation de la bauxite sur le bassin de Brignoles et sa transformation à Gardanne. Cette exposition a pour objectif de montrer les vestiges de cette exploitation et sensibiliser à la transition en cours concernant l'ensemble de la filière sur le territoire.
- Exposition Visages d'Hilario Isola jusqu'à avril 2026

Action 2 : Le Projet scientifique et culturel (PSC)

Finalisation du programme de travaux et Adoption du projet scientifique et culturel du Musée des Gueules Rouges et du projet muséographique

Il s'agit de réinventer la scénographie dans le musée. Ce nouveau projet muséographique se voudra moderne, avec une tendance à aller vers un parcours très immersif pour faire le lien entre le public et les quatre collections (sciences, techniques, ethnologie, art) allant d'engins de chantiers aux œuvres d'art en tout genre (équipement, matériel, engins, objets du quotidien et décoratifs, fossiles, objets en aluminium, échantillons, matériel scientifique, peintures, dessins, sculptures, photographies...). Il pourra donner à voir une scénographie réfléchie, avec une théâtralisation adaptée, une ambiance particulière qui englobera le visiteur.



Les objectifs 2026

Proposer une programmation ambitieuse à destination du public le plus large et avec une visibilité nationale voire internationale

Deux expositions et des résidences d'artistes couplées à des recherches de financement complémentaires et en lien avec des artisans d'art du territoire. Prolongement des dispositifs en faveur de la réduction de l'empreinte écologique et de respect du vivant - Préservation jardin de sculptures

Action 1 : 2 expositions temporaires

Deux expositions qui questionnent la mémoire, les savoir-faire artisanaux et les relations entre culture et nature :

- Hilario Isola
- Saison Méditerranée avec Sara Ouhammad et Younès Rahmoun. Cette action s'inscrit dans le cadre de la Saison Méditerranée voulue par le Président de la République et ancre le CACC dans une programmation internationale en partenariat avec d'autres structures culturelles du pourtour Méditerranéen. Elle bénéficie du soutien financier de l'Institut Français pour un montant de 15 000 € acquis en 2025. Saison Méditerranée fera également l'objet d'une communication spécifique portée par l'Institut Français et dont bénéficiera l'exposition proposée par le CACC

Action 2 : Résidences d'artistes

Les résidences de recherche et création et d'éducation artistique et culturelle sont soutenues par les partenaires institutionnels (DRAC, Région Sud). Elles intègrent des démarches fondées sur le réemploi de matériaux, l'ancrage territorial et la sobriété.

Action 3 : Médiation, itinérance et EAC

En s'appuyant sur les médiathèques, les écoles et le tissu associatif, le CACC poursuit une démarche de sensibilisation active. Les ateliers et projets hors-les-murs sont conçus pour encourager le réemploi d'outils pédagogiques, la prévention des risques environnementaux et une approche éducative valorisant la nature comme ressource commune. Des expositions temporaires de certains de ces projets sont proposées au 1er étage du CACC.

Action 4 : Jardins de sculptures, attractivité, évènementiels

Jardin de sculptures : la restauration des œuvres s'inscrit dans une logique de gestion durable des espaces naturels et sylvicoles. Le travail de signalétique, pensé pour une meilleure circulation, accompagne la protection de la biodiversité et exclut les zones sensibles (ripisylve, berges).



Le réseau des médiathèques,

Objectif : rapprocher la lecture publique des habitants.

Le réseau de médiathèques permet de disposer d'une offre importante d'ouvrages en proximité.

Réunissant 16 médiathèques (Bras, Brignoles, Carcès, Cotignac, Entrecasteaux, La Roquebrussanne, Le Val, Méounes les Montrieux, Montfort sur Argens, Nans les Pins, Néoules, Pourcieux, Pourrières, Rocbaron, Saint Maximin la Sainte Baume, Tourves) le réseau vient compléter une offre documentaire riche par une offre numérique accessible à tous les abonnés depuis le portail du réseau des médiathèques. En 2026, trois orientations seront poursuivies :

Action 1 : Programmation intercommunale annuelle

Il s'agit par cette action de présenter par le biais d'une plaquette, l'ensemble de l'offre culturelle proposée aux médiathèques par l'Agglomération en lien avec les différentes équipes communales et les partenaires du contrat territoire lecture.

Action 2 : Intégration nouvelles communes

Action 3 : Formation Réseau des médiathèques

Priorité est mise en 2026 sur la formation à l'élaboration d'un Projet culturel Scientifique, Educatif et Social préconisé par la loi Robert de décembre 2021.



✓ HABITAT / SANTE / SOCIAL



Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Provence Verte constitue la feuille de route pour développer une offre de logements de qualité, accessible à tous et contribuant à l'attractivité de l'agglomération. Adopté en 2020 pour six ans et prorogé jusqu'en 2028, il fixe un cadre d'action partagé par l'ensemble des communes membres.

À compter du 1^{er} janvier 2026, la Communauté d'Agglomération exercera la délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre. Ce transfert renforcera la gouvernance locale de la politique de l'habitat et permettra un lien plus direct avec les communes, les habitants et les partenaires, notamment les bailleurs sociaux.

Les objectifs pour 2026 sont les suivants :

- Améliorer le parcours résidentiel des ménages et territoires, en soutenant le développement d'une offre de logements abordables
- Accompagner la politique du peuplement à travers la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)
- Apporter des réponses aux besoins des publics spécifiques. L'association « Saint-Nabor » délégataire de service public est en charge de la gestion de l'aire d'accueil et de petit passage de Brignoles.
- Améliorer le parc de logement existant.
- Une Politique de la Ville permettant d'améliorer les conditions de vie des citoyens particulièrement fragiles.
- Un maillage cohérent du territoire pour une réponse de proximité à l'accès aux droits des usagers (point-justice intercommunal et espaces « France services »).
- Une coordination et mise en œuvre du Conseil Intercommunal de Sécurité, de Prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPD-R).

Et la CAPV poursuivra en 2026 le développement de sa politique locale de santé autour du CLS et du CISM, en y intégrant de nouveaux projets comme le programme IMPACT et l'AMI SPORT ACT. L'objectif est de renforcer la proximité, la prévention et la réduction des inégalités d'accès à la santé.

Les actions se structureront autour de quatre axes :

- **Renforcer l'offre de soins**, notamment via des dispositifs d'aller vers et une étude pour une MAS dédiée à l'autisme.
- **Soutenir la santé des jeunes et des parents**, avec un focus sur le programme IMPACT et les partenariats santé jeunesse.
- **Améliorer la santé mentale**, en poursuivant les formations, les actions du CISM et les SISM.
- **Promouvoir un environnement favorable à la santé.**

Projet très structurant pour le territoire, la création de la « Maison des Etudiants en Santé » qui facilitera l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire, en offrant des solutions d'hébergement aux étudiants en médecine. Il s'agira également de proposer une solution d'hébergement, accessible financièrement, aux professionnels de santé venant effectuer des remplacements/vacations, en ville comme à l'hôpital. Le projet consiste en la construction de 18 chambres et 10 studios à proximité immédiate de l'hôpital et du centre-ville.

Le planning est le suivant : démarrage des travaux en mars 2026 pour une livraison du bâtiment au 2^{ème} semestre 2027.

✓ ATTRACTIVITE / TOURISME / AGRICULTURE / FORET / ECONOMIE

► Tourisme

Dans un contexte touristique fragilisé (concurrence, baisse du pouvoir d'achat, enjeux climatiques), l'Agglomération poursuit en 2026 une stratégie visant à développer un tourisme plus durable, mieux réparti dans l'année et davantage ancré dans l'identité locale.

Trois enjeux majeurs structurent la politique touristique :

- 1. Étaler la fréquentation sur l'année**
Développer des activités hors saison, adapter la communication pour encourager les visites en dehors de l'été et surveiller les risques de surfréquentation sur les sites sensibles.
- 2. Allonger la durée des séjours** Renforcer l'offre d'hébergements adaptés, attirer des projets innovants et promouvoir des activités permettant d'inciter les visiteurs à rester plus longtemps.
- 3. Encourager la consommation locale**
Valoriser les métiers d'art, les produits du terroir, l'œnotourisme et une identité culinaire forte afin de proposer une expérience authentique et durable.

Objectif 2026 :

- Construction de la stratégie tourisme

► Agriculture

Face à une conjoncture agricole particulièrement tendue (crise viticole, pression sur la ressource en eau, raréfaction du foncier, nécessaire transition des modèles de production), l'Agglomération Provence Verte fait le choix, en 2026, d'une politique agricole résolument opérationnelle, fondée sur des actions concrètes, visibles et directement utiles aux exploitants et aux communes.

En lieu et place d'enjeux généraux, la politique agricole 2026 s'articule autour des actions phares suivantes :

- 1. Développer les infrastructures hydroagricoles du territoire**
L'Agglomération engage et poursuit le déploiement et la sécurisation des infrastructures hydroagricoles du territoire à travers 4 opérations. Cette action vise à répondre efficacement aux besoins en eau, à renforcer la résilience des exploitations face au changement climatique et à consolider les capacités de production locales.
- 2. Accompagner la structuration foncière et l'installation agricole :**

En 2026, l'Agglomération renforce son intervention sur le foncier agricole par :

- l'identification et la préservation des terres à vocation agricole,
- l'accompagnement des projets d'installation et de transmission,
- un appui particulier aux nouvelles exploitations orientées vers des productions durables et locales.

Ces actions visent à maintenir une agriculture active, à favoriser le renouvellement des générations et à sécuriser l'avenir productif du territoire.



3. Déployer opérationnellement le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Après une phase de structuration du plan d'actions deuxième génération, 2026 est l'année du déploiement concret du PAT. L'Agglomération concentre son action sur :

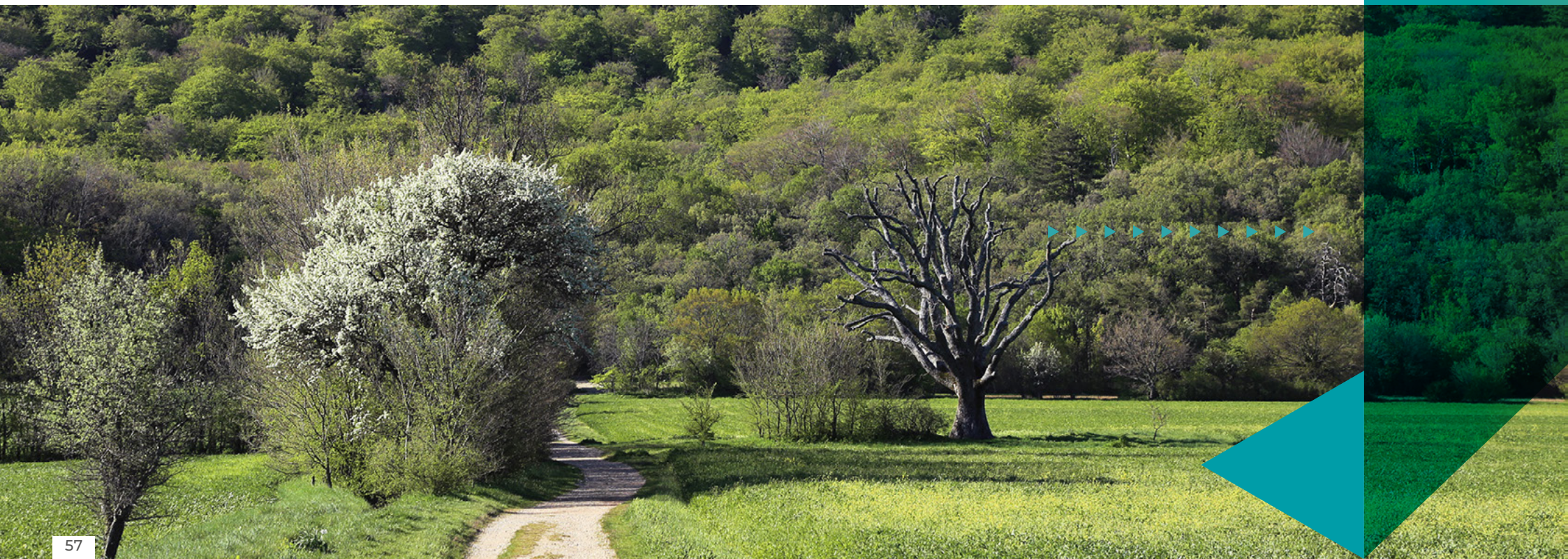
- le soutien aux filières locales nourricières (maraîchage, élevage, diversification),
- le développement des débouchés locaux, notamment vers la restauration collective,
- l'accompagnement des communes et des établissements dans l'atteinte des objectifs de la loi EGalim,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des productions locales.

Le PAT devient ainsi un outil opérationnel au service de l'économie agricole locale et de l'accès de tous à une alimentation de qualité.

4. Relier production locale, transformation et consommation

L'Agglomération agit pour renforcer les circuits de proximité en soutenant :

- les projets de transformation locale des produits agricoles,
- les outils de commercialisation de proximité et de vente directe,
- la mise en relation des producteurs avec l'ensemble des acteurs de la distribution locale, y compris les grandes surfaces.





L'année 2026 constitue une année pleinement opérationnelle pour la politique forestière de l'Agglomération Provence verte.

Le service Forêt engage la réalisation des travaux inscrits aux programmes DFCI 2023 et 2024, avec pour objectif de renforcer durablement la protection des massifs forestiers et la sécurité des personnes et des biens.

À ce titre, les actions suivantes seront conduites :

- la reprise de près de 38 kilomètres de bandes de roulement, afin de garantir l'accessibilité des pistes DFCI pour les services de secours et les gestionnaires forestiers ;
- le traitement de 65 hectares de débroussaillage, contribuant à la réduction de la vulnérabilité des massifs face au risque incendie ;
- la réfection et la mise aux normes de 10 citernes DFCI, ainsi que l'amélioration des équipements de fermeture et de signalisation sur les 11 pistes concernées.

Ces travaux traduisent l'engagement constant de l'Agglomération en faveur d'une gestion active, préventive et structurée du risque feu de forêt.

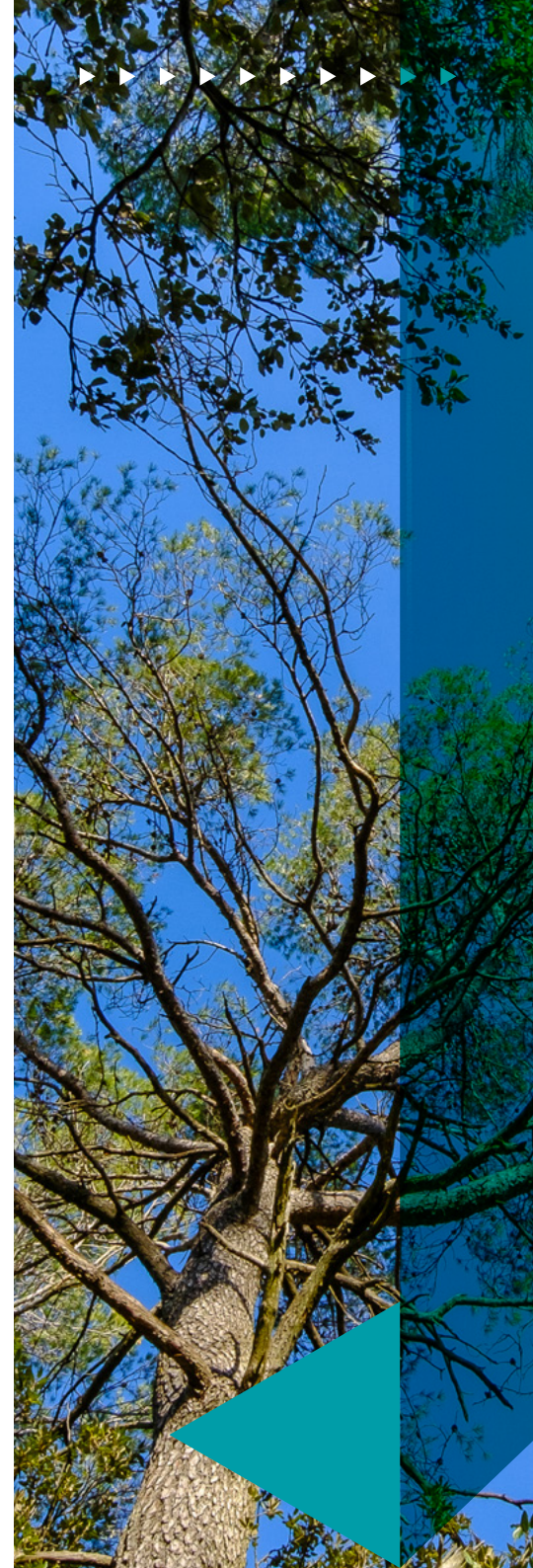
Renforcer l'animation territoriale et la coordination des acteurs forestiers

Parallèlement aux travaux, l'année 2026 est marquée par un renforcement de l'animation territoriale portée par le service Forêt, afin de disposer d'une connaissance fine et partagée du territoire forestier intercommunal.

Dans cette perspective, l'Agglomération poursuit :

- l'organisation de rencontres techniques régulières avec les communes, les centres de secours et les Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF) ;
- le développement d'échanges avec les autres maîtres d'ouvrage PIDAF du département, à travers des déplacements et retours d'expérience, favorisant l'amélioration continue des pratiques ;
- le renforcement de la synergie interservices, par la programmation de réunions techniques transversales.

Ces actions préparatoires constituent un socle essentiel pour engager, au dernier trimestre 2026, la révision du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) dans des conditions optimales d'efficacité et de concertation.



Développement économique – emploi/formation – mécénat – partenariat et innovation

La CAPV développe une stratégie économique intégrée qui combine développement économique, emploi formation, innovation et mécénat pour renforcer l'attractivité du territoire dans un contexte de transition écologique et de raréfaction du foncier.

Sept enjeux structurent cette politique :

- 1. Consolider l'ancrage des entreprises locales.**
- 2. Gérer le foncier de manière économe et requalifier les zones d'activités.**
- 3. Accompagner la transition écologique et les nouveaux modèles économiques.**
- 4. Adapter les compétences et la formation aux besoins des entreprises.**
- 5. Renforcer la gouvernance et les partenariats, notamment via le mécénat.**
- 6. Soutenir les TPE PME et commerces.**
- 7. Valoriser le patrimoine et l'identité locale comme leviers d'attractivité.**

Des investissements structurants seront engagés afin de soutenir pleinement cette dynamique et de créer les conditions d'un développement durable, cohérent et efficace du territoire. Ils permettront non seulement d'accompagner les projets en cours, mais aussi d'anticiper les besoins futurs, en renforçant les infrastructures, en modernisant les équipements et en améliorant la qualité des services rendus aux habitants comme aux acteurs économiques.

Une démarche « d'écologie industrielle » est actuellement menée sur le secteur de Nicopolis afin de favoriser les synergies entre entreprises. L'objectif est de transformer les flux : ce qui constitue un déchet pour l'une peut devenir une ressource ou une matière première pour une autre.

1/ Aménagement de salle de formation « CUB » :

Le projet consiste à aménager de nouvelles salles en rez de chaussée rue Curny, en prolongement du Campus Connecté, afin d'accueillir des formations complémentaires et modulables. En lien avec l'Université de Toulon, déjà engagée sur des projets en œnotourisme et en langues, ces espaces permettront d'élargir l'offre d'enseignement supérieur. L'objectif est de renforcer les compétences des habitants et de mieux répondre aux besoins des entreprises locales, contribuant ainsi au développement économique du territoire.

2/ Acquisition d'outils complémentaires de Réalité Virtuelle :

Développer la formation professionnelle en s'appuyant sur un module de réalité virtuelle présenté en 2021. L'objectif est de créer des partenariats avec les organismes de formation, France Travail et les acteurs viticoles afin de renforcer les compétences des salariés du secteur.

Le module VR permet d'apprendre les gestes essentiels de la vigne (taille, débourgeonnage, suivi de la vigne jeune) sans risque pour les plantations et sans contrainte saisonnière, offrant une formation flexible et sécurisée. Déjà équipée en matériel immersif, la CAPV ambitionne désormais d'élargir ses outils et de diversifier les contenus pour toucher un public plus large. Des partenariats locaux sont en cours de construction, avec pour objectif de lancer prochainement les premières sessions de formation au sein de la technopole, dans un environnement innovant et interactif.

3/ Zones d'activités économiques :

- Actualiser les études de faisabilité techniques des aménagements des zones de Nicopolis et du Quartier de Paris, en intégrant les contraintes réglementaires récentes (loi ZAN) pour toutes prises de décisions sur l'aménagement.
- Intégration des ZAE : La Communauté d'Agglomération Provence Verte engage un projet majeur visant à intégrer l'ensemble des Zones d'Activités Économiques (ZAE) de son territoire, conformément à sa compétence exclusive en la matière. L'objectif est de renforcer le développement économique en construisant une stratégie d'intégration cohérente, durable et appuyée sur un diagnostic complet.

Le projet comprend :

- L'analyse juridique de chaque ZAE,
- L'évaluation des infrastructures et équipements,
- L'étude de la fiscalité et des contributions économiques,
- L'analyse de la rentabilité actuelle et future,
- La définition d'une stratégie d'intégration avec recommandations, plan d'action, indicateurs et calendrier,
- La construction d'une méthodologie opérationnelle pour piloter l'intégration.

L'ensemble doit aboutir à un **outil d'aide à la décision** permettant à la CAPV de planifier et prioriser l'intégration des ZAE, afin de renforcer l'attractivité économique et la cohérence territoriale de l'Agglomération.



→ Requalification de la ZAE des Consacs :

La zone d'activités des Consacs, bien qu'en évolution depuis sa création, nécessite aujourd'hui une requalification profonde pour répondre aux nouveaux enjeux économiques, écologiques et urbains. L'objectif est de moderniser la zone afin d'optimiser l'usage du foncier, accueillir des entreprises sans concurrencer le centre ville et introduire une mixité fonctionnelle adaptée à sa proximité avec le cœur urbain.

Le projet vise à revitaliser la zone en définissant une offre économique cohérente avec les besoins locaux, en analysant son positionnement auprès des investisseurs, en densifiant les espaces déjà artificialisés dans le respect du ZAN, en intégrant systématiquement des critères environnementaux et en réhabilitant les friches industrielles.

Cette requalification s'inscrit dans une stratégie plus large liée aux entrées de ville et au programme Action Cœur de Ville. L'ambition est de transformer durablement les Consacs en un espace attractif, sobre en foncier et mieux intégré à la dynamique économique et urbaine de Brignoles.

→ Mise à jour et création de la signalétique directionnelle et totems pour les zones d'activités économiques :

La CAPV engage un projet stratégique de modernisation de la signalétique directionnelle et des totems dans ses zones d'activités économiques. Cette démarche vise à améliorer la visibilité,

l'orientation et l'attractivité du territoire, tout en offrant un environnement plus lisible et cohérent pour les entreprises, les visiteurs et les habitants.

La signalétique actuelle souffrant d'un manque d'homogénéité, d'obsolescence et d'une faible cohérence entre les ZAE, la modernisation permettra de faciliter la navigation, renforcer l'image des zones d'activités et mieux valoriser les entreprises implantées. Le projet répond également à des obligations réglementaires, notamment la mise en conformité avec les règles locales de publicité et la suppression des préenseignes illégales.

Cette opération s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des ZAE, avec l'élaboration d'une charte signalétique commune. Elle comprend plusieurs étapes : diagnostic de l'existant, définition d'un schéma directeur, conception de la nouvelle signalétique, préparation des pièces techniques et financières, puis accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre.

L'objectif final est de doter la Provence Verte d'une signalétique moderne, harmonisée et efficace, contribuant à l'attractivité économique et à la qualité du cadre de vie.

✓ GRAND CYCLE DE L'EAU

Garantir l'accès à une eau potable de qualité, assurer le traitement efficace des eaux usées et maîtriser la gestion des eaux pluviales constituent des missions essentielles pour la sécurité, la santé publique et le bien-être quotidien des habitants. Ces services, souvent invisibles mais indispensables, reposent sur un ensemble d'actions techniques, réglementaires et opérationnelles menées en continu afin d'assurer la fiabilité des réseaux, la protection de la ressource et la résilience du territoire face aux aléas climatiques.

Dans un contexte marqué par la raréfaction de la ressource, l'augmentation des épisodes de sécheresse, le vieillissement des infrastructures et l'exigence croissante de qualité sanitaire, la collectivité doit maintenir un haut niveau d'investissement et de vigilance. L'objectif est double : garantir un approvisionnement en eau

potable sûr et durable, et assurer un traitement performant des eaux usées pour préserver les milieux naturels et la santé des populations.

Parallèlement, la gestion du pluvial occupe une place stratégique. Elle permet de limiter les risques d'inondation, de protéger les biens et les personnes, et de contribuer à l'équilibre global du cycle de l'eau. L'ensemble de ces actions forme un continuum indispensable, mobilisant quotidiennement les services pour offrir aux usagers un accès fiable à l'eau, tout en anticipant les défis environnementaux et sanitaires de demain.

Cette compétence regroupe la gestion, de l'assainissement non collectif, de la GEMAPI, du pluvial et de la compétence eau et assainissement gérée en budget annexe.

► La GEMAPI :

La Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est transférée à 4 syndicats qui interviennent dans le périmètre géographique de la CAPV (SMA / Syndicat Mixte de l'Argens + EPAGE MENELIK / (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux MENELIK + EPAGE HuCA - (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune – Côtiers-Aygalades + SMBVG (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau).

Des crédits sont positionnés en 2026 pour les acquisitions foncières en collaboration avec le SMA. Le programme de prévention des inondations de Brignoles vise à réduire le risque jusqu'à la crue cinquantennale, restaurer les fonctionnalités écologiques du Caramy et améliorer l'intégration paysagère du centre ville. Sur 3 km de cours d'eau, le projet prévoit la renaturation du lit, la création d'ouvrages hydrauliques, l'arasement de merlons, une passe à poissons et la reconstruction de passerelles.





► Le pluvial :

La compétence des eaux pluviales urbaines a été transférée automatiquement à l'Agglomération Provence Verte au 1er janvier 2020. Entre 2020 et 2023, des conventions de gestion sans impact financier ont permis de mener les études préalables et de recenser l'ensemble des ouvrages concernés. En 2021, l'emprise géographique de la compétence a été validée, et la convention 2022 a servi à définir les outils d'évaluation des coûts, des moyens nécessaires et des objectifs techniques.

Depuis janvier 2024, une nouvelle convention triennale régit la gestion de l'EPU. Elle prévoit notamment un fonds de concours pour les investissements ainsi qu'un mécanisme de remboursement plafonné pour les dépenses de fonctionnement. Ces conventions arrivant à échéance en 2026, il sera nécessaire d'engager une réflexion avec les élus sur l'évolution du mode de gestion, voire sur une reprise en régie directe de la compétence par l'agglomération à partir de 2027/2028. Enjeux territoriaux.

- Harmoniser et améliorer la qualité du service public.
- Renforcer la sécurisation environnementale.

Objectif principal

- Assurer un appui technique, administratif et financier aux communes grâce aux conventions de délégation.

► Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC de la Provence Verte, créé en 2017 par fusion des trois anciens services et organisé en régie depuis 2018, fonctionne comme un SPIC financé uniquement par les redevances des usagers. Une analyse financière menée en 2021 a permis de recalculer les coûts réels des contrôles et d'ajuster les tarifs à compter de 2022.

Enjeux

- Préserver l'environnement.
- Harmoniser et améliorer la qualité du service public.

Et pour objectifs, de gérer plus de 18 000 installations et assurer les contrôles réglementaires.

La mise en place dès 2026 d'un nouveau logiciel métier permettra une gestion plus opérationnelle des planifications, suivi des visites, génération des courriers...





L'Eau Potable et l'Assainissement Collectif (gérés en budgets annexes) :



Les compétences eau et assainissement ont été transférées de droit à l'Agglomération Provence Verte au 1er janvier 2020. Après un système de convention de délégation par budget miroir sur 2020, le fonctionnement majoritaire est en convention de délégation (11 communes et 2 syndicats en DSP et 6 communes en régie) ; 3 communes et un syndicat sont en gestion directe du service eau potable et assainissement collectif (SEPAC). 1 / Enjeux territoriaux □ Homogénéisation et réhausse de la qualité des services publics □ Sécurisations sanitaire et environnementale 2 / Objectifs poursuivis pour répondre aux enjeux □ Assistance technique, administrative et financières des communes via les conventions de délégation.

Il sera nécessaire, en 2026, d'engager une réflexion avec les élus afin de déterminer le mode de gestion à retenir pour 2028, qu'il s'agisse d'une régie intégrale, d'une délégation de service public, ou d'une combinaison des deux.

La préparation budgétaire avec les communes étant en cours d'élaboration, il n'est pas possible de dresser aujourd'hui la liste des travaux qui vont être effectués mais voici ce qui a été demandé et en partie réalisés en 2025 pour le budget Assainissement :

- Commune de Bras : tranche 3 travaux réhabilitation centre village + divers renouvellement STEP
- Commune de Camps la Source : Réfection Rue St Clair, Rue du Four/abattoir
- Commune de Rocbaron : provision travaux divers
- Commune de Carcès : Surverse PR les pompiers+ achat pompes + Travaux postes de relevages + déplacement du poste de relevage des jardins et reprise du réseau d'assainissement route de brignoles, intermarché, vaou negre et les founses
- Commune de Cotignac : équipements step + murs soutènement STEP + tx rocher+ équipement déversoir orage
- Commune de Forcalqueiret : schéma directeur + Reprise réseau rue Chianni + prévision travaux divers + mise en place télégestion sur 3 postes de relevage
- Commune de Garéoult : provision travaux divers
- Commune de La Roquebrussanne : travaux STEP + renouvellement canalisation chemins des Molières, des Neufs Fonts et des Craux
- Commune de Le Val : achat parcelle Ste Catherine (passage canalisation) + travaux renouvellement canalisations suite schéma directeur (Action 1 : tranche n°13 rue du JT et n°4 Les Laurons – Action 2 : tranche n°2 – Action 3 : tranche 1 enquêtes de 100 branchements/passage caméra – Action 8 : tranche 1 – 2 passages caméra sur 8 km avec mise à jour du programme (tranche 3)
- Commune de Méounes-lès-Montrieux : actualisation du schéma directeur + finalisation travaux renouvellement canalisation TF + TO1 + finalisation travaux création nouvelle station d'épuration
- Commune de Néoules : finalisation schéma directeur + provision travaux divers
- Commune du Plan d'Aups Ste Baume : travaux de renouvellement de canalisations + études STEP
- Commune de Pourrières : reprise de regards (eau pluviale parasite) + travaux création branchements + matériel de bureau et informatique + renouvellement de canalisations
- St Maximin la Ste Baume : provision divers travaux + étude et travaux suite au schéma directeur (phase 1) + provision renouvellement installation STEP
- Commune de Nans les Pins : provision Travaux + travaux suite au schéma directeur
- Commune de Rougiers : travaux renouvellement canalisations route de Marseille
- Commune de Mazaugues : renouvellement de branchements avenue Général de Gaulle
- Ste Anastasie sur Issole : provision travaux divers + finalisation schéma
- SIA Rocbaron/Forcalqueiret : étude de renouvellement canalisation de refoulement RD 43 + provision divers travaux
- Vins sur Caramy : extension réseau pour aire de camping-car + provision pour divers travaux

Et pour le budget de l'Eau :

- Commune de Bras : tranche 3 travaux réhabilitation centre village+ renouvellement 250 ml RD28 + potence borne à eau
- Commune de Camps la Source : Schéma directeur + Réfection Rue ST Clair, rues du Four/abattoir
- Commune de Rocbaron : renouvellement canalisation chemin de Fray + création nouveau forage + étude aire d'alimentation captage prioritaire mutualisée avec Rocbaron et le SIVU de l'Issole
- Commune de Carcès : travaux nouveau forage de Tasseau
- Commune de Cotignac : renouvellement systèmes de comptage rue des Maréchaux + création d'un nouveau forage + tx rue du rocher + travaux sécurisation périmètre puits St Martin + renouvellement réseau route de Carcès,
- Commune de Forcalqueiret : mise à jour de schéma directeur et provision pour travaux imprévus
- Commune de Garéoult : étude aire d'alimentation captage prioritaire mutualisée avec Rocbaron et le SIVU de l'Issole + remplacement de tronçons de canalisation impactés par les CVM
- Commune de La Roquebrussanne : essai pompage 9 fonts + rebouchage forage F1 abandonné
- Commune de Le Val : achat parcelle (périmètre Château d'eau) + travaux renouvellement canalisations suite schéma directeur (action 7 : tranches n°1 rue Marceau, n°8 rue des Aires et n°4 Les Laurons – Action n°2 : création nouveau forage Notre Dame, Action n°15 : pose de régulateurs de pression.
- Commune de Mazaugues : finalisation des travaux usine de potabilisation + modificatif
- Commune de Méounes-lès-Montrieux : clôture/portail/caniveau PPI Font Pétugues + clôture/portillon bêche Servie + extension et raccordement enedis réservoir du vallon + achat parcelle E65 du PPI Font Pétugues + travaux protection captage Font Pétugue + pose de réducteurs de pression et compteur de sectorisation quartier Cros de l'Etang + réhabilitation collecteur RD + pose d'une canalisation de refoulement Font Pétugue/Servie
- Commune de Néoules : provisions divers travaux + création nouveau forage au Clos avec reprise de clôture
- Commune de Pourrières : mobilier de bureau + matériel informatique + renouvellement canalisation et branchements
- Commune de Sainte Anastasie sur Issole : dévoiement branchements chemin des Aires + renouvellement canalisation vieux pont + finalisation schéma
- SIA Ste Baume : schéma directeur + provision travaux divers + travaux de mise en service forage de Rondoline + création réservoir les Adrets
- SIVU Issole : étude station de potabilisation + analyse d'essai de pompage « Peiro Cantau » + compteurs Forcal/SIVU/Ste Anastasie + Renouvellement réseau divers
- Commune de Rougiers : travaux renouvellement canalisation route de Marseille
- Commune de Vins sur Caramy : extension réseau pour aire de camping-car + dévoiement branchements RD 24 + finalisation schéma directeur



✓ DECHETS

La gestion des déchets constitue l'une des missions essentielles d'une intercommunalité, à la croisée des enjeux environnementaux, sanitaires, économiques et de qualité de vie. Elle mobilise quotidiennement des moyens humains, techniques et financiers importants afin de garantir un service public fiable, performant et accessible à tous les usagers. Dans un contexte marqué par l'augmentation des volumes de déchets, l'évolution des réglementations, la nécessité de réduire l'impact environnemental et la montée en puissance de l'économie circulaire, la collectivité doit adapter en permanence son organisation et ses infrastructures.

Assurer la collecte, le tri, la valorisation et le traitement des déchets ne se limite plus à une simple prestation logistique : c'est un levier majeur de transition écologique et de maîtrise des coûts. L'intercommunalité doit ainsi concilier performance du service, réduction des tonnages, amélioration du tri, modernisation des équipements et accompagnement des habitants vers des pratiques plus responsables.

Ce rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans cette dynamique. Il présente les actions engagées, les investissements nécessaires et les perspectives d'évolution du service, avec un objectif constant : garantir un service public de gestion des déchets efficace, durable et cohérent avec les ambitions environnementales du territoire.

Le budget annexe dédié à la gestion des déchets poursuit deux objectifs : **maîtriser les taux de TEOM et préparer une politique globale des déchets** pour la prochaine mandature. Cette stratégie s'appuie sur plusieurs outils structurants : schémas directeurs des déchèteries et des déchets, programme de prévention, lutte contre les déchets abandonnés et contrat de performance.

Le budget 2026 repose sur **une révision tarifaire limitée** permettant de contenir les coûts tout en maintenant un niveau de service élevé. Cette trajectoire budgétaire accompagne la poursuite des actions de **prévention, de communication et la modernisation des équipements** afin d'améliorer durablement la gestion des déchets sur le territoire.

Les actions de prévention demeurent un pilier de la politique déchets :

- 150 000 € seront consacrés à la sensibilisation des scolaires (marché Green Concept).
- Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) se poursuivra, avec notamment la mise en place des amendes administratives, la collecte des dépôts sauvages par une structure d'insertion.
- Des subventions à Ecosciences Provence (63 000 €) et à La Courtoise Ressourcerie (+39 000 €) assureront la continuité des partenariats associatifs.
- 45 000 sacs logotés CAPV seront distribués aux foyers pour encourager le geste de tri.
- Enfin, une étude de schéma directeur déchets viendra structurer les orientations à moyen terme.
- Le tri à la source des biodéchets, avec l'acquisition de 5000 composteurs individuels et 30 composteurs collectifs.



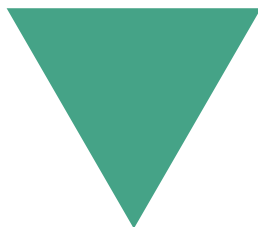
La communication s'articulera autour :

- D'une campagne majeure sur les refus de tri,
- De la promotion des collectes de biodéchets et des opérations de lutte contre les déchets abandonnés,
- Ainsi que des actions récurrentes pour promouvoir des événements tels que la SERD, le WCUD, la collecte des jouets et des sapins, ...). Un numéro du magazine "Valorisation" et des supports pratiques (Mémo tri, Mémo déchèteries) seront également produits.



Les charges de personnel sont stabilisées, grâce à la mutualisation et à l'optimisation des services de la Direction de la Valorisation des Déchets (DVD). Le programme d'investissement 2026 traduit la volonté de moderniser et sécuriser les infrastructures et les équipements, tout en accompagnant la montée en puissance du tri à la source :

- Remise aux normes et agrandissement de 12 déchèteries et reconstruction de celle de Forcalqueiret, dans le cadre du schéma directeur (coût estimé à 8 M€, financé par emprunt),
- Reprise de l'aire de lavage de la base vie de Saint-Maximin,
- Déploiement de 250 colonnes aériennes,
- Acquisition de 30 composteurs collectifs et de 2 nouvelles unités de citycompost,
- Préparation du contrat de performance, incluant l'acquisition de 5 000 composteurs individuels et de 12 000 bacs individuels, afin d'équiper les huit dernières communes qui passeront en collecte en porte-à-porte.
- Acquisition de caméras LIXO pour détecter les erreurs de tri dans le cadre de l'appel à projet Citéo.



La compétence « traitement » des déchets, exercée par le SIVED NG, constitue aujourd'hui un enjeu financier majeur pour l'Agglomération Provence Verte.

Dans un contexte marqué par la raréfaction des exutoires de traitement, la pression réglementaire croissante et la hausse continue de la TGAP, les coûts de traitement connaissent une augmentation structurelle, pesant durablement sur les équilibres budgétaires communautaires.

Malgré ce contexte contraint, l'Agglomération parvient à stabiliser ses tonnages d'ordures ménagères, avec 25 757 tonnes collectées et 244 kg par habitant soit une baisse de 1,19 % par rapport à 2025. Ces résultats confirment la pertinence des actions engagées en matière de prévention et de maîtrise des déchets, qui doivent être poursuivies et amplifiées afin de contenir l'évolution des charges futures.

La participation financière de l'Agglomération au SIVED NG est

estimée à 5,3 M€, en hausse de 11 % par rapport à 2025. À ce titre, l'Agglomération Provence Verte représente 60,03 % des contributions au sein du SIVED NG, ce qui lui confère un poids prépondérant tant sur le plan financier que stratégique.

Le projet structurant du SIVED NG pour l'année 2026 porte sur la création d'une nouvelle alvéole sur l'ISDND de Ginasservis, représentant une capacité de 111 450 tonnes, pour une durée d'exploitation estimée à 7,5 ans, avec un accueil annuel de 15 000 tonnes. Cet investissement, évalué à 4,5 M€, vise à sécuriser les capacités de traitement à moyen terme et à préserver l'autonomie du territoire face aux tensions croissantes sur les filières d'élimination.

Par ailleurs, l'attribution de nouveaux marchés de traitement en fin d'année 2025 permet de diversifier les exutoires et de limiter les risques de saturation. Cinq sites sont désormais mobilisables, répartis entre tri, stockage, incinération et valorisation énergétique offrant une souplesse opérationnelle indispensable dans un contexte fortement contraint.



Fonds de Concours aux communes membres :

Dans le cadre de sa politique de solidarité territoriale, l'intercommunalité mobilise chaque année des fonds de concours destinés à soutenir les communes membres dans la réalisation de leurs projets d'investissement. Ce mécanisme constitue un levier essentiel pour accompagner les collectivités locales dans la modernisation de leurs équipements, l'amélioration du cadre de vie et la mise en œuvre d'aménagements structurants au service des habitants.

Les fonds de concours permettent de renforcer la cohérence des actions menées à l'échelle intercommunale, tout en tenant compte des spécificités et des besoins propres à chaque commune. Ils traduisent la volonté de l'EPCI d'assurer un développement équilibré du territoire, de réduire les disparités et de favoriser l'émergence de projets contribuant à l'attractivité, à la transition écologique et à la qualité des services publics locaux.

Soit :

	Chapitre	Nature	Libellé	BUDGET 2024	BUDGET 2025 ***	Réalisé 2025	BUDGET 2026 *****
	204	204141	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	931 449,00	680 000,00	500 000,00	215 000,00
Total Gestionnaire	FIN		FINANCES	931 449,00	680 000,00	300 000,00	
Total Opération	202101		FONDS DE CONCOURS 2021	931 449,00	680 000,00	300 000,00	215 000,00
	204	204141	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 442 561,00	1 000 000,00	393 000,00	1 007 000,00
Total Gestionnaire	FIN		FINANCES	1 442 561,00	1 000 000,00	476 343,84	
Total Opération	202204		FONDS DE CONCOURS 2022	1 442 561,00	1 000 000,00	476 343,84	1 007 000,00
	204	204141	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 480 850,00	1 300 000,00	610 500,00	889 500,00
Total Gestionnaire	FIN		FINANCES	1 480 850,00	1 300 000,00	370 246,13	
Total Opération	202302		FONDS DE CONCOURS 2023	1 480 850,00	1 300 000,00	370 246,13	889 500,00
	204	204141	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 000 000,00	1 000 000,00	331 500,00	1 668 500,00
Total Gestionnaire	FIN		FINANCES	1 000 000,00	1 000 000,00	237 552,81	
Total Opération	202408		FONDS DE CONCOURS 2024	1 000 000,00	1 000 000,00	237 552,81	1 668 500,00
	204	204141	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	1 000 000,00	46 000,00	1 954 000,00
Total Gestionnaire	FIN		FINANCES	0,00	1 000 000,00	0,00	
Total Opération	202501		FONDS DE CONCOURS 2025	0,00	1 000 000,00	0,00	
	204	204141	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
Total Gestionnaire	FIN		FINANCES	0,00	1 000 000,00	0,00	
Total Opération	2026xx		FONDS DE CONCOURS 2025	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
TOTAL GENERAL				4 854 860,00	5 980 000,00	1 384 142,78	4 780 000,00

► L'Agglomération inscrit chaque année des crédits destinés à assurer la maintenance, la modernisation et la mise en conformité de son patrimoine. Ces dépenses couvrent à la fois les **études préalables et les travaux de rénovation** des bâtiments intercommunaux, indispensables pour garantir leur sécurité, leur fonctionnalité et leur adaptation aux besoins des services publics.

Parallèlement, des moyens financiers sont consacrés aux **voiries communautaires**, incluant les diagnostics techniques, la programmation des interventions, ainsi que les travaux d'entretien ou de réhabilitation nécessaires pour maintenir un réseau routier fiable et sécurisé.

Ces investissements intègrent également **l'entretien des espaces verts**, essentiel pour préserver la qualité du cadre de vie, ainsi que le **renouvellement et la maintenance du parc de véhicules**, afin d'assurer la continuité des missions opérationnelles de l'Agglomération dans des conditions optimales de performance et de sécurité.

► Rénovation énergétique de bâtiments communautaires dans le cadre du décret tertiaire :

L'application du dispositif Éco Énergie Tertiaire (EET) impose à la CAPV une trajectoire de réduction progressive des consommations énergétiques sur 12 bâtiments communautaires. Cette obligation réglementaire se traduit par une **programmation pluriannuelle d'investissements** visant à atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030, 2040 et 2050.

Pour structurer cette démarche, plusieurs étapes budgétairement déterminantes ont été engagées :

- **Audits énergétiques** réalisés en 2024, financés sur le budget d'études,
- **Schéma directeur patrimonial** élaboré au 3e trimestre 2024, permettant de prioriser les investissements,
- **Marché de maîtrise d'œuvre et études techniques** programmés d'octobre 2024 à octobre 2025,
- **Travaux d'amélioration énergétique** à engager à partir de novembre 2025 dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

Les dépenses à prévoir concerneront notamment :

- L'installation d'équipements techniques performants (chauffage, ventilation, éclairage, régulation),
- L'amélioration de l'enveloppe des bâtiments (isolation, menuiseries, protections solaires),
- L'adaptation des locaux pour réduire les consommations,
- Le développement du **photovoltaïque** en toiture ou en ombrières pour valoriser les gisements énergétiques disponibles.

Cette trajectoire implique une **montée en charge progressive des crédits d'investissement**, calibrée en fonction des priorités identifiées dans le schéma directeur. Elle vise à réduire durablement les dépenses de fonctionnement liées à l'énergie, tout en sécurisant la conformité réglementaire de la collectivité.





Rénovation des locaux de l'antenne de Saint-Maximin :

La CAPV dispose d'une antenne locale à Saint Maximin offrant plusieurs services publics de proximité pour les habitants de la zone ouest. L'installation de ces services dans de nouveaux locaux en mars 2023 a conduit l'Agglomération à envisager une réhabilitation plus large, incluant les espaces encore inoccupés, afin d'élargir l'offre de services.

Le projet prévoit le **réaménagement de l'aile nord et d'une partie du premier étage** pour créer de nouveaux espaces de travail, améliorer l'accueil des services administratifs et renforcer la **performance énergétique** du bâtiment. Un aménagement extérieur est également programmé sur la partie ouest de la parcelle.

L'antenne regroupe plusieurs services de la CAPV (Habitat, France Services, Point Justice, transports, SPANC, santé et accès aux soins, CLIC) ainsi que des services extérieurs tels que les permanences juridiques et la Mission locale.



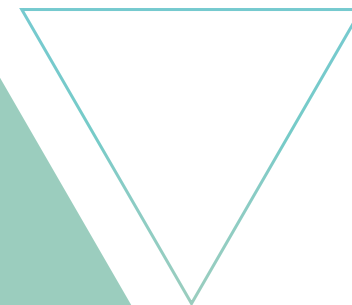
Aménagement d'une salle de conseil – Aquavabre R+1 :



La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) souhaite améliorer son fonctionnement en disposant de ses propres espaces pour organiser conseils communautaires, réunions de pôles, de direction et de services. Aujourd'hui, elle dépend des salles mises à disposition par la commune de Brignoles.

Par ailleurs, la CAPV doit pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les événements majeurs du territoire, notamment la Foire de Brignoles et les conférences du club des entrepreneurs.

Pour répondre à ces besoins, la CAPV envisage d'aménager un local brut de 200 m² situé au premier étage du complexe Aquavabre, ainsi qu'un toit terrasse de 100 m². Le projet consiste à créer une salle de réunion modulable et un espace de convivialité avec terrasse, utilisables indépendamment du fonctionnement du complexe aquatique.



► Construction d'un hôtel de l'Agglomération :

La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) projette la réalisation d'un hôtel d'agglomération destiné à regrouper l'ensemble de ses services aujourd'hui répartis sur plusieurs sites à Brignoles, dont certains présentent un état de vétusté avancé ou consistent en des installations modulaires obsolètes.

L'édification de cet équipement structurant est envisagée sur les fonciers disponibles appartenant à la CAPV, situés dans le quartier de Paris. À l'échelle de ce périmètre, des études de faisabilité, d'urbanisme opérationnel et d'impact environnemental seront engagées. Elles devront intégrer la programmation globale du secteur, incluant notamment l'implantation du Centre Départemental de l'Enfance, la création d'un palais des congrès ainsi que la stratégie de commercialisation des parcelles résiduelles

► Installation de services administratifs sur le siège de la CAPV :

Création d'un parking, et installation de nouveaux Algeco, en attendant la construction de l'hôtel de l'Agglomération.

► Elaboration d'un nouveau schéma immobilier structurant, s'appuyant sur son patrimoine actuel, pour définir de manière prospective les besoins immobiliers liés à l'exercice de ses compétences et aux ambitions de son projet de territoire.





BUDGET PRINCIPAL DE LA CAPV

Résultats provisoires 2025

CFU 2025 - BUDGET PRINCIPAL CAPV						Affectation et reports 2026					
	Résultats 2024 reportés après affectation	Mouvements dépenses 2025	Mouvements recettes 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
INVESTISSEMENT	-4 637 463,90	9 456 037,88	10 798 945,63	1 342 907,75	-3 294 556,15	1 128 143,35	4 434 251,55	3 306 108,20	11 552,05		-3 294 556,15
FONCTIONNEMENT	13 001 903,79	76 543 039,64	81 123 568,33	4 580 528,69	17 582 432,48				17 582 432,48		17 582 432,48
TOTAL	8 364 439,89	85 999 077,52	91 922 513,96	5 923 436,44	14 287 876,33	1 128 143,35	4 434 251,55	3 306 108,20	17 593 984,53	0,00	14 287 876,33

Les équilibres 2026

Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP SERV 2026
011 Charges à caractère général	6 482 072,80	6 482 072,80	4 320 471,63	6 231 879,35
012 Charges de personnel et frais assimilés	18 396 295,82	18 396 295,82	17 019 456,92	19 392 707,50
014 Atténuations de produits	11 918 700,00	11 918 700,00	11 615 784,93	11 913 187,00
023 Virement à la section d'investissement	8 722 258,65	8 722 258,65	0,00	12 964 495,13
042 Opérations ordre transf. entre sections	4 000 000,00	4 000 000,00	3 487 338,75	4 000 000,00
65 Autres charges de gestion courante	40 985 588,88	41 162 588,88	39 752 773,87	41 816 523,94
66 Charges financières	465 000,00	465 000,00	317 043,64	309 616,56
67 Charges spécifiques	30 500,00	30 500,00	170,00	20 700,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations	180 000,00	180 000,00	30 000,00	180 000,00
Total Dépenses	91 180 416,15	91 357 416,15	76 543 039,64	96 909 109,48
Fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP SERV 2026
002 Résultat de fonctionnement reporté	13 001 903,79	13 001 903,79	0,00	17 582 432,48
013 Atténuations de charges	350 000,00	350 000,00	549 625,18	400 000,00
042 Opérations ordre transf. entre sections	350 000,00	350 000,00	346 057,80	400 000,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	5 254 261,44	5 254 261,44	4 887 669,64	4 920 173,00
73 Impôts et taxes	20 494 991,00	20 494 991,00	20 579 923,00	20 525 311,00
731 Fiscalité locale	41 271 172,00	41 448 172,00	42 158 151,65	41 464 929,00
74 Dotations et participations	9 751 537,92	9 751 537,92	11 762 476,17	11 021 631,00
75 Autres produits de gestion courante	706 550,00	706 550,00	839 664,89	594 633,00
Total Recettes	91 180 416,15	91 357 416,15	81 123 568,33	96 909 109,48
Investissement				
Dépenses				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP SERV 2026
001 Solde exécution invest. reporté	4 637 463,90	4 637 463,90	0,00	3 294 556,15
010 Opérations ordre transf. entre sections	350 000,00	350 000,00	346 057,80	400 000,00
041 Opérations patrimoniales	1 100 000,00	1 100 000,00	117 389,85	1 022 852,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	120 000,00	120 000,00	0,00	105 000,00
13 Subventions d'investissement	30 000,00	130 000,00	100 000,00	30 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	1 315 000,00	1 317 500,00	1 317 804,40	1 475 151,99
20 Immobilisations incorporelles	3 343 085,00	3 411 962,81	515 026,39	3 047 917,04
204 Subventions d'équipement versées	10 171 200,00	10 295 000,00	2 320 444,18	12 170 550,00
21 Immobilisations corporelles	9 492 329,00	9 809 771,28	2 212 423,19	8 704 200,42
23 Immobilisations en cours	7 747 157,18	7 793 737,09	2 429 640,36	5 075 612,59
24 IMMOBILISATIONS AFFECTÉES, CONCEDEES	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00
27 Autres immobilisations financières	163 600,00	163 600,00	89 251,71	155 600,00
RAR DÉPENSES				1 128 143,35
Total Dépenses	38 469 835,08	38 629 835,08	9 456 037,88	39 009 583,54
Investissement				
Recettes				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP SERV 2026
021 Virement de la section de fonctionnement	8 722 258,65	8 722 258,65	0,00	12 964 495,13
024 Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	4 000 000,00	4 000 000,00	3 487 338,75	4 000 000,00
041 Opérations patrimoniales	1 100 000,00	1 100 000,00	117 389,85	1 022 852,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 396 503,97	5 396 503,97	5 042 603,15	500 000,00
13 Subventions d'investissement	0,00	160 000,00	2 084 787,31	3 572 740,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	12 275 071,53
16 Emprunts et dettes assimilées (cautions)	18 955 112,53	18 955 112,53	0,00	179 335,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	66 746,57	10 038,33
RAR RECETTES				4 434 251,55
Total Recettes	38 223 875,15	38 383 875,15	10 798 945,63	39 009 583,54

7.DES RESSOURCES HUMAINES EN PLEINE TRANSFORMATION POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES

7.1

**BILAN 2025 :
UNE ANNEE DE
CONSOLIDATION
DANS UN
CONTEXTE
CONTRAIT**

7.1.1 Orientations stratégiques fixées pour 2025

Pour l'exercice 2025, la politique Ressources Humaines de la Communauté d'Agglomération Provence Verte s'est structurée autour de trois axes majeurs :

- La sécurisation des processus RH, à travers le déploiement progressif d'un contrôle interne visant à formaliser les procédures sensibles et à maîtriser les risques juridiques, financiers et organisationnels, en particulier en matière de paie.
- L'harmonisation des outils de gestion des emplois, notamment par la reprise des fiches de poste, afin de consolider la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC), sécuriser les recrutements et garantir la cohérence statutaire et indemnitaire.
- L'intégration progressive de l'innovation et des outils numériques, incluant une première réflexion sur l'intelligence artificielle, dans une logique de simplification des tâches administratives, d'optimisation des processus et de recentrage des équipes RH sur des missions à plus forte valeur ajoutée.

7.1.2 Réalisations marquantes de l'année 2025

Malgré un contexte de forte sollicitation des services et un renouvellement significatif de plusieurs postes au sein de la direction, les actions suivantes ont été menées :

- La poursuite du déploiement du contrôle interne RH, en priorité sur la paie et les processus structurants, contribuant à renforcer la fiabilité des opérations et la traçabilité des actes.
- Le lancement de la démarche d'harmonisation des fiches de poste, en lien avec les exigences réglementaires et le régime indemnitaire, facilitant la GPEEC, les recrutements et la lisibilité des fonctions.
- L'engagement d'une réflexion structurée sur la modernisation des outils RH, incluant les usages numériques et l'intelligence artificielle, dans une perspective de simplification et d'efficacité.
- Le renforcement des dispositifs de prévention, de santé et de sécurité au travail, garantissant un cadre de travail sécurisé et conforme aux obligations de l'employeur public.



7.1.3 Écarts constatés et facteurs explicatifs

Certaines ambitions initiales n'ont pu être que partiellement atteintes, principalement en raison :

- De contraintes organisationnelles fortes, liées notamment à l'absence prolongée de certains agents et au turn-over au sein de la direction des ressources humaines.
- De priorités opérationnelles ayant nécessité de concentrer les moyens sur la continuité du service public et la gestion quotidienne des situations individuelles.

Ces ajustements ont permis de préserver les équilibres, de sécuriser l'essentiel et de préparer les conditions d'une montée en puissance progressive des actions RH à compter de 2026.



7.2 ETAT DES LIEUX AU 31/12/2025

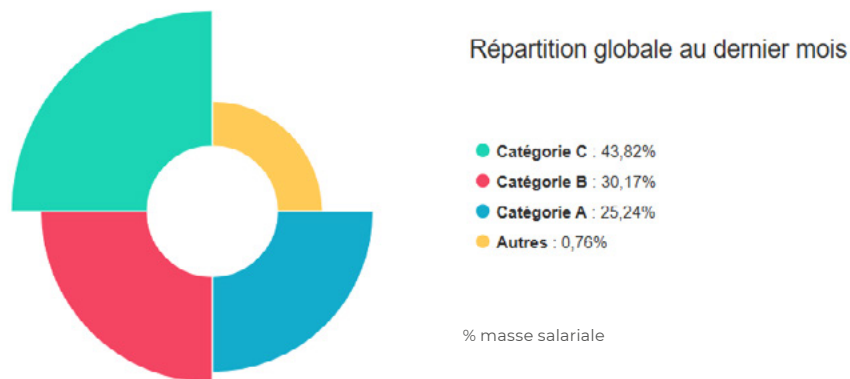
Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération Provence Verte a fait le choix d'un investissement volontariste dans les ressources humaines afin de soutenir le déploiement de ses politiques publiques, de renforcer l'ingénierie communautaire – notamment au service des communes membres – et de construire un établissement fondé sur des principes d'équité, d'harmonisation et d'attractivité.

L'année 2025 a confirmé la nécessité de concilier deux objectifs structurants : l'accompagnement du développement des actions communautaires et la maîtrise durable de la masse salariale, condition essentielle au respect des équilibres financiers de l'EPCI à moyen et long terme.

7.2.1 Effectifs rémunérés (source : ADELYCE)

Au 31 décembre 2025, l'effectif de la Communauté d'Agglomération Provence Verte s'élève à **416 agents rémunérés**, dont **29 élus**, représentant **355,14 équivalents temps plein (ETP)**, tous statuts confondus.

➤ Répartition de la masse salariale par catégorie



7.2.2 Structuration des effectifs pour l'année 2025 (source : ADELYCE)

► Structuration des effectifs par profil

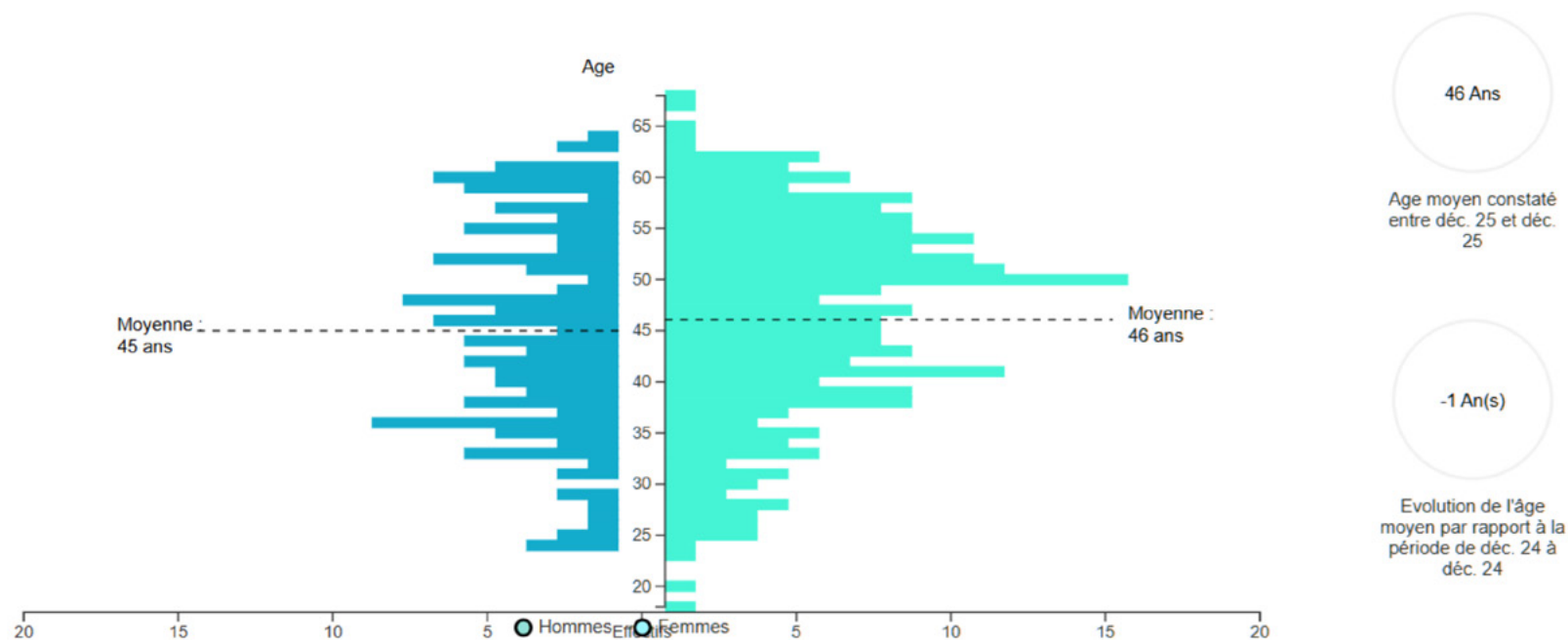
Profil de rémunération	Moyenne mensuelle Effectifs	Moyenne mensuelle ETP
Titulaire CNRACL	255	250.01
Titulaire IRCANTEC	4	1.98
Titulaire détaché	1	1
Contractuel indiciaire mensualisé	94	81.58
Contractuel indiciaire horaire	22	19.04
Apprenti	2	1.53
Indemnitaire	2	0
Vacataire soumis à cotisations	7	0
Elu	29	0
Totaux	416	355.14

► Structuration par catégorie d'emplois

Catégorie	Moyenne mensuelle Effectifs	Moyenne mensuelle ETP
Catégorie A	62	60.71
Catégorie B	126	109.42
Catégorie C	187	182.48
Elus	29	0
Autres	12 ¹	2.53
Totaux	396	330.78

► Pyramide des âges

Pyramide des âges par profil	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Apprenti	24	25	26
Contractuel indiciaire horaire	18	38	60
Contractuel indiciaire mensualisé	20	41	68
Indemnitaire	48	48	48
Titulaire CNRACL	25	48	65
Titulaire détaché	55	55	55
Titulaire IRCANTEC	39	35	53
Vacataire soumis à cotisations	24	41	67



La pyramide des âges fait apparaître une moyenne d'âge stable de 46 ans, en légère diminution par rapport à 2024. Cette donnée constitue un enjeu central de la GPEEC et appelle une adaptation constante du plan de formation, une politique renforcée de prévention de l'usure professionnelle et un accompagnement attentif des situations de reclassement pour raisons médicales. À moyen terme, l'enjeu réside dans le maintien dans l'emploi jusqu'au départ en retraite, le rajeunissement progressif des effectifs et la transmission des compétences.

7.2.3 Taux de féminisation (tous statuts confondus - source : ADELYCE)

La Communauté d'Agglomération présente un **taux de féminisation de 66 %**, stable par rapport à l'exercice précédent, traduisant une structure d'emplois représentative des métiers de la fonction publique territoriale.

7.2.4 Dépenses de personnel (source : ADELYCE)

Au chapitre 012, les dépenses de personnel réalisées en 2025 s'élèvent à **17 163 766 €**, pour une prévision budgétaire de **18 331 915 €**, soit un taux de réalisation de **93,63 %**.

L'écart constaté s'explique principalement par des recrutements différés ou non réalisés et par des décalages temporels dans les hypothèses budgétaires initiales.

7.2.5 Formation professionnelle (situation arrêtée au 31/07/2025)

Au 31 juillet 2025, les agents de la CAPV ont bénéficié de **1 006 jours de formation**, dont 21,5 jours pour le personnel du CIAS. Les formations payantes hors CNFPT représentent un montant de **71 153 €** pour l'année 2025.

L'année 2026 s'inscrira dans une logique de consolidation stratégique, avec pour objectif de sécuriser durablement les processus RH, de simplifier les règles de gestion et de renforcer l'attractivité de la fonction publique territoriale et de la CAPV.

7.3.1 Faire connaître la fonction RH et valoriser les métiers de la FPT, de la CAPV et des communes membres

Afin de renforcer la lisibilité de l'action RH et de valoriser les métiers exercés au sein de la CAPV et des communes membres, il est proposé d'organiser en 2026 une conférence RH communautaire, à destination des agents et des cadres.

Cette conférence poursuivra plusieurs objectifs :

- Présenter les domaines d'intervention de la fonction RH et les enjeux actuels de la fonction publique territoriale.
- Valoriser la diversité des métiers, les parcours professionnels et les perspectives d'évolution au sein de la CAPV et du bloc communal.
- Renforcer le sentiment d'appartenance et la compréhension des règles communes.



7.3.2 Poursuivre la simplification et l'harmonisation des règles de gestion

L'année 2026 sera marquée par la poursuite des démarches de simplification, autour de deux domaines prioritaires :

- **Les frais de déplacements**, tant pour les agents que pour les élus, avec :
 - La mise à jour et l'harmonisation du règlement existant.
 - L'intégration des enjeux liés au renouvellement général des assemblées.
 - La conduite d'une étude spécifique sur le recours au mandat spécial.
- **Les régimes indemnitaires**, avec pour objectif de poser un cadre clair, partagé et sécurisé :
 - Formalisation de règles lisibles et opposables.
 - Limitation des demandes individuelles « au fil de l'eau ».
 - Sécurisation des décisions indemnitaires et amélioration de la lisibilité pour les agents et les encadrants.

7.3.3 Sécuriser durablement la paie : un objectif prioritaire à horizon 31 décembre 2026

La sécurisation de la paie constitue un enjeu majeur pour l'employeur public et un levier essentiel de confiance des agents.

En 2025, le calendrier établi par la DDFIP n'a pas toujours pu être respecté. Par ailleurs, les échanges avec le Centre de Gestion se sont révélés insuffisamment fluides et certaines données de paie n'ont pas été pleinement maîtrisées.

L'objectif fixé pour 2026 est de **maîtriser intégralement la chaîne de la paie**, à travers :

- La formalisation complète des procédures.
- La clarification des rôles et responsabilités des acteurs.
- L'amélioration des échanges avec les partenaires institutionnels.
- La sécurisation des données et des échéances.

À l'horizon du **31 décembre 2026**, la CAPV vise une procédure de paie pleinement sécurisée, fiable et conforme aux exigences réglementaires et financières.





8.1. **FLUX FINANCIERS** **AVEC LES SATELLITES**

BUDGET ANNEXE « COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »

Résultats provisoires 2025

CFU 2025 - BUDGET ANNEXE COLLECTE						Affectation et reports 2025						
	Résultats 2024 reportés après affectation	Mouvements dépenses 2025	Mouvements recettes 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports	
INVESTISSEMENT	-813 268,06	2 387 350,58	3 336 720,71	949 370,13	136 102,07	307 634,30	50 000,00	-257 634,30	-121 532,23		136 102,07	001
FONCTIONNEMENT	2 001 841,79	21 282 732,10	21 823 053,64	540 321,54	2 542 163,33				2 542 163,33	-121 532,23	2 420 631,10	002
TOTAL	1 188 573,73	23 670 082,68	25 159 774,35	1 489 691,67	2 678 265,40	307 634,30	50 000,00	-257 634,30	2 420 631,10	-121 532,23	2 556 733,17	

Les données 2025 ont été mises à jour, mais à partir de 2026 les données doivent être réactualisées avec la hausse de la participation traitement.

La Rétrospective 2024/2025 – la prospective doit être mise à jour avec les nouvelles bases de TEOM et le coût du traitement

	Rétrospective	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)	4 033 746	4 054 811	4 054 811	4 054 811	4 054 811	4 054 811	4 054 811
Dotations	17 050 819	17 437 481	17 873 014	18 117 791	18 364 963	18 614 516	18 866 438
Total des recettes réelles de fonctionnement	24 697 682	21 780 543	21 927 825	22 172 602	22 419 774	22 669 327	22 921 249
Charges à caractère général (chap 011)	16 713 676	16 935 415	19 174 195	20 324 195	20 730 679	21 145 292	21 568 198
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 838 543	2 663 930	2 717 209	2 771 553	2 826 984	2 883 524	2 941 194
Autres charges de gestion courante (chap 65)	87 101	81 686	90 000	10 000	72 424	73 672	74 946
Intérêts de la dette (art 66111)	201 165	172 958	143 839	256 948	405 006	561 714	733 282
Autres dépenses de fonctionnement	58 560	22 974	22 690	22 396	25 992	25 793	27 141
Total des dépenses réelles de fonctionnement	19 899 044	19 876 963	22 147 933	23 385 092	24 061 085	24 689 995	25 344 761
Epargne de gestion	4 904 803	2 064 747	- 76 269	- 955 542	- 1 236 305	- 1 458 954	- 1 690 230
Intérêts de la dette	201 165	172 958	143 839	256 948	405 006	561 714	733 282
Epargne brute	4 703 638	1 891 789	- 220 108	- 1 212 490	- 1 641 311	- 2 020 668	- 2 423 512
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	884 545	906 264	921 424	1 115 028	1 195 692	1 472 953	1 711 951
FCTVA (art 10222)	146 274	214 970	577 421	541 332	479 817	475 716	219 814
Emprunts	0	0	3 565 361	4 618 700	4 897 109	5 545 386	5 202 838
Autres recettes	790 460	252 711	704 000	660 000	585 000	580 000	268 000
Total des recettes réelles d'investissement	936 734	467 681	4 846 782	5 820 032	5 961 926	6 601 102	5 690 652
Sous-total dépenses d'équipement	1 231 555	1 438 576	3 520 000	3 300 000	2 925 000	2 900 000	1 340 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	884 545	906 264	921 424	1 115 028	1 195 692	1 472 953	1 711 951
Total des dépenses réelles d'investissement	3 083 529	2 344 840	4 441 424	4 415 028	4 120 692	4 372 953	3 051 951
Encours de la dette							
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	6 936 300	6 054 170	5 147 907	7 791 844	11 295 516	14 996 933	19 069 366
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	6 054 170	5 147 907	7 791 844	11 295 516	14 996 933	19 069 366	22 560 253

Les équilibres 2026

Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	BP N-1	Total budget	Réalisé	BP SERV
	2025	2025	2025	2026
011 Charges à caractère général	18 398 230,70	18 598 091,19	16 935 414,70	18 665 894,24
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 020 000,00	3 020 000,00	2 663 929,68	3 020 000,00
023 Virement à la section d'investissement	54 399,79	54 399,79	0,00	444 249,79
042 Opérations ordre transf. entre sections	1 574 600,00	1 574 600,00	1 405 769,09	1 440 700,00
65 Autres charges de gestion courante	94 000,00	94 000,00	81 685,96	126 200,00
66 Charges financières	235 000,00	235 000,00	162 464,43	205 127,14
67 Charges spécifiques	15 000,00	109 000,00	33 468,24	106 500,00
Total Dépenses	23 391 230,49	23 685 090,98	21 262 732,10	24 008 671,17

Fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	BP N-1	Total budget	Réalisé	BP SERV
	2025	2025	2025	2026
002 Résultat de fonctionnement reporté	2 001 841,79	2 001 841,79	0,00	2 420 631,10
013 Atténuations de charges	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00
042 Opérations ordre transf. entre sections	50 000,00	50 000,00	42 510,93	119 000,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	4 214 384,07	4 214 384,07	4 054 810,84	4 329 884,07
74 Dotations et participations	17 074 004,63	17 168 004,63	17 437 480,50	17 094 156,00
75 Autres produits de gestion courante	45 000,00	244 860,49	276 460,17	45 000,00
77 Produits spécifiques	0,00	0,00	11 791,20	0,00
Total Recettes	23 391 230,49	23 685 090,98	21 823 053,64	24 008 671,17

Investissement				
Dépenses				
Chapitre	BP N-1	Total budget	Réalisé	BP SERV
	2025	2025	2025	2026
001 Solde exécution invest. reporté	813 268,06	813 268,06	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	50 000,00	50 000,00	42 510,93	119 000,00
041 Opérations patrimoniales	70 000,00	70 000,00	0,00	200 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	936 000,00	936 000,00	906 263,65	931 423,60
20 Immobilisations incorporelles	160 000,00	210 000,00	107 370,00	16 000,00
204 Subventions d'équipement versées	6 000,00	6 000,00	2 457,64	5 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 550 000,00	1 548 940,38	1 328 748,36	1 997 000,00
23 Immobilisations en cours	0,00	1 059,62	0,00	2 636 000,00
Total Dépenses	3 585 268,06	3 635 268,06	2 387 350,58	5 904 423,60

Investissement				
Recettes				
Chapitre	BP N-1	Total budget	Réalisé	BP SERV
	2025	2025	2025	2026
001 Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	0,00	136 102,07
021 Virement de la section de fonctionnement	54 399,79	54 399,79	0,00	444 249,79
040 Opérations ordre transf. entre sections	1 574 601,00	1 574 600,00	1 405 769,09	1 440 700,00
041 Opérations patrimoniales	70 000,00	70 000,00	0,00	200 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 713 270,23	1 713 270,23	1 678 240,50	121 532,23
13 Subventions d'investissement	823 000,21	873 000,21	252 711,12	590 000,00
16 Emprunts et Dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	2 971 839,51
Total Recettes	4 235 271,23	4 285 270,23	3 336 720,71	5 904 423,60

COLLECTE DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILE

BUDGET ANNEXE « ZI DE NICOPOLIS »

Résultats provisoires 2025

BUDGET NICOPOLIS - RÉSULTAT 2025											
CFU 2025 - BUDGET NICOPOLIS						NICOPOLIS - AFFECTATION ET REPORTS 2026					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Mouvements dépenses 2025	Mouvements recettes 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
INVESTISSEMENT	-11 306 520,51	21 720 989,21	15 627 631,59	-6 093 357,62	-17 399 878,13	0,00	0,00		-17 399 878,13		-17 399 878,13
FONCTIONNEMENT	10 871 509,91	16 074 377,36	22 518 223,61	6 443 846,25	17 315 356,16				17 315 356,16		17 315 356,16
TOTAL	-435 010,60	37 795 366,57	38 145 855,20	350 488,63	-84 521,97	0,00	0,00	0,00	-84 521,97	0,00	-84 521,97

Les équilibres 2026

Chapitre	BPN-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BPSEPV 2026
011 Charges à caractère général	2 208 802,00	2 208 802,00	316 962,37	1 933 726,00
042 Opérations ordre transf. entre sections	31 425 257,14	31 425 257,14	15 627 631,59	38 620 964,81
043 Opérations ordre intérieur de la section	261 404,08	261 404,08	64 891,35	78 418,05
65 Autres charges de gestion courante	45,76	45,76	0,70	10,00
66 Charges financières	251 404,08	251 404,08	64 891,35	78 418,05
Total Dépenses	34 146 913,06	34 146 913,06	16 074 377,36	40 711 535,91
Fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	BPN-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BPSEPV 2026
002 Résultat de fonctionnement reporté	10 871 509,91	10 871 509,91	0,00	17 315 356,16
042 Opérations ordre transf. entre sections	21 473 181,07	21 473 181,07	20 205 433,65	22 217 576,70
043 Opérations ordre intérieur de la section	261 404,08	261 404,08	64 891,35	78 418,05
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 540 818,00	1 540 818,00	1 643 000,03	1 100 175,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	604 898,58	10,00
Total Recettes	34 146 913,06	34 146 913,06	22 518 223,61	40 711 535,91
Investissement				
Dépenses				
Chapitre	BPN-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BPSEPV 2026
001 Solde exécution invest. reporté	11 306 520,51	11 306 520,51	0,00	17 399 878,13
040 Opérations ordre transf. entre sections	21 473 181,07	21 473 181,07	20 205 433,65	22 217 576,70
16 Emprunts et dettes assimilées	1 515 555,56	1 515 555,56	1 515 555,56	915 555,52
Total Dépenses	34 295 257,14	34 295 257,14	21 720 989,21	40 533 010,35
Recettes				
Chapitre	BPN-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BPSEPV 2026
040 Opérations ordre transf. entre sections	31 425 257,14	31 425 257,14	15 627 631,59	38 620 964,81
16 Emprunts et dettes assimilées	2 870 000,00	2 870 000,00	0,00	1 912 045,54
Total Recettes	34 295 257,14	34 295 257,14	15 627 631,59	40 533 010,35

BUDGET ANNEXE « SPANC »

Résultats provisoires 2025

CFU 2025 - BUDGET ANNEXE SPANC						Affectation et reports 2026					
	Résultats 2024 reportés après affectation	Mouvements dépenses 2025	Mouvements recettes 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
INVESTISSEMENT	-840,27	8 191,40	15 233,52	7 042,12	6 201,85	41 424,80		-41 424,80	-35 222,95		6 201,85
FONCTIONNEMENT	377 308,82	584 744,61	639 225,04	54 480,43	431 789,25				431 789,25	-35 222,95	396 566,30
TOTAL	376 468,55	592 936,01	654 458,56	61 522,55	437 991,10	41 424,80	0,00	-41 424,80	396 566,30	-35 222,95	402 768,15

001
002

Les équilibres 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BPSERV 2026
011 Charges à caractère général	100 000,00	105 200,00	78 461,62	105 600,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	570 000,00	570 000,00	487 331,79	574 000,00
023 Virement à la section d'investissement	88 808,82	88 808,82	0,00	119 366,30
042 Opérat° ordre transfert entre sections	8 000,00	8 000,00	7 871,29	10 100,00
65 Autres charges de gestion courante	30 000,00	24 800,00	9 142,91	17 500,00
67 Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	1 937,00	10 000,00
68 Dotations aux provisions et dépréciat°	22 000,00	22 000,00	0,00	45 000,00
Total Dépenses	828 808,82	828 808,82	584 744,61	881 566,30
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BPSERV 2026
002 Résultat d'exploitation reporté	377 308,82	377 308,82	0,00	396 566,30
70 Ventes produits fabriqués, prestations	451 500,00	451 500,00	638 446,00	355 000,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	23,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	756,04	130 000,00
Total Recettes	828 808,82	828 808,82	639 225,04	881 566,30
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BPSERV 2026
001 Solde exécution invest reporté	840,27	840,27	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	52 266,30
21 Immobilisations corporelles	96 808,82	96 808,82	8 191,40	77 200,00
RAR DEPENSES				41 424,80
Total Dépenses	97 649,09	97 649,09	8 191,40	170 891,10
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BPSERV 2026
001 Solde exécution invest reporté	0,00	0,00	0,00	6 201,85
021 Virement de la section d'exploitation	88 808,82	88 808,82	0,00	119 366,30
040 Opérat° ordre transfert entre sections	8 000,00	8 000,00	7 871,29	10 100,00
10 Dotations, fonds divers et réserves =1068	840,27	840,27	7 362,23	35 222,95
RAR RECETTES				0,00
Total Recettes	97 649,09	97 649,09	15 233,52	170 891,10

SPANC

BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS PUBLICS DE PERSONNES »

Résultats provisoires 2025

CFU 2025 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						Affectation et reports 2026					
	Résultats 2024 reportés après affectation	Mouvements dépenses 2025	Mouvements recettes 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
INVESTISSEMENT	65 755,98	529 183,94	249 923,72	-279 260,22	-213 504,24	130 443,06	73 155,00	-57 288,06	-270 792,30		-213 504,24
FONCTIONNEMENT	687 675,78	9 476 989,08	10 001 900,04	524 910,96	1 212 586,74				1 212 586,74	-270 792,30	941 794,44
TOTAL	753 431,76	10 006 173,02	10 251 823,76	245 650,74	999 082,50	130 443,06	73 155,00	-57 288,06	941 794,44	-270 792,30	728 290,20

Les équilibres 2026

Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP SERV 2026
011 Charges à caractère général	9 419 169,56	9 419 169,56	9 057 102,50	9 948 791,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	359 311,44	359 311,44	358 032,07	419 073,00
014 Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	59 515,00
023 Virement à la section d'investissement	667 035,00	667 035,00	0,00	545 043,94
042 Opérations ordre transf. entre sections	60 000,00	60 000,00	59 828,51	106 500,00
65 Autres charges de gestion courante	11 000,00	11 000,00	2 026,00	11 000,00
Total Dépenses	10 516 516,00	10 516 516,00	9 476 989,08	11 089 922,94
Fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP SERV 2026
002 Résultat de fonctionnement reporté	687 675,78	687 675,78	0,00	941 794,44
042 Opérations ordre transf. entre sections	22 000,00	22 000,00	21 636,00	35 000,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	305 200,00	305 200,00	314 595,10	305 200,00
731 Fiscalité locale	0,00	0,00	59 515,00	0,00
74 Dotations et participations	3 813 060,37	3 813 060,37	3 899 791,37	3 813 061,00
75 Autres produits de gestion courante	5 688 579,85	5 688 579,85	5 706 362,57	5 994 867,50
Total Recettes	10 516 516,00	10 516 516,00	10 001 900,04	11 089 922,94
Investissement				
Dépenses				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP SERV 2026
001 Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	0,00	213 504,24
040 Opérations ordre transf. entre sections	22 000,00	22 000,00	21 636,00	35 000,00
041 Opérations patrimoniales	15 000,00	15 000,00	864,00	41 000,00
20 Immobilisations incorporelles	27 800,00	27 800,00	0,00	101 000,00
204 Subventions d'équipement versées	38 200,00	38 200,00	0,00	25 000,00
21 Immobilisations corporelles	307 035,00	307 035,00	232 934,46	265 832,00
23 Immobilisations en cours	332 000,00	332 000,00	273 749,48	332 000,00
Total Dépenses	742 035,00	742 035,00	529 183,94	1 013 336,24
Investissement				
Recettes				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BP SERV 2026
001 Solde exécution invest. reporté	65 755,98	65 755,98	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	667 035,00	667 035,00	0,00	545 043,94
040 Opérations ordre transf. entre sections	60 000,00	60 000,00	59 828,51	106 500,00
041 Opérations patrimoniales	15 000,00	15 000,00	864,00	41 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	144 777,01	144 777,01	189 231,21	320 792,30
Total Recettes	952 567,99	952 567,99	249 923,72	1 013 336,24

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

Résultats provisoires 2025

GLOBAL 2025										
CA 2025 BUDGET 25-24380					Affectation et reports 2026					
	Reports	Mouvements dépenses 2025	Mouvements recettes 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068
INVESTISSEMENT	- 276 281,26 €	3 296 129,09 €	2 253 052,52 €	- 1 043 076,57 €	1 319 357,83 €	1 375 462,54 €	1 206 791,50 €	- 168 671,04 €	1 488 028,87 €	- 1 319 357,83 €
FONCTIONNEMENT	3 473 331,80 €	3 011 263,10 €	3 642 107,16 €	630 844,06 €	4 104 175,86 €				4 104 175,86 €	1 488 028,87 €
TOTAL	3 197 050,54 €	6 307 392,19 €	5 895 159,68 €	- 412 232,51 €	2 784 818,03 €	1 375 462,54 €	1 206 791,50 €	- 168 671,04 €	2 616 146,99 €	1 488 028,87 €
Vérif avec Communes	3 749 613,06 €	6 307 392,19 €	5 895 159,68 €	- 412 232,51 €	3 337 378,71 €	1 375 462,54 €	1 206 791,50 €	- 168 671,04 €	580 903,55 €	

Les équilibres 2026

Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Realisé 2025	BP SERV 2026
011 Charges à caractère général	1 235 310,00	1 235 310,00	909 563,21	1 055 907,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	619 644,00	619 644,00	574 053,40	462 709,68
014 Atténuations de produits	273 400,00	301 600,00	276 365,00	159 501,00
023 Virement à la section d'investissement	3 368 675,80	3 368 675,80	0,00	1 981 226,35
042 Opérat* ordre transfert entre sections	1 106 400,00	1 106 400,00	1 100 978,46	1 171 428,68
65 Autres charges de gestion courante	142 500,00	142 500,00	51 360,27	110 500,00
66 Charges financières	63 760,00	63 760,00	38 813,30	55 516,11
67 Charges exceptionnelles	427 992,00	427 992,00	60 129,46	238 242,00
Total Dépenses	7 237 681,80	7 265 681,80	3 011 263,10	5 235 030,82
Fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Realisé 2025	BP SERV 2026
002 Résultat d'exploitation reporté	3 473 331,80	3 473 331,80	0,00	2 616 146,99
042 Opérat* ordre transfert entre sections	181 700,00	195 700,00	194 369,45	200 510,45
70 Ventes produits fabriqués, prestations	3 500 350,00	3 506 550,00	3 277 916,80	2 410 473,38
75 Autres produits de gestion courante	82 300,00	90 300,00	80 307,39	7 900,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	89 513,52	0,00
Total Recettes	7 237 681,80	7 265 681,80	3 642 107,16	5 235 030,82
Résultat Fonctionnement	0,00	0,00	630 844,06	0,00
Investissement				
Dépenses				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Realisé 2025	BP SERV 2026
001 Solde exécution invest. reporté	276 281,26	276 281,26	0,00	1 319 357,83
040 Opérat* ordre transfert entre sections	181 700,00	195 700,00	194 369,45	200 510,45
041 Opérations patrimoniales	414 850,00	414 850,00	163 601,08	575 000,00
13 Subventions d'investissement	180 130,00	180 130,00	180 130,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	301 440,00	301 440,00	298 037,67	306 594,83
20 Immobilisations incorporelles	725 000,00	674 166,67	128 308,31	474 000,00
21 Immobilisations corporelles	2 115 874,00	2 017 793,00	796 644,01	2 052 225,02
23 Immobilisations en cours	2 139 000,00	2 553 914,33	1 545 038,57	2 037 000,00
26 Participat* et créances rattachées	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
RAR DEPENSES				1 375 462,54
Total Dépenses	6 335 275,26	6 615 275,26	3 296 129,09	8 340 150,67
Investissement				
Recettes				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Realisé 2025	BP SERV 2026
021 Virement de la section d'exploitation	3 368 675,80	3 368 675,80	0,00	1 981 226,35
040 Opérat* ordre transfert entre sections	1 106 400,00	1 106 400,00	1 100 978,46	1 171 428,68
041 Opérations patrimoniales	414 850,00	414 850,00	161 511,83	575 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	705 662,99	705 662,99	705 662,99	1 488 028,87
13 Subventions d'investissement	261 000,00	275 000,00	284 899,24	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	808 068,20	1 174 068,20	0,00	1 917 675,27
RAR RECETTES				1 206 791,50
Total Recettes	6 764 656,99	7 044 656,99	2 253 052,52	8 340 150,67

EAU POTABLE
BUDGET 24380
PPI 2025

			2025	2026	2027	2028	2029	2030
convention	DSP	BRAS	150 000 €	100 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
		SD AEP		100 000 €				
		Sécurisation de la production						
		Sécurisation installations et renouvellement du réseau suite SDAEP		250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	
		Renouvellement réseau RD2B opération cœur de village (phase 3) renouvellement réseau (1%)	120 000 € 30 000 €					
CAMPES LA SOURCE			250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
convention	DSP	SD AEP et PGSE	100 000 €					
		Renouvellement du réseau Ste Clair Four et Plan	150 000 €					
		Sécurisation installations et renouvellement du réseau suite SDAEP		250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	
		renouvellement réseau (1%)						
convention	régie	CARCES	335 774 €	80 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
		2 nouveaux forages	315 774 €					
		SD AEP	20 000 €	80 000 €				
		Sécurisation installations et renouvellement du réseau suite SDAEP renouvellement réseau (1%)		250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	
convention	DSP	COTIGNAC	322 000 €	290 500 €	290 500 €	260 500 €	260 500 €	260 500 €
		Forage F4 Plantiers	52 000 €					
		renouvellement réseau rue du Rocher et route de carcès	210 000 €					
		Sécurisation périmètre de production	60 000 €					
		Sécurisation installations et renouvellement du réseau suite SDAEP renouvellement réseau (1%)		290 500 €	290 500 €	260 500 €	260 500 €	
convention	DSP	FORCALQUEIRET	110 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
		Mise à jour SDAEP	80 000 €					
		Provision	30 000 €					
		Sécurisation installations et renouvellement du réseau suite SDAEP renouvellement réseau (1%)		250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	
convention	DSP	GAREOULT	160 000 €	333 333 €	333 333 €	413 333 €	250 000 €	250 000 €
		Mise à jour SDAEP				80 000 €	250 000 €	250 000 €
		Sécurisation installations et renouvellement du réseau suite SDAEP				250 000 €	250 000 €	250 000 €
		Etude aire d'alimentation des captages	35 000 €					
		Remplacement des réseaux impactés par les CVM station de potabilisation renouvellement réseau (1%)	60 000 € 65 000 €	333 333 €	333 333 €	333 333 €		
convention	DSP	LA ROQUEBRUSSANNE	98 000 €	150 000 €	80 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
		Mise à jour SDAEP		80 000 €				
		Travaux suite SDAEP			250 000 €	250 000 €	250 000 €	
		Rebouchage forage F1	2 500 €					
		Forage des 9 fontis renouvellement réseau (1%)	95 500 €	150 000 €				
convention	DSP	LE VAL	577 000 €	326 485 €	405 145 €	334 650 €	355 638 €	491 050 €
		Sécurisation installations et renouvellement du réseau suite SDAEP	577 000 €	326 485 €	405 145 €	334 650 €	355 638 €	
		renouvellement réseau (1%)					491 050 €	
convention	régie	MAZAUGUES	110 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	50 000 €
		station de potabilisation	105 000 €					
		Provision	5 000 €					
		TX suite SDAEP		150 000 €	150 000 €	150 000 €		
		renouvellement réseau (1%)					50 000 €	
convention	régie	MEOUNES LES MONTRIEUX	248 000 €	450 000 €	350 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
		Tx sécurisation alimentation en eau (FP, Vallon, Servie, EP)	243 000 €	100 000 €				
		finalisation SDAEP	5 000 €					
		Tx suite SDAEP renouvellement réseau (1%)		350 000 €	350 000 €	300 000 €	300 000 €	
convention	DSP	NEOULES	193 000 €	80 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
		Mise à jour SDAEP	80 000 €					
		Travaux suite SDAEP		250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	
		Travaux sur bâtiment d'exploitation	20 000 €					
		création nouveau forage des Clos renouvellement réseau (1%)	173 000 €					
convention	régie	POURRIERES	123 100 €	400 000 €	200 000 €	210 000 €	210 000 €	210 000 €
		Travaux // UIPEP SCP	70 000 €	400 000 €	200 000 €	100 000 €		
		TX grand Place et bts et mobilier renouvellement réseau (1%)	53 100 €					
convention	DSP	ROCBARON	845 000 €	320 000 €	80 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
		Mise à jour SD AEP		80 000 €				
		Travaux suite SD AEP			250 000 €	250 000 €	250 000 €	
		Etude aire d'alimentation des captages	35 000 €					
		Etude travaux Albizias	55 000 €					
Travaux sur les réseaux Chemin du Fray et Albizias	455 000 €	120 000 €						
Nouveau forage renouvellement réseau (1%)	300 000 €	200 000 €						
convention	régie	ROUGIERS	80 000 €	120 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
		Travaux route de Marseille	70 000 €					
		Provision	10 000 €					
		SD AEP		100 000 €				
		Sécurisation et renouvellement du réseau Sécurisation de la production renouvellement réseau (1%)		20 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	
convention	DSP	SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE	170 000 €	100 000 €	150 000 €	150 000 €	100 000 €	70 000 €
		Tx suite SDAEP		100 000 €	150 000 €	150 000 €	100 000 €	
		Travaux divers sur réseaux + Chemin des Aires renouvellement réseau (1%)	170 000 €				70 000 €	
convention	DSP	SIAE STE BAUME	540 000 €	310 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
		SDAEP	120 000 €					
		Travaux suite SDAEP		250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	
		Essais et mise en service Forage de Rondoline	100 000 €					
Construction Réservoir des Adrets	220 000 €							
Renouvellement RAEP Route de Marseille	100 000 €	310 000 €						
renouvellement réseau (1%)								
gestion directe	DSP	EX SIVU DE L'ISSOLE	314 000 €	333 333 €	333 333 €	333 333 €	200 000 €	200 000 €
		Nouvelle ressource					200 000 €	200 000 €
		Etude aire d'alimentation des captages	35 000 €					
		Essais + étude Forage Peiro Cantau	20 000 €					
		station de potabilisation	65 000 €	333 333 €	333 333 €	333 333 €		
		Mise en place de compteurs sectorisation	174 000 €					
		Renouvellement réseau divers renouvellement réseau (1%)	20 000 €					
convention	régie	VINS SUR CARAMY	70 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
		finalisation SDAEP	10 000 €					
		Tx suite SDAEP		150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	
		Travaux divers	60 000 €					
		renouvellement réseau (1%)						
TOTAL EN € HT			4 695 874	4 193 652	4 172 311	4 451 816	4 126 138	4 131 550
			5 635 049	5 032 382	5 006 773	5 342 179	4 951 366	4 957 860

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Résultats provisoires 2025

	GLOBAL 2025										
	CA 2025 BUDGET 26-24390				Affectation et reports 20256						
	Reports	Mouvements dépenses 2025	Mouvements recettes 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
INVESTISSEMENT	- 2 119 469,45 €	3 202 911,55 €	2 324 507,47 €	- 878 404,08 €	- 2 997 873,53 €	477 289,62 €	2 163 543,00 €	1 686 253,38 €	- 1 311 620,15 €		- 2 997 873,53 €
FONCTIONNEMENT	5 198 197,75 €	2 619 570,64 €	4 282 953,31 €	1 663 382,67 €	6 861 580,42 €				6 861 580,42 €	- 1 311 620,15 €	5 549 960,27 €
TOTAL	3 078 728,30 €	5 822 482,19 €	6 607 460,78 €	784 978,59 €	3 863 706,89 €	477 289,62 €	2 163 543,00 €	1 686 253,38 €	5 549 960,27 €	- 1 311 620,15 €	2 552 086,74 €

Les équilibres 2026

Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BPSERV 2026
011 Charges à caractère général	749 999,00	749 999,00	407 888,08	489 721,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	602 075,00	602 075,00	521 555,09	478 812,40
014 Atténuations de produits	23 700,00	23 700,00	7 148,00	7 100,00
023 Virement à la section d'investissement	5 379 525,75	5 379 525,75	0,00	6 117 278,57
042 Opérat* ordre transfert entre sections	1 273 100,00	1 273 100,00	1 272 673,86	1 248 757,48
65 Autres charges de gestion courante	201 500,00	266 592,00	182 865,92	88 000,00
66 Charges financières	195 750,00	195 750,00	156 364,94	169 755,82
67 Charges exceptionnelles	287 400,00	287 400,00	71 074,75	216 550,00
Total Dépenses	8 713 049,75	8 778 141,75	2 619 570,64	8 815 975,27
Fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BPSERV 2026
002 Résultat d'exploitation reporté	5 198 197,75	5 198 197,75	0,00	5 549 960,27
042 Opérat* ordre transfert entre sections	762 477,00	762 477,00	710 158,00	722 940,00
70 Ventes produits fabriqués, prestations	2 740 795,00	2 784 787,00	3 475 522,04	2 530 725,00
75 Autres produits de gestion courante	11 580,00	11 580,00	18 365,04	12 350,00
77 Produits exceptionnels	0,00	21 100,00	78 908,23	0,00
Total Recettes	8 713 049,75	8 778 141,75	4 282 953,31	8 815 975,27
Investissement				
Dépenses				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BPSERV 2026
001 Solde exécution invest. reporté	2 119 469,45	2 119 469,45	0,00	2 997 873,53
040 Opérat* ordre transfert entre sections	762 477,00	762 477,00	710 158,00	722 940,00
041 Opérations patrimoniales	300 000,00	300 000,00	96 990,33	570 000,00
13 Subventions d'investissement	46 000,00	46 000,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	582 850,00	582 850,00	572 040,08	578 426,82
20 Immobilisations incorporelles	577 898,75	577 898,75	72 054,75	303 200,00
21 Immobilisations corporelles	1 427 400,00	1 577 400,00	522 866,62	1 805 934,23
23 Immobilisations en cours	3 256 000,00	3 308 000,00	1 228 801,77	3 955 535,00
RAR DEPENSES				477 289,62
Total Dépenses	9 072 095,20	9 274 095,20	3 202 911,55	11 411 199,20
Investissement				
Recettes				
Chapitre	BP N-1 2025	Total budget 2025	Réalisé 2025	BPSERV 2026
021 Virement de la section d'exploitation	5 379 525,75	5 379 525,75	0,00	6 117 278,57
040 Opérat* ordre transfert entre sections	1 273 100,00	1 273 100,00	1 272 673,86	1 248 757,48
041 Opérations patrimoniales	300 000,00	300 000,00	96 990,33	570 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	815 441,23	815 441,23	815 441,23	1 311 620,15
13 Subventions d'investissement	0,00	202 000,00	139 402,05	0,00
RAR RECETTES				2 163 543,00
Total Recettes	7 768 066,98	7 970 066,98	2 324 507,47	11 411 199,20

ASSAINISSEMENT
BUDGET 24390
PPI 2025

			2025	2026	2027	2028	2029	2030
BRAS			106 000 €	100 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
convention	DSP	Opération cœur de village (phase 3)	46 000 €					
		SD EU		80 000 €				
		Travaux suite SD EU			200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
		Travaux sur le système de traitement	60 000 €	20 000 €				
		Réha. des réseaux et regards						
Renouvellement réseau (1%)								
CAMPES LA SOURCE			206 000 €	249 000 €	76 000 €	100 000 €	200 000 €	200 000 €
convention	DSP	SD EU				100 000 €		
		Travaux suite SD EU					200 000 €	200 000 €
		Travaux sur le système de traitement						
		Réha. des réseaux et regards	206 000 €	249 000 €	76 000 €			
		Renouvellement réseau (1%)						
CARCES			540 000 €	90 000 €	200 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	500 000 €
convention	régie	SD EU	10 000 €	90 000 €				
		Travaux suite SD EU			200 000 €			
		Travaux sur le système de traitement				1 000 000 €	1 000 000 €	500 000 €
		Réha. des réseaux et regards	503 000 €					
		Gestion optimale du réseau	27 000 €					
renouvellement réseau (1%)								
COTIGNAC			275 000 €	215 000 €	284 000 €	80 000 €	200 000 €	200 000 €
convention	DSP	SD EU				80 000 €		
		Travaux suite SD EU					200 000 €	200 000 €
		Travaux sur le système de traitement	130 000 €					
		Travaux rue du Rocher et DO	145 000 €					
		Réha. des réseaux et regards (ancien SDA)		215 000 €	284 000 €			
renouvellement réseau (1%)								
FORCALQUEIRET			171 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €
convention	DSP	Mise à jour SDA	60 000 €					
		Travaux suite SDA		175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €
		Provision	80 570 €					
		Mise en place télégestion sur PR	30 430 €					
renouvellement réseau (1%)								
GAREOULT			20 000 €	80 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
convention	DSP	Mise à jour SDA		80 000 €				
		Travaux suite SDA			200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
		Provision	20 000 €					
		renouvellement réseau (1%)						
LA ROQUEBRUSSANNE			275 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	40 000 €	40 000 €
convention	DSP	Tx Molières + Craux + 9 Fonts	180 000 €					
		Etude capacité STEP	40 000 €					
		reprise STEP	55 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €		
		renouvellement réseau (1%)					40 000 €	40 000 €
LE VAL			592 000 €	223 500 €	129 500 €	110 150 €	121 200 €	121 200 €
convention	DSP	SD EU						
		Travaux suite SD EU						
		Réha. des réseaux et regards (ancien SDA)	567 000 €	223 500 €	129 500 €	110 150 €	121 200 €	121 200 €
		Servitude/achat passage	25 000 €					
renouvellement réseau (1%)								
MAZAUGUES			15 000 €	70 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
convention	régie	SDA		70 000 €				
		Travaux suite SDA						
		Provision	15 000 €		150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
		renouvellement réseau (1%)						
MEOUNES LES MONTRIEUX			957 500 €	250 000 €	250 000 €	200 000 €	50 000 €	50 000 €
gestion directe	DSP	SDA	132 500 €					
		Tx suite SDA		250 000 €	250 000 €	200 000 €		
		reprise STEP	460 000 €					
		Travaux suite ancien SDA (fin TF et TO1)	365 000 €				50 000 €	50 000 €
NANS LES PINS			200 000 €	250 000 €	250 000 €	160 000 €	200 000 €	75 000 €
convention	DSP	réhabilitation suite SDA	100 000 €	250 000 €	250 000 €		200 000 €	
		Provision	100 000 €					
		réhabilitation bvd Mecque				160 000 €		
		renouvellement réseau (1%)						75 000 €
NEOULES			60 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	300 000 €	250 000 €
convention	DSP	SDA						
		Provision	60 000 €					
		reprise STEP					300 000 €	
		Travaux suite SDA		250 000 €	250 000 €	250 000 €		250 000 €
		renouvellement réseau (1%)						
PLAN D'AUPS SAINTE BAUME			80 000 €	100 000 €	150 000 €	150 000 €	500 000 €	1 500 000 €
convention	régie	SDA		100 000 €				
		Travaux suite SDA			150 000 €	150 000 €		
		reprise STEP	80 000 €				500 000 €	1 500 000 €
		renouvellement réseau (1%)						
POURRIERES			11 400 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
convention	régie	réhabilitation suite SDA		110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
		Travaux bts et mobilier	11 400 €					
		renouvellement réseau (1%)						

ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

ROCBARON			165 000 €	80 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
convention	DSP	Travaux sur réseaux divers	165 000 €					
		Mise à jour SDA		80 000 €				
		Travaux suite SDA			250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
		renouvellement réseau (1%)						
ROUGIERS			30 000 €	100 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
convention	régie	Travaux route de Marseille	20 000 €					
		SD EU (ancien de 2000)		100 000 €				
		Provision	10 000 €					
		Travaux suite SDA			250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
		renouvellement réseau (1%)						
SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE			90 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	300 000 €
convention	DSP	Finalisation SDA	20 000 €					
		Provisions tx	70 000 €					
		reprise STEP						300 000 €
		Travaux suite SDA		250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	
		renouvellement réseau (1%)						
SAINT MAXIMIN LA STE BAUME			367 500 €	1 718 000 €	1 100 000 €	843 000 €	934 000 €	934 000 €
convention	DSP	Travaux suite SDA	317 500 €	1 718 000 €	1 100 000 €	843 000 €	934 000 €	934 000 €
		renouvellement STEP	50 000 €					
		renouvellement réseau (1%)						
SIA ROCBARON FORCALQUEIRET			80 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	10 000 €	10 000 €
convention	DSP	Renouvellement réseau refoulement RD43	30 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	10 000 €	
		Provision	50 000 €					
		renouvellement réseau (1%)						10 000 €
VINS SUR CARAMY			20 000 €	100 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
convention	régie	SD EU (ancien de 2013)		100 000 €				
		Travaux suite SDEU			150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
		Provision	20 000 €					
		renouvellement réseau (1%)						
		TOTAL EN € HT	4 261 400	4 910 500	4 924 500	5 128 150	5 290 200	5 665 200

BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAIQUE »

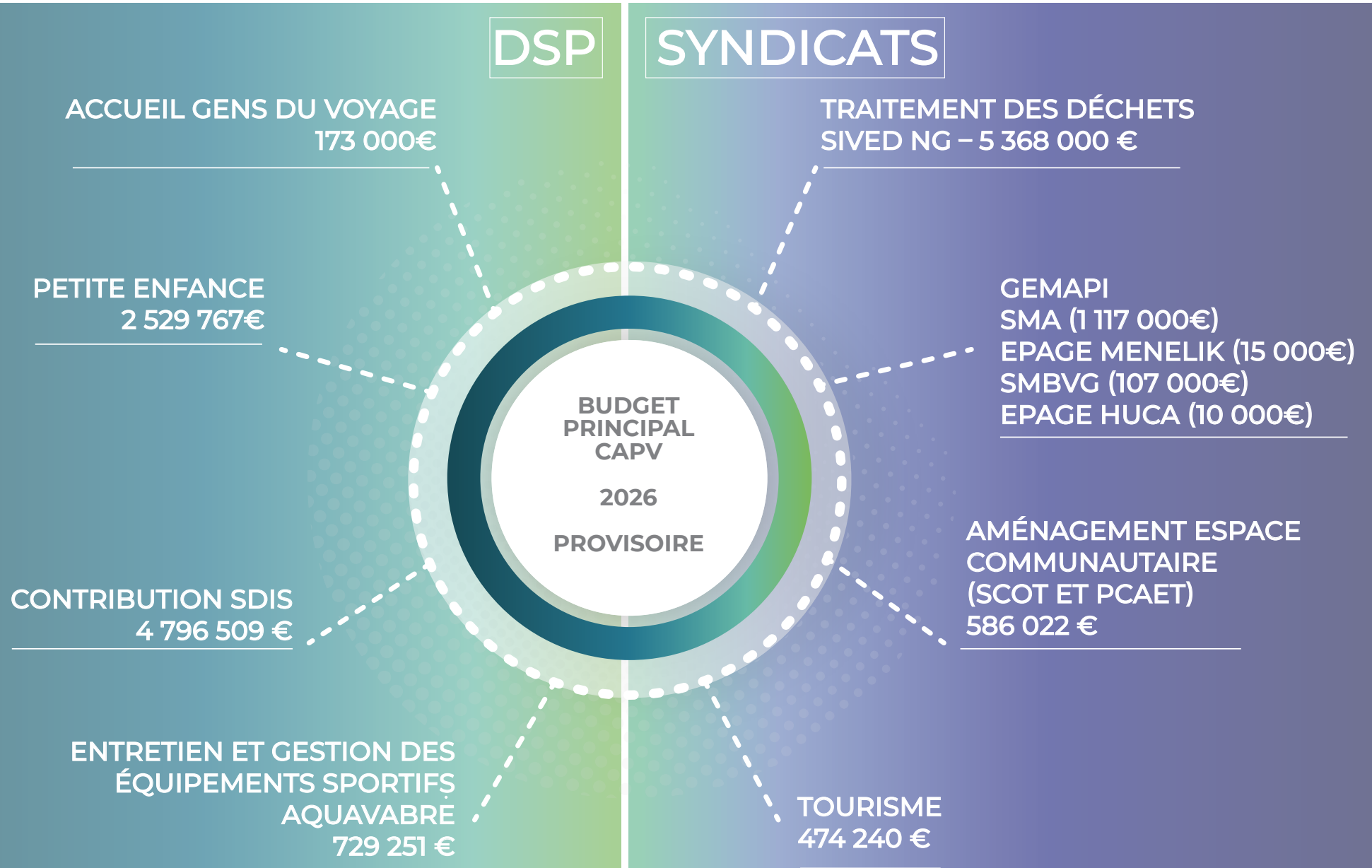
Résultats provisoires 2025

CFU 2025 - BUDGETANNEXE SPANC						Affectation et reports 2026						
	Résultats 2024 reportés après affectation	Mouvements dépenses 2025	Mouvements recettes 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports	
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	001
FONCTIONNEMENT	33 092,45	679,17	3 613,45	2 934,28	36 026,73				36 026,73		36 026,73	002
TOTAL	33 092,45	679,17	3 613,45	2 934,28	36 026,73	0,00	0,00	0,00	36 026,73	0,00	36 026,73	

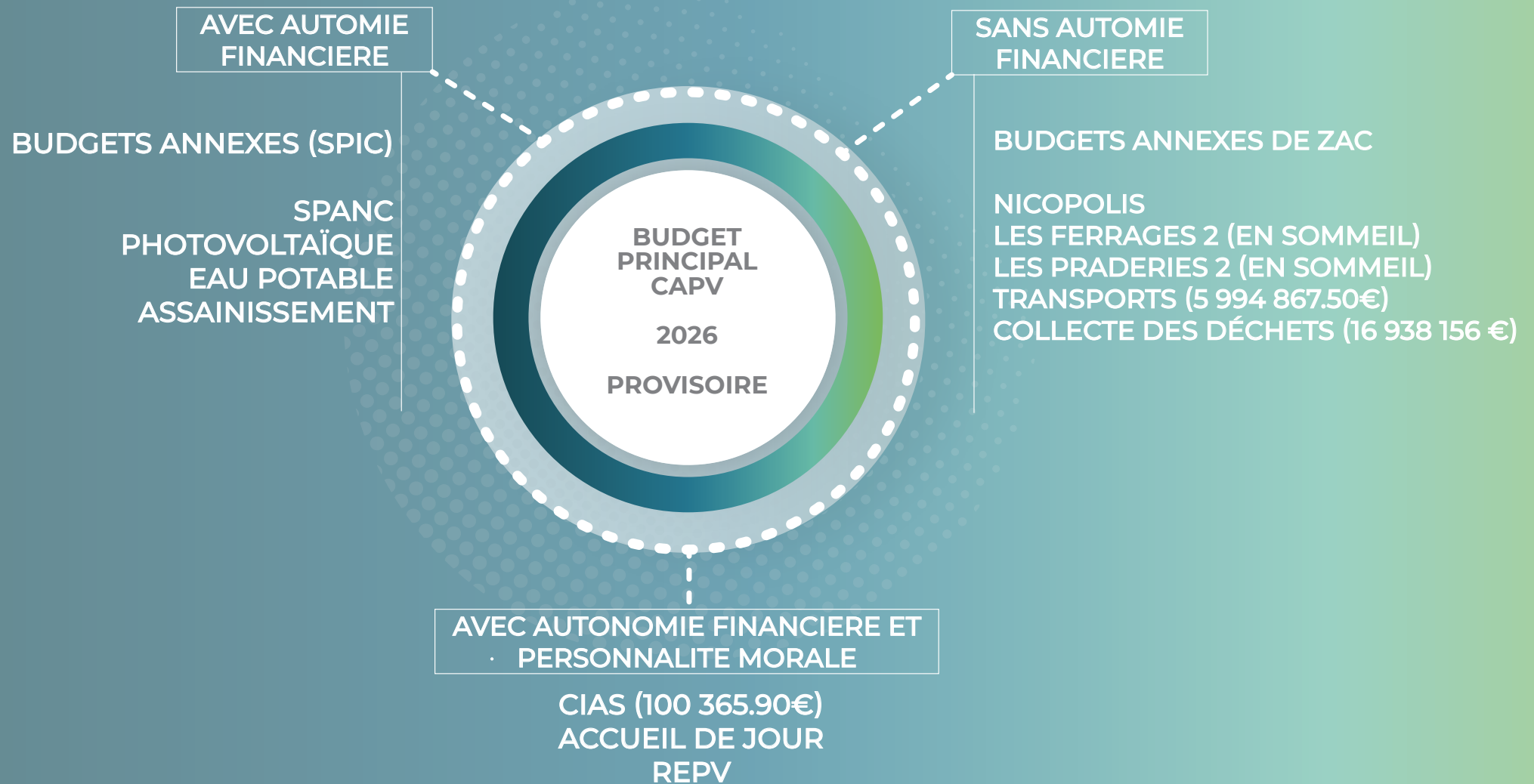
Les équilibres 2026

Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	BP N-1	Total budget	Réalisé	BP SERV
	2025	2025	2025	2026
011 Charges à caractère général	22 092,45	22 592,45	679,17	40 026,73
022 Dépenses imprévues	3 000,00	2 500,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00
Fonctionnement				
Recettes				
Chapitre	BP N-1	Total budget	Réalisé	BP SERV
	2025	2025	2025	2026
002 Résultat d'exploitation reporté	33 092,45	33 092,45	0,00	36 026,73
70 Ventes produits fabriqués, prestations	4 000,00	4 000,00	3 613,45	4 000,00
Total Recettes	37 092,45	37 092,45	3 613,45	40 026,73

Les flux financiers avec les satellites 2026 (provisoire)



Les flux financiers avec les satellites 2026 (provisoire)



ETAT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS ANNÉE 2025 - ROB

STATUT DE L'ÉLU CAPV	NOM PRENOM	INDEMNITES BRUTES ANNUELLES CAPV	INDEMNITES BRUTES ANNUELLES MAIRIE	INDEMNITES BRUTES ANNUELLES CONSEIL DEPART.	INDEMNITES BRUTES ANNUELLES SIVED	INDEMNITES BRUTES ANNUELLES SDIS	INDEMNITES BRUTES ANNUELLES SMA	INDEMNITES BRUTES ANNUELLES SIVU ASSAINIS. ROCBARON	INDEMNITES BRUTES ANNUELLES SIVU DE L'ISSELE	INDEMNITES BRUTES ANNUELLES PARC NAT. STE BAUME	INDEMNITES BRUTES ANNUELLES SMPPV	INDEMNITES BRUTES ANNUELLES SMBVG	TOTAL
élus présents au 31/12/2025	ARTUPHEL Olivier	12 997,44 €	27 129,48 €										40 126,92 €
	AUDIBERT Eric	12 997,44 €	19 730,52 €		17 481,24 €								50 209,20 €
	BARTHELEMY Olivier	2 915,16 €	19 878,48 €										22 793,64 €
	BONNET Jean-Luc	2 915,16 €	19 878,36 €										22 793,52 €
	BOURLIN Sébastien	12 997,44 €	29 299,80 €										42 297,24 €
	BREMOND Didier	54 258,96 €	32 062,08 €	9 719,52 €	8 740,56 €		14 304,60 €						119 085,72 €
	BRINGANT Gilert	2 915,16 €	21 096,72 €										24 011,88 €
	CLERCX David	2 915,16 €	19 237,20 €										22 152,36 €
	CONSTANS Jean-Michel	12 997,44 €	26 108,40 €										39 105,84 €
	DEBRAY Romain	12 997,44 €	25 452,24 €										38 449,68 €
	DECANIS Alain	2 915,16 €	34 035,12 €										36 950,28 €
	DELZERS Catherine (CAPV démission le 02/06/2025 et	1 457,58 €	4 233,33 €										5 690,91 €
	FABRE Gérard	12 997,44 €	26 636,16 €										39 633,60 €
	FELIX Jean-Claude	12 997,44 €	24 169,80 €					8 350,92 €					45 518,16 €
	GROS Michel	2 915,16 €	24 391,68 €		8 740,56 €					14 304,60 €	11 246,40 €		61 598,40 €
	GUEIT Laurent	2 915,16 €	19 878,36 €										22 793,52 €
	GIULIANO Jérémy	12 997,44 €	25 378,32 €										38 375,76 €
	GUISIANO Jean-Martin	12 997,44 €	25 452,24 €	34 183,08 €								8 740,56 €	81 373,32 €
	HOFFMANN Oliver	2 915,16 €											2 915,16 €
	LASSOUTANIE Chantal	2 915,16 €	12 700,80 €	34 183,08 €									49 799,04 €
	LOUDES Serge	12 997,44 €	12 200,76 €										25 198,20 €
	PAILLARD Carine	2 915,16 €	25 452,36 €							4 390,08 €			32 757,60 €
	PAUL Jacques	12 997,44 €	18 163,08 €				5 179,20 €						36 339,72 €
	PERO Franck	12 997,44 €	21 703,44 €										34 700,88 €
	PORZIO Claude	2 915,16 €	17 757,48 €										20 672,64 €
	RAVANELLO Alain	2 915,16 €	27 129,36 €										30 044,52 €
	RULLAN Nicole	2 915,16 €	18 438,12 €										21 353,28 €
	SIMONETTI Pascal (SAINT MAXIMIN démission en avril 2025)	2 915,16 €	4 538,04 €										7 453,20 €
	TONARELLI Patrice	2 915,16 €	21 861,36 €										24 776,52 €
	VERAN Jean-Pierre	12 997,44 €	18 836,76 €		8 740,56 €								40 574,76 €

MERCI
DE VOTRE
ATTENTION

HÔTEL D'AGGLOMÉRATION
Quartier de Paris
174, Route Départementale 554,
83170 Brignoles

WEB
[www. caprovenceverte.fr](http://www.caprovenceverte.fr)

EMAIL
contact@caprovenceverte.fr



Agglomération
PROVENCE VERTE